LE RACISME
RELIGIEUX FINANCÉ PAR LE GOUVERNEMENT
SOCIALISTE



HALTE A LA VIOLATION DES
DROITS DE L'HOMME EN FRANCE

raël

raël

LE RACISME
RELIGIEUX FINANCÉ PAR LE GOUVERNEMENT
SOCIALISTE

HALTE À LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME EN FRANCE

Edité par l'auteur

DU MÊME AUTEUR
ÉDITÉ PAR
LA FONDATION RAËLIENNE

- Le livre qui dit la vérité.
- Les extra-terrestres m'ont emmené sur leur planète.
- La géniocratie.
- Accueillir les extra-terrestres.
- La méditation sensuelle

Si vous souhaitez vous procurer les ouvrages ci-dessus,
écrivez à cette adresse:
MRI
CP 225
CH 1211 GENEVE 8, Suisse

Je dédie ce livre :

à la mémoire
de JEAN MIGUERES,
assassiné le 28 juillet 1992
par son beau-père,
suite aux incitations à la haine,
à l'intolérance, et à la violence
de l'ADFI,

au docteur FANÇOIS PITHON,
suspendu de ses fonctions de chef
de service de l'Hôpital de ROANNE
en juin 1992, par le Préfet de Région
de la Loire, à cause de sa religion,
et que l'on tente de radier de l'ordre
des médecins pour la même raison,

aux Protestants, aux Juifs, aux Arabes
et aux membres de toutes les minorités
religieuses et philosophiques qui ont été
et sont martyrisés en FRANCE,
au mérpis des Droits de l'Homme,
dont ce pays se targue d'être la « patrie ».

«Le rond rouge de la couverture évoque la rouelle que les Juifs étaient obligés de porter au Moyen Age en France.»

PRÉFACE DE DANIEL CHABOT

Professeur de psychologie

Je garde quelques souvenirs de mes premières années d'école. Je me souviens d'avoir envié les contemporains de Jésus du privilège qu'ils ont eu de vivre à l'époque de celui qui faisait des discours sur la montagne, enseignait l'amour, pardonnait au pécheurs et guérissait les malades. Mais je me souviens aussi du choc que j'ai éprouvé lorsque le jeune chrétien que j'étais devenu a appris que le Jésus avait été crucifié sur une croix entre deux voleurs. J'ai été encore plus stupéfait lorsque j'ai compris que ce furent ceux que j'enviais qui l'ont condamné et torturé. Mais je crois que la plus grande consternation vécu par cet enfant naïf que j'étais fut d'apprendre qu'entre Barabbas, ce brigand, séditieux et meurtrier, et Jésus, le peuple a choisi de délivrer le premier et d'assassiner le second.

L'histoire de l'humanité regorge d'aberrations de ce genre. Après avoir torturé le Christ lui-même, les barbares ont jeté les premiers chrétiens dans la fosse aux lions parce qu'ils appartenaient à une minorité religieuse. Puis un jour, cette minorité est devenue majoritaire et nous avons assisté à l'Inquisition, où cette fois les martyrisés sont devenus martyrisants envers tout ce qui dérogeait de leur idéologie dominante.

Et aujourd'hui, nous étudions l'histoire de l'humanité et dénonçons les crimes et les barbaries commises en nous disant qu'elles se sont produites à une époque où les hommes étaient primitifs et peu évolués. Nous regardons ce passé comme on regarde un monument en nous disant qu'il appartient à une époque révolue et que de telles choses ne pourraient plus se produire de nos jours. On se révolte de la crucifixion du Christ, de la

torture des Chrétiens, de l'Inquisition, du Nazisme et de toutes ces absurdités sans être conscient qu'aujourd'hui on pourrait refaire exactement la même chose, comme l'a démontré la célèbre expérience du psychologue Stanley Milgram. Pis encore, aujourd'hui même, il existe des gestes aussi aberrants que ceux décrits plus haut et ce livre de Raël nous ouvre les yeux sur cette réalité.

Les moyens ont changé, mais les tortures existent toujours:

– Aujourd'hui, les massacres ne se font plus sous le règne de Ponce Pilate ou du pape Grégoire IX, mais sous le règne de ministres, de journalistes, de psychiatres et d'organisations subventionnées par le gouvernement.

– Aujourd'hui les instruments de torture ne se nomment plus crucifix, bûcher ou chambre à gaz, mais hôpital psychiatrique, drogues antipsychotiques et... plateau de télévision.

– Aujourd'hui, la foule n'accorde plus le crédit au meurtier Barabbas, mais au proxénète et dealer de drogue Parraga...

La forme évolue mais le fond reste le même et le peuple est aussi convaincu d'agir pour une juste cause aujourd'hui qu'il l'était autrefois.

A la lecture du livre de Raël, je ressentis, outre un profond sentiment de tristesse mêlé de révolte, le privilège de vivre au Québec, où la tolérance et le respect des différences semblent plus grands qu'en France; où par exemple l'analogue de l'ADFI, Info-Secte s'est vu supprimer sa subvention par le ministre Marc-Yvan Coté et dénoncer sa démarche sectaire par le professeur Alain Bouchard.

Tout ce racisme religieux doit cesser pour qu'enfin la Charte des droits et libertés ne soit plus un vœu pieux, mais bien le plus précieux héritage que notre société puisse léguer à nos descendants; afin qu'on ne parle pas un jour des néo-religieux de la décennie précédant l'an 2000 comme on parle aujourd'hui des Chrétiens du IIe siècle, des Protestants du XVIe siècle ou des

Juifs de 1939-45 ! Epoque après époque on porte le même genre d'accusations sur les minorités religieuses. On accusait les premiers Chrétiens «de tuer des bébés, de se livrer au cannibalisme et à des orgies sexuelles», on tenait le même genre de propos envers les Juifs avant le nazisme et c'est aujourd'hui au tour du Mouvement Raëlien de subir des accusation du même type, allégrement conduites par les médias.

Ce livre de Raël est un grand appel à la tolérance, au respect des différences et surtout, à la vigilance. Il en dérangera plusieurs car beaucoup sont concernés et les réactions seront d'autant plus virulentes que ceux qui les tiendront seront concernés.

Je ne peux qu'appuyer et entériner cet auteur, la position qu'il défend et la Fédération internationale des Religions et Philosophies minoritaires (FIREPHIM) qu'il a créée, car cette démarche est capitale. Elle est d'autant plus capitale et imminente que je suis moi-même membre d'une minorité religieuse et je souhaite pouvoir continuer d'y évoluer librement, sans risque de discrimination et sans devoir faire «chanter le coq» pour sauver ma peau...

Daniel Chabot
psychologue, professeur de psychologie et écrivain.
Laval, le 5 décembre 1992

Introduction

Depuis quelques années un véritable racisme «anti-sectes» s'est développé en France contre les minorités religieuses et philosophiques. Dans ce pays qui se targue d'être la «patrie des Droits de l'Homme» tous ceux qui sont membres d'une religion ou d'une philosophie minoritaires sont victimes d'une discrimination abominable et justement en contradiction avec ces mêmes Droits de l'Homme que la France prétend fièrement défendre... dans les autres pays.

Le gouvernement socialiste devrait commencer par balayer devant sa porte en protégeant en France même ces Droits de L'Homme si importants pour l'avenir de l'humanité. Comment est-il possible que dans un pays dit «civilisé» des êtres humains soient publiquement humiliés par des médias nationaux uniquement à cause de leur religion ou de leur philosophie? Certains médias vont jusqu'à organiser de véritables incitations à la haine religieuse en contradiction avec la loi sans que personne ne réagisse. Mieux, la «justice», lorsqu'elle est saisie par les minorités humiliées, se montre particulièrement bienveillante envers les médias coupables et ne les condamne pratiquement jamais!

Les directives permettant de telles ignominies semblent venir de très haut... Un député socialiste, Alain Vivien, est allé jusqu'à proposer une loi permettant de forcer un individu majeur à quitter une minorité religieuse ou philosophique à la demande de sa famille ou du ministère public, pour une période de «quelques semaines» pour lui permettre de «réfléchir à son engagement»... Le projet ne précisait pas si le malheureux aurait été placé dans un camp de rééducation ou dans un hôpital

psychiatrique... C'est ce qui se passait en URSS le dernier S voulant dire socialiste... comme par hasard.

Les nazis forçaient les Témoins de Jéhovah à porter un triangle bleu, jusqu'où va aller le gouvernement socialiste? Il est vrai que le pouvoir nazi s'appelait National... « socialisme » ! Et le premier pays à obliger les juifs à porter un signe distinctif n'était pas l'Allemagne, mais... la France! C'était au Moyen Age, ce n'était pas une étoile jaune mais un rond rouge, la rouelle... Et quel est le premier pays à avoir expulsé TOUS les juifs? Encore la France... en 1394. Et il ne faut pas oublier les 30 000 protestants, femmes, enfants, vieillards massacrés en 1572, lors de la Saint-Barthélemy, la rafle du Vel d' Hiv à Paris où en 1942, 12 884 juifs furent arrêtés par la police française et livrés aux nazis uniquement à cause de leur religion... Templiers, Cathares, «ratonnades» contre des nords-africains, rumeur d'Orléans, la liste serait trop longue de tous ceux qui ont souffert de cette longue tradition française de racisme et d'intolérance.

Des milliers de gens souffrent en France chaque jour du monstrueux et illégal retour de la discrimination sans que ni le gouvernement ni la «justice» aux ordres de ce dernier n'interviennent. Des gens innocents sont montrés du doigt, licenciés sous des prétextes fallacieux, insultés et humiliés publiquement et personne ne bouge.

Le gouvernement va même jusqu'à subventionner des associations comme l'ADFI dont l'objectif est de lutter contre des minorités religieuses ou philosophiques ce qui est contraire une fois de plus avec les Droits de l'Homme... Et le C.I.D.J., Centre d'information et de documentation jeunesse, organisme gouvernemental, envoie dans toutes les écoles de France une documentation indiquant aux jeunes comment «se défendre des sectes»... et donnant les adresses des ADFI... Excellente façon d'enseigner l'intolérance aux enfants...

Il est temps que les français se réveillent avant qu'il ne soit trop tard afin que jamais ils ne puissent dire comme certains allemands après la guerre en apprenant les horreurs dont avaient été victimes les juifs: «on ne savait pas»...

Si la France veut pouvoir continuer de se proclamer fièrement la «patrie des Droits de l'Homme» il faut que ses responsables fassent le nécessaire pour qu'ils y soient respectés plus ou tout au moins autant qu'ailleurs. Si la Cour Européenne des Droits de l'Homme condamnait un jour la France pour non-respect de ces mêmes Droits cela serait particulièrement humiliant et c'est pourtant ce qui va arriver sous peu si rien n'est fait pour que les minorités, dédaigneusement appelées «sectes», ne sont pas plus protégées et leurs droits mieux respectés.

L'Humanité ne pourra survivre que si les êtres humains apprennent à se respecter les uns les autres et à s'enrichir des différences religieuses et philosophiques qui sont sa force. Lorsque le droit à la différence est supprimé on a vu avec l'Allemagne nazie ou l'ex-URSS où cela conduit. C'est la responsabilité des gouvernants de conduire les hommes dans la bonne direction mais c'est aussi celle de chacun d'entre nous de la prendre de nous-mêmes.

Au lieu, avec un mépris... sectaire, de traiter de «secte» la religion ou la philosophie de notre prochain il serait préférable d'essayer de la comprendre afin de voir quels sont les éléments qui lui ont permis d'y trouver le bonheur et l'harmonie.

I
PETIT HISTORIQUE DE L'INTOLÉRANCE

Depuis toujours, les hommes ont vécu dans la peur de ce qui était étranger ou nouveau. Cela était normal à l'époque où tout étranger pouvait être un espion envoyé pour préparer l'attaque du village ou de la tribu. On vivait alors dans la peur de celui qui vivait de l'autre côté de la montagne, parlait une autre langue, et n'avait qu'un objectif: envahir ou piller notre territoire.

Cette crainte de «l'étranger» forcément étrange s'est perpétuée durant des millénaires, et continue d'exister en nous à des degrés divers. Elle est en fait proportionnelle à la différence culturelle ou raciale entre les peuples.

Si les Auvergnats ne considèrent plus les Bretons comme des «étrangers», il n'en va pas de même pour les Italiens ou les Espagnols «qui viennent manger le pain des Français», pour reprendre une expression bien connue. La lente construction de l'Europe effacera progressivement ce sentiment dans les générations nouvelles, les anciens continuant, jusqu'à leur mort, de considérer les Allemands comme des ennemis, victimes qu'ils sont de leur mémoire comme la majorité des humains inconscients.

Mais les Arabes ou les Noirs seront pour très longtemps considérés comme des étrangers, même s'ils sont nés à Clermont-Ferrand et leurs ancêtres aussi depuis plusieurs générations. Parce qu'ils sont «différents» et que ça se voit. Des tas de petits Français bien comme il faut continueront de les traiter de «sale nègre» ou de «sale arabe» à la première occasion, quelles que soient les lois anti-racistes en place, bien «programmés» qu'ils ont été à haïr les différences.

Ils sont mêmes éduqués à haïr les différences qui ne se voient pas: l'antisémitisme en est la plus belle illustration. Il est impossible de reconnaître un Juif d'un Catholique, vu qu'ils peuvent être nés dans la même ville, parler la même langue avec le même accent, et avoir la même couleur de peau. Mais l'un a une religion différente de l'autre et c'est cela le problème. Celui qui a le malheur de faire partie d'une religion minoritaire peut du jour au lendemain se retrouver porteur d'une étoile jaune, raflé, puis parqué dans un camp de concentration, et finalement exécuté, uniquement à cause de son appartenance à une minorité.

Lorsque les premiers chrétiens ont débarqué à Rome avec leur merveilleux message d'Amour, ils se sont très vite retrouvés transformés en nourriture pour les lions, uniquement parce qu'ils étaient différents. Et les Romains eux-mêmes, qui avaient décidé d'abandonner les déités romaines, qui étaient alors la religion dominante, pour se convertir au Christianisme se sont retrouvés persécutés avec eux par la population et leurs gouvernements criminels. On accusait bien évidemment cette «secte» venue de l'étranger de tous les maux. De pervertir la jeunesse, de séparer les familles, d'asservir ses membres, de les envoûter et de les dépersonnaliser, etc... Il fallait à tout prix se débarrasser de cette vermine révolutionnaire qui osait enseigner l'amour du prochain et le pardon à des peuples assoiffés de sang et encouragés en cela par leurs dirigeants. Pis encore, la moindre pluie excessive ou la plus petite sécheresse était due au courroux des dieux romains devant l'arrivée du Christianisme ce qui justifiait les massacres...

Les religions dominantes d'aujourd'hui ont toutes été à leur début persécutées par les religions dominantes des populations où elles sont apparues, ou où elles se sont développées, pour, éventuellement, devenir un jour dominantes elles-mêmes.

Les premiers Bouddhistes étaient pourchassés, car on les accusait d'attirer les jeunes qui quittaient leurs familles pour rejoindre des communautés de moines, et les premiers

Musulmans furent chassés par les armes de la ville où ils avaient commencé à se développer.

Le même drame a été vécu il n'y a pas si longtemps en France par les Protestants, persécutés durant un siècle uniquement à cause de leur religion. La «secte» dérangeait les pouvoirs de l'époque qui l'ont tout simplement interdite d'un trait de plume, contraignant ses membres à se réunir dans des grottes ou des endroits secrets pour continuer de pratiquer leur religion. Ceux qui étaient pris étaient condamnés aux galères perpétuelles pour les hommes, à la prison à vie pour les femmes, et les prédicateurs étaient tout simplement exécutés. De 1685 à1791 (c'est tellement récent... ne l'oublions pas!) des milliers de gens ont été persécutés par des gouvernements qui s'appuyaient déjà sur une justice «indépendante» qui condamnait des êtres humains pour leur croyance.

Dans toute l'Histoire de l'Humanité, jamais une persécution institutionnalisée n'a été aussi longue. Un siècle! Et c'est en France que cela a eu lieu. La France, «Patrie des Droits de l'Homme»... et de la persécution religieuse la plus longue de l'Histoire.Vu ce qui se passe aujourd'hui on peut penser que ce pays est fidèle à sa tradition d'intolérance...

Le massacre de la Saint Barthélemy , qui vit plus de 30000 personnes être assassinées avec la bénédiction du gouvernement français, est l'un des plus frappants exemples de cette longue tradition d'intolérance. Même si l'Eglise Catholique partage la responsabilité de ce crime contre l'Humanité, il fut commis sur le sol français et ce n'est sûrement pas par hasard. Que cette même Eglise Catholique soutienne le gouvernement français dans sa lutte contre les religions minoritaires n'a rien de surprenant quand on se souvient du passé...

II

LE MASSACRE DES PROTESTANTS

Il est important de se rappeler comment est née la religion Protestante. Au début du XVIe siècle, de plus en plus de catholiques contestent l'autorité de l'église romaine, écœurés par l'utilisation de «l'argent des pauvres» pour entretenir des palais somptueux, où les prélats romains se vautrent dans une débauche qu'ils condamnent chez leurs fidèles. Tout cela est financé par des «indulgences», c'est-à-dire que vos péchés sont pardonnés en échange d'argent...

Imaginez les articles des médias si une seule «secte» actuelle utilisait ce procédé... Les charges d'évêques étaient d'autre part données à de riches seigneurs, levant toujours plus d'impôts «au nom de Dieu»... C'est pour cela qu'on continue de les appeler «Monseigneur» dans un pays qui a fait la révolution et où il n'y a théoriquement plus de seigneurs...

Pour bien comprendre «l'évolution» de la foi chrétienne, partie d'un Etre pur prêchant l'Amour et le Pardon, pour en arriver au pouvoir exhorbitant et croulant de richesse du Vatican, il convient de se remémorer quelques faits historiques importants:

* le culte de Marie n'existait pas au temps des 1ers Chrétiens et a été introduit seulement en l'an 431;
* le culte des saints et des anges en l'an 609;
* le culte des images et des reliques en l'an 787;
* la fête de tous les saints en l'an 835;
* le célibat obligatoire des prêtres en 1074 (les apôtres étaient mariés exceptés Jean et Paul);
* la couronne du Christ et le chapelet en 1090;
* la confession en 1213;

* la transsubstantiation (changement de l'ostie en corps du Christ) en 1215;
* le vin changé en sang du Christ en 1415;
* les indulgences (rachat des péchés par de l'argent) en 1500;
* la Fête-Dieu en 1519.

Nous ne parlerons pas ici de l'Immaculée Conception qui ne fut décrétée qu'en 1854 ni de l'infaillibilité du pape qui ne date que de 1870... Le Christ n'avait, quant à lui, institué que deux sacrements: le baptême et la communion. Tout le reste fut inventé par les hommes sur un laps de temps de près de 2000 ans...

On comprend, en lisant tout cela, que de plus en plus de chrétiens du XVI[e] siècle commençaient à se poser de saines questions, car par malheur pour l'église catholique ils étaient de plus en plus nombreux à savoir lire... Aussi longtemps que seuls les prêtres pouvaient étudier les Ecritures, tout allait bien. On pouvait garder les populations dans l'ignorance de la Vérité. Mais hélas, le peuple commençait à apprendre à lire! Heureusement, le latin constituait un ultime rempart derrière lequel le Vatican entendait bien protéger son pouvoir et celui des gouvernements qui le soutenaient.

Les cardinaux rédigent en 1550, lors de l'élection du pape GUILIO III, un document le conseillant quant à la gestion des affaires du Vatican, qui est conservé à la bibliothèque de Paris, et dont voici un extrait particulièrement révélateur:

«La lecture de l'Evangile doit être permise le moins possible spécialement en langues modernes et seulement dans les pays soumis à notre autorité.

Le peu qui est lu et généralement à la messe devrait suffire et il devrait être défendu à quiconque d'en lire plus.

Tant que le peuple se contentera de ce peu, vos intérêts prospéreront, mais sitôt qu'il voudra en lire davantage, vos intérêts commenceront à souffrir.

Voici le Livre, plus qu'aucun autre, qui provoque contre nous la rébellion, les tempêtes, qui risquent de nous perdre.

De ce fait, si quelqu'un examine soigneusement l'enseignement de la Bible et sa comparaison de date avec notre église, il trouvera bien vite les contradictions, et verra que notre enseignement, souvent s'écarte de celui de la Bible, et plus fréquemment encore est en opposition avec elle.

Si le peuple se rend compte de ceci, il provoquera sans repos, jusqu'à ce que tout soit révélé, et alors nous deviendrons l'objet de la dérision et de la haine universelle.

«Il est donc nécessaire que la Bible soit extraite et enlevée des mains du peuple, cependant avec grande prudence, pour ne pas provoquer de tumulte.»

On ne peut pas être plus clair! Le pouvoir avant tout, et même avant la Vérité, voilà depuis fort longtemps la doctrine de l'Eglise Catholique...

Malgré les demandes de plus en plus pressantes des couches érudites de la population d'une réforme des comportements et des textes de Rome, rien ne bouge. Luther, en 1519, commence à propager un enseignement nouveau, disant en gros, que seule la foi sauve, et que les œuvres des hommes durant leur vie n'ont aucune valeur mis à part la manifestation de leur foi.

Calvin, à partir de 1536, reprend le flambeau et ajoute le dogme de la prédestination, disant que Dieu est libre d'accorder la foi à qui il veut, et qu'en définitive un très petit nombre d'hommes seront sauvés... Ils ont tous deux un énorme succès auprès des intellectuels... et sont aussitôt excommuniés.

Pour les réformateurs, qui s'organisent alors en église indépendante, seuls les sacrements établis par le Christ durant sa vie doivent être conservés, et les intermédiaires entre Dieu et

les hommes ne sont pas nécessaires, ce qui rend tout clergé inutile. Les fidèles calvinistes assurent eux-mêmes la tenue des assemblées religieuses, et n'importe qui peut prendre la parole. Enfin, le culte de la Vierge et des saints est supprimé, ainsi que toute adoration d'idoles chrétiennes, images de saints et crucifix y compris.

Les Eglises Luthériennes conservent quant à elles un clergé, mais dont les pasteurs peuvent se marier. Luther traduit la Bible en allemand pour que tout le monde puisse la comprendre.

L'Eglise Catholique organise alors la contre-réforme, la première chasse aux «sectes» hérétiques, véritable crime contre l'Humanité qui n'a jamais été puni. Au fait, les lois internationales prévoient que les crimes contre l'Humanité sont imprescriptibles. Alors pourquoi ne pas poursuivre le Vatican pour crime contre l'Humanité pour les massacres de l'inquisition? Les Eglises Calvinistes et Luthériennes devraient demander au Vatican des compensations financières, ainsi que des excuses officielles, ce qui n'a jamais été fait. Même si les fonds en question étaient utilisés pour aider le Tiers-monde, celà serait toujours mieux que de stagner sur les comptes romains.

Donc l'Inquisition commence à cette époque. Et où croyez-vous qu'elle commence? En France bien sûr! A Paris où, en 1523, Jean Vallière, moine Augustin est brûlé vif comme Luthérien. En 1525, Jean Leclerc est marqué au fer rouge à Meaux et exécuté en 1526 pour les mêmes raisons. En 1534, les Protestants commencent à s'exiler pour se mettre à l'abri, en particulier en Suisse et en Hollande.

En 1562, le massacre de Vassy, où 60 Protestants sont assassinés, est un pas de plus dans l'horreur. Le sommet sera atteint le 24 août 1572, le jour de la Saint-Barthélemy, patron des tanneurs, des relieurs et des... bouchers! (Barthélemy était

le surnom de Nathanaël, l'un des 12 apôtres du Christ, bartalmaï signifiant en araméen «fils de Talmaï»).

30000 morts, dont plus de 10000 rien qu'à Paris ! Femmes, enfants, vieillards, malades tous ceux qui n'étaient pas catholiques ou qui refusaient d'abjurer, de renoncer à leur religion, y passaient. Voilà ce que l'Eglise Catholique, chargée de diffuser sur terre un message d'Amour, avait accompli en luttant contre des «sectes» qui étaient une menace pour ses finances et sa suprématie.

L'épiscopat catholique annonçait récemment que 20% de la population mexicaine était membre d'environ 500 «sectes», et qu'il envisageait d'entreprendre des actions concrètes pour lutter contre le phénomène...Quand le pouvoir catholique parle «d'actions concrètes» il y a de quoi avoir la chair de poule...

III

LA FRANCE, PATRIE DE L'ANTISÉMITISME

Le peuple qui a, sans le moindre doute, subi à travers l'Histoire de France la plus grande intolérance est sans aucun doute le peuple Juif. A cause de l'Holocauste, organisé par les nazis durant la dernière guerre mondiale, le monde entier se sent à juste titre coupable de n'avoir pas fait plus pour que de telles horreurs ne se produisent pas. Mais ce que peu de gens savent, et qui est volontairement caché à la population française, c'est que la France a été le premier pays à pratiquer un antisémitisme gouvernemental et légalisé !

Dès 541 le concile d'Orléans (déjà ! et ce n'était pas qu'une rumeur...) interdit aux Juifs de «paraître en public pendant la période de Pâques»...

Dès l'an 944, à Toulouse, un Juif, désigné par ses coreligionnaires, devait se présenter devant la cathédrale le vendredi saint pour être giflé publiquement en souvenir de la mort de Jésus... En l'an 1018, la gifle, assénée par le chapelain du vicomte Aimery de Rochechouart fut si forte, que la victime fut tuée sur le coup... Cette monstruosité ne fut supprimée qu'au XII[e] siècle... moyennant le paiement d'une rente annuelle !

A Béziers, à la même époque, l'évêque de cette ville exhortait chaque année à l'occasion du dimanche des rameaux la population à venger la mort de Jésus en attaquant les habitants du quartier juif, mais «uniquement avec des pierres»... Quelle générosité ! Cette coutume ignoble ne fut supprimée qu'en 1161 en échange... d'un lourd impôt annuel !

Agobard, archevêque de Lyon, fait rassembler en 828 tous les enfants juifs sans demander leur avis aux parents, et après les

avoir soigneusement terrorisés, convertit au christianisme tous ceux qu'il a suffisamment impressionnés.

En l'an 1010, le roi Robert le Pieux, ordonna à tous les Juifs de France de choisir entre la conversion et... la mort. Le refus fut général et un horrible massacre commença, qui fut heureusement stoppé quelques temps plus tard.

Limoges expulsa la même année toute sa communauté juive.

C'est en 1144 que commença à se répandre à travers toute la France pour la première fois la monstrueuse rumeur voulant que les Juifs se livrent à des sacrifices rituels d'enfants. Cette rumeur prétendait que le sacrifice d'un enfant devait permettre aux Juifs de retrouver leur pays, et que chaque année, à Narbonne, où résidait le descendant d'un «ancien roi d'Israël», les rabbins se réunissaient pour décider dans quel pays l'enfant serait choisi... A Pontoise, les Juifs furent accusés d'avoir sacrifié un enfant catholique nommé Richard. Emmenés par les prêtres, la population se lança à l'attaque du quartier juif. Le roi Louis VII fit exécuter 80 Juifs sur le bûcher !

En 1171 à Blois, la même rumeur circula. Le gouverneur de la ville, Thibaut, emprisonna tous les Juifs de la ville sans avoir aucun témoignage. Ils furent ensuite conduits dans une maison remplie de fagots, à laquelle on mit le feu. 32 morts.

Philippe Auguste ordonna à tous les Juifs de quitter la France en 1182. C'est la première fois dans l'Histoire de l'Humanité qu'un pays chrétien décidait de se débarrasser de tous les Juifs vivant sur son territoire... Un précédent qui allait faire école... Et ça avait lieu... en France. Pas en Allemagne nazie....

Tout comme l'obligation qui fut faite aux Juifs de porter une étoile jaune par les nazis n'était pas la première mesure de ce style. Elle ne faisait que reprendre une décision du quatrième concile de Latran, qui en 1215 décréta l'obligation pour les Juifs de porter sur leur vêtement un signe distinctif. Le pape, Hitler,

même combat... Louis IX, en 1269, précisa quels devaient être la taille et la couleur des signes distinctifs: ils devaient coudre sur leurs vêtements, sur la poitrine et dans le dos un rond rouge de «quatre doigts de circonférence et d'une surface d'une paume». On appelait cela la rouelle. Ceux qui étaient surpris sans ce rond rouge payaient une amende et voyaient leurs vêtements confisqués... au profit de celui qui les avait dénoncés !

A Troyes en 1288, 12 Juifs furent brûlés vifs suite à une nouvelle rumeur de sacrifice rituel d'enfant.

En 1290 à Paris, un Juif nommé Jonathas fut accusé d'avoir transpercé... une hostie ! Il fut torturé avec sa femme jusqu'aux aveux. Tous deux furent brûlés vifs, leur maison fut détruite et l'on édifia une chapelle à la place. Brûlés vifs pour une hostie !!!

Plus de 100000 Juifs avaient quitté la France en 1306.

Au XVe siècle, les Juifs de Provence furent désignés comme les responsables de l'épidémie... de peste noire qui s'abattit sur cette région, et les massacres recommencèrent.

Les Juifs qui vivaient à Avignon, Carpentras, l'Isle sur Sorgue, Cavaillon, étaient enfermés dans des ghettos-carrières gardés nuit et jour par des hommes en arme et ne pouvaient voyager sans un laisser-passer spécial et... la rouelle. Ils n'avaient droit qu'à une école par ville et tous leurs livres étaient censurés.

A Metz, en 1698, les Juifs doivent porter un chapeau jaune en tout temps... Là aussi ils sont enfermés dans un ghetto gardé jour et nuit. En 1670, là aussi la rumeur de meurtre rituel d'enfant fait des ravages, et Raphaël Lévy de Boulay est accusé d'avoir sacrifié un enfant de trois ans et brûlé vif. L'année suivante il est reconnu innocent et réhabilité...

A la même époque, Strasbourg était une ville interdite aux Juifs, sauf le jour où ils pouvaient pénétrer dans la ville pour leurs affaires. Ils devaient quitter la ville lorsque les cloches se mettaient à sonner avant le coucher du soleil...

En 1784, les Alsaciens n'avaient pas le droit de loger de Juifs étrangers sous peine de très fortes amendes, et les Juifs n'avaient pas le droit de se marier sans l'autorisation du roi. Les rabbins qui ne respectaient pas cette règle risquaient l'expulsion du territoire.

On pourrait croire que la révolution française allait améliorer le sort des juifs. Cet espoir fut de courte durée. En 1801 le premier consul déclare au Conseil d'Etat: «Quant aux Juifs, c'est une nation à part dont la secte ne se mêle avec aucune autre». Déjà le mot «secte» est utilisé pour exclure un groupe humain.

En 1858, à Bologne, en Italie, la domestique chrétienne d'une famille Juive, les Mortara, fait baptiser en cachette le fils de ses patrons le petit Edgar, âgé de six ans, puis informe l'Eglise Catholique qui fait enlever l'enfant pour le confier à une institution Chrétienne. Malgré tous les recours légaux imaginables à l'époque, il ne fut jamais restitué à ses parents éplorés...

En 1882, l'Union Générale, importante banque catholique fit une banqueroute retentissante. La presse catholique prit immédiatement une position farouchement antisémite. La crise économique et sociale de l'époque avait trouvé ses boucs-émissaires: c'était à cause des Juifs !

En 1890, Edouard Drumont, un petit journaliste sans talent, publie un livre en deux volumes, «La France juive», édité chez Marpon et Flammarion (déjà !) qui va connaître un grand succès populaire: plus de 150000 exemplaires vendus! Enorme à l'époque. Et un éditeur catholique reprend ensuite l'édition de cet ouvrage antisémite, Victor Palm. Drumont propose tout simplement de solutionner la crise économique de l'époque en... saisissant tous les biens des Juifs!

Et c'est à l'aube de notre siècle qu'eut lieu l'affaire Dreyfus. Un officier français et Juif, le capitaine Dreyfus, fut accusé d'être un espion à la solde des Allemands. Il fut arrêté le 15 octobre 1894, son écriture ressemblant à celle figurant sur une lettre interceptée, transmettant des informations à l'ambassade

d'Allemagne. Dreyfus, malgré son obstination à clamer son innocence, fut condamné au bagne à vie le 22 décembre de la même année et envoyé en Guyane.

Il y aurait probablement passé toute sa vie si, quelque temps plus tard, le chef de service des renseignements n'avait été remplacé par le commandant Picquart. Ce dernier fut surpris de constater qu'un autre officier, le commandant Esterhazy, connu pour être constamment endetté, avait une écriture ressemblant beaucoup plus que celle du malheureux Dreyfus à celle figurant sur le document envoyé aux allemands... Picquart avertit les autorités militaires et fut... envoyé en province, puis en Afrique...

En 1895, Raymond Gendre, député socialiste (déjà !)de la Dordogne, écrit dans «La Dépêche» de Toulouse (re-déjà !) : «J'estime que la juiverie politique et financière qui nous ronge est la plus grande plaie sociale du jour». «La Dépêche», journal socialiste (décidément...), ne fait aucun commentaire et ne fera aucune mise au point ...

Mais l'erreur judiciaire commence à être connue du public. Le Grand Rabbin de France demande des explications au gouvernement... et se fait vertement remettre à sa place. En décembre 1897, Mathieu Dreyfus, le frère du condamné, accuse formellement Esterhazy dans une lettre adressée au ministre de la Guerre. Le 11 janvier 1898, le conseil de guerre l'acquitte à l'unanimité. Deux jours plus tard, Emile Zola publie dans l'Aurore son célèbre «J'accuse», où il accuse les généraux de haute trahison contre l'Humanité, et prend la défense de Dreyfus. Cet article déclenche des émeutes antisémites à Bordeaux, Lyon, Nantes et Nancy. Les généraux poursuivent Zola pour diffamation et il est condamné, le 23 février 1898, à la peine maximum prévue par la loi : un an de prison ferme et 3000 francs d'amende...

Le 20 février 1898 la «Ligue des Droits de l'Homme» est créée et prend immédiatement la défense de Dreyfus. Picquart

écrit au président du conseil pour réitérer son soutien au condamné. Il est immédiatement emprisonné. Finalement, le ministre de la guerre, tracassé par sa conscience, veut vérifier un témoignage écrit qui accable Dreyfus, le commandant Henry, du deuxième bureau, responsable des services de contre-espionnage, avoue que ce document était un faux rédigé par ses soins... Il se suicide (ou on le suicide?) le lendemain dans sa cellule. Estérhazy a déjà fui en Angleterre...

Le 8 août 1899, Dreyfus bénéficie à Rennes d'une révision de son procès. Sa condamnation est confirmée (!!!) par cinq voix contre deux... mais il obtient le bénéfice des «circonstances atténuantes» (!) et sa peine est ramenée à dix ans de prison... Pour calmer les esprits, le président de la République décide de le gracier le 19 septembre. Mais ni les pressions des autorités, ni 4 ans de bagne n'ont pu calmer la révolte de Dreyfus, qui continue de réclamer sa réhabilitation. Il lui faut attendre le 12 juillet 1906 pour qu'il obtienne gain de cause. Dreyfus est réintégré dans l'armée avec un grade supérieur et fait chevalier de la Légion d'Honneur... Picquart, qui avait été lui aussi exclu de l'armée est également réintégré. Pour une grande majorité des français, Dreyfus est tout de même coupable... puisqu'il est Juif! Et qu'entre l'Armée Française et un Juif, il ne faut pas hésiter. Même innocent, Dreyfus devait être condamné pour sauver l'honneur de l'armée et le moral des troupes... Heureusement que Zola avait été là...

Dans le journal «La libre parole» du 25 novembre 1904, Drumont écrit encore: «Ils sont toute une bande dans les établissements d'enseignement, dans les sociétés savantes, dans les revues, dans les académies, tous Juifs, Protestants, Francs Maçons, qui se sont fait, mutuellement, la courte échelle et qui ont réussi à faire croire qu'ils ont régénéré, transformé, rénové la Littérature, l'Histoire et la Science.»

Plus tard Drumont dira encore dans le même journal: «Les immenses fortunes juives ne sont le fruit d'aucun labeur, d'aucune production». Puis il ajoute «Ce sont les juives qui fournissent le plus fort contingent à la prostitution dans les grandes capitales». On croirait entendre les anti-sectes d'aujourd'hui...

C'est à cette époque que, dans la Russie des tsars, la police secrète fabrique et lance une rumeur voulant que les leaders juifs mondiaux se réunissent régulièrement pour préparer leur domination du monde. Cela est appelé le «Protocole des Sages de Sion».

En 1908, Alfred Dreyfus assiste au transfert des cendres d'Emile Zola au Panthéon. Un nommé Grégori lui tire dessus à coups de revolver. Il est arrêté, jugé par la cour d'assises, et... acquitté par le jury populaire! Les français peuvent bien aujourd'hui se scandaliser devant l'acquittement des policiers ayant frappé Rodney King à Los Angeles... Ils ont fait la même chose ! Mais la victime était juive, alors...

En 1910, la Seine connait une crue historique. Une grande partie de Paris est inondée. De grandes forêts ont été coupées au sud-est de la ville par des compagnies comptant des banquiers juifs parmi ses actionnaires, les Rotschild. Edouard Drumond sévit à nouveau. Il écrit: «Les déboisements furieux opérés par les Juifs furent incontestablement la cause principale de l'inondation.» Il faut oser l'écrire! Il a osé! Après les épidémies de peste du moyen âge, voilà les Juifs responsables... des inondations!

En septembre 1940, les allemands, qui occupent la France, demandent un recensement des Juifs habitant en zone occupée et interdisent le retour de ceux qui s'étaient réfugiés dans le sud. Le 3 octobre, le maréchal Pétain signe un texte qui définit comme Juif «toute personne issue de trois grands parents de race juive, ou de deux grands parents de la même race, si son conjoint, lui-

même est Juif»... et interdit aux Juifs de devenir: chef d'état, ministre, conseiller d'état, conseiller de l'ordre de la Légion d'Honneur, membre de la Cour de Cassation, de la Cour des Comptes, des Cours d'appel ou d'instance, des assemblées élues, travailler dans les ministères, être enseignants, cadre de l'armée ou fonctionnaires. Les universités n'ont pas le droit de recevoir plus de 3 % d'étudiants juifs, et les professions libérales ne peuvent pas en compter plus de 2%. Enfin, les métiers de l'information leur sont interdits... En France ! Et cela a été décidé par le gouvernement français !

Les propriétaires d'entreprises juives sont également tenus de faire une déclaration, et ils sont forcés de les vendre à des non-juifs à des tarifs sans commune mesure avec leur valeur réelle.

Il est ensuite interdit aux Juifs de posséder un poste radio, un téléphone et de paraître en public de 8 heures du soir à 6 heures du matin. Dans le métro, ils sont obligés de monter dans le dernier wagon. Le Moyen Age est de retour. La rouelle rouge n'est plus là, mais elle est remplacée par une étoile jaune où doit être écrit «juif». Cela ne se passe pas il y a des siècles, beaucoup de français qui ont connu cette époque sont encore vivants aujourd'hui !

En 1942, la police française accepte un ignoble marché: remettre aux allemands tous les Juifs étrangers vivant en France en échange de l'immunité pour les Juifs français ! Ce marché prévoit que 22 000 Juifs doivent être arrêtés à Paris, et 10 000 en «zone libre» le sud de la France placé sous l'autorité du gouvernement de Vichy avec Pétain pour chef de l'Etat. Les 16 et 17 juillet 1942, la police française, «et fière de l'être», (c'est-à-dire la Gendarmerie, la Garde Mobile, la Police Judiciaire, les Renseignements Généraux [déjà !]), arrête 12 884 Juifs, dont 4051 enfants. Ils sont divisés en deux groupes. Les adultes sans enfants sont conduits au camp de concentration de Drancy, et les familles avec enfants sont parqués au vélodrome d'hiver, le

fameux Vel d'Hiv, célèbre pour ses six jours cyclistes. Par une chaleur écrasante, en plein été, sans nourriture et sans eau, avec des sanitaires qui en quelques heures deviennent inutilisables à cause de la surpopulation, ces 12 884 personnes vont être inhumainement parquées durant près d'une semaine, sous le contrôle de la police française... Les enfants sont séparés de leurs familles, envoyés à Drancy, puis livrés aux allemands qui les expédient dans les camps de la mort d'Allemagne d'où aucun d'eux ne reviendra.

Une deuxième vague d'arrestation a lieu fin août et 11 000 juifs sont arrêtés et envoyés dans le camp de concentration de Rivesaltes dans les Pyrénées Orientales. Le gouvernement de Vichy a rendu obligatoire la mention «juif» sur les cartes d'identité, afin d'essayer de freiner les fuites à l'étranger.

Pendant ces déportations, une famille juive, les Finaly, qui sent qu'elle va se faire arrêter par la police française, confie ses deux enfants à une tutrice catholique. En 1950, les parents finissent par retrouver, après de longues recherches à leur retour d'Allemagne, leurs enfants. Mais la famille catholique refuse de leur rendre leurs enfants, prétextant qu'ils avaient été baptisés, et afin «d'éviter qu'ils ne retombent dans l'erreur juive»... La justice ordonne leur restitution, mais la famille catholique avait caché les enfants en Espagne. Après bien des péripéties, ils sont finalement rendus à leurs parents.

Les protestants sont scandalisés par ce qui se passe et tentent de mener une action de protestation conjointe avec les autorités catholiques. Ces dernières refusent toujours... Le Vatican n'émet pas la moindre condamnation ou protestation...

On pourrait croire que toute l'Europe occupée réagit de la même façon face au génocide du peuple juif, et que les français font comme les autres... Il n'en est rien! Les Finlandais n'ont jamais accepté de livrer leurs juifs. Le chef de l'état, le Maréchal Car Gustaf Mannerheim déclare que, pour

lui, il n'existe que des citoyens finlandais sans distinction de race ou de religion, et qu'il se sent responsable de tous. Le ministre des affaires étrangères, Witting, déclara: «La Finlande est une nation honnête. Nous préférons mourir avec les Juifs ! »

Le roi Christian du Danemark refuse en 1942 d'imposer aux Juifs le port de l'étoile jaune, et dit que si cela est imposé par les occupants allemands il la portera lui-même ! Pendant que la rafle du Vel d'Hiv a lieu, les Juifs danois vivent en paix. En octobre 1943, les Allemands décident d'arrêter eux-mêmes les 9000 Juifs danois. Mais le gouvernement danois a eu des informations sur la rafle prévue. La police danoise organise, en secret, le transfert en Suède par bateau de sa population juive. Les allemands ne peuvent arrêter que 450 Juifs... Comme quoi, tous les policiers du monde ne sont pas des salauds... En France, la police livra aux nazis plus de 75 000 personnes.

Pourquoi la communauté juive ne demande-t-elle pas à ce que la France soit condamnée pour crime contre l'Humanité, et le versement de dédommagements financiers à ce titre? Ils l'ont obtenu de l'Allemagne, il est normal qu'ils l'obtiennent de la France. Car c'est bien la police française, sur ordre de son gouvernement, qui a arrêté et remis les Juifs aux nazis. Et bien des policiers qui ont participé à cette ignoble besogne sont toujours vivants... et probablement toujours antisémites et prêts à recommencer !

En 1967, le Général de Gaulle, alors Président de la République, qualifie les Juifs, lors d'un discours officiel télévisé, de: «peuple d'élite, sûr de lui et dominateur».

En Mai 1969, à Orléans, une rumeur commence à circuler, voulant que les salons d'essayage des magasins juifs de la ville servent de piège pour les jeunes filles qui y vont. Elles disparaissent dans les arrières-boutiques, sont droguées et expédiées à l'étranger pour alimenter des réseaux de prostitution. Cette rumeur, qui n'est, au début, que véhiculée parmi les étudiants,

enfle au point que les adultes la récupèrent. Les enseignantes du Collège catholique (!) Saint-Charles mettent en garde les élèves contre les magasins dangereux... Evidemment, une enquête de police prouvera l'ignominie de cette rumeur antisémite. En février 1970, le même phénomène se produit à Amiens.

En 1990, le président de l'ADFI en Suisse, Paul Ranc, diacre catholique, (ça continue!) publie un livre: «La Franc-Maçonnerie sous l'éclairage biblique» où il accuse une association juive, l'Ordre Maçonnique Memphis et Misraïm, de vouloir dominer le monde. Il écrit: «Nous nous trouvons là en présence d'un ordre maçonnique juif méconnu du grand public, mais très puissant, et qui n'a qu'un seul objectif: celui d'instaurer le pouvoir mondial juif». Et d'ajouter que la révolution russe aurait été financée par ce mouvement. Des poursuites sont engagées par le B'Nai B'Rith, organisation mondiale qui veille à ce que l'antisémitisme soit définitivement supprimé de la surface de la planète. L'avocat de ce mouvement est clair: «L'auteur s'appuie sur des stéréotypes appartenant à la littérature antisémite la plus classique, comme le Protocole des Sages de Sion». Mais la justice suisse n'est pas la justice française. Le diacre catholique est condamné à une lourde amende et le livre interdit.

Voila donc plus de quinze siècles que la France vomit son antisémitisme. Plus de 60 générations de Juifs, dont la seule différence avec les autres français était leur religion, ont été martyrisés constamment et impunément. Et tous les Juifs du monde savent que la «France profonde» est fondamentalement antisémite. Si des rumeurs ont pu surgir en 1969 et 1970 à Orléans et Amiens à propos des Juifs, c'est encore possible partout et à tout moment, comme lors de la profanation ducimetière Israélite de Carpentras, si l'éducation des français n'est pas changée en profondeur, en particulier dans toutce qui touche à la tolérance et le respect des différences, qu'il s'agisse des différences raciales, religieuse ou culturelles.

IV

TRAITE DES NOIRS ET RATONNADES

L'Histoire de France enseignée dans les écoles, hyper-nationaliste et chauvine, pousse tous les Français à croire qu'ils sont le centre du monde, la plus extraordinaire civilisation de la planète, la merveille des merveilles. Il n'est pas un sujet dans lequel les Français ne se croient meilleurs que les autres. De Charlemagne à De Gaulle en passant par Jeanne D'Arc et Napoléon, les petits écoliers de France sont poussés à croire que tout ce qui n'est pas français ne vaut rien ou pas grand chose...

Très tôt, on leur apprend la haine et le mépris des étrangers et ils apprennent très bien leur leçon ! Ce mépris commence avec leurs voisins immédiats : les Anglais sont haïs depuis des générations, pour l'exécution de Jeanne D'Arc ou peut-être parce qu'ils n'ont pas subi l'humiliation de voir leur sol occupé par les nazis. « Rosbifs ou angliches », ils sont regardés avec beaucoup de condescendance, comme des gens qui ne se lavent pas et dont la nourriture est horrible.

Les Italiens sont baptisés « macaronis » et l'on dit d'eux qu'ils ne se lavent pas, sont froussards et voleurs. Les Espagnols et les Portugais sont regardés avec dédain comme des gens pauvres qui émigrent en France et viennent « manger le pain des français ». Les Suisses sont considérés comme des gens un peu attardés mentalement et très lents. Les plus mal lotis sont les Belges, qui sont franchement traités d'imbéciles, et sur qui les français font circuler les histoires « drôles » les plus lourdes que l'on puisse imaginer. Les Américains, qui sont pourtant venus libérer la France de l'occupation nazie, sont considérés comme de « grands enfants », sans culture, rustres et impérialistes, etc...

Quel que soit le sujet, les Français sont élevés dans l'idée qu'ils sont les meilleurs du monde. La cuisine, les vins, le pain, la mode, la littérature, les arts en général, les voitures, les trains, les avions, les bateaux, les sports, la sexualité, dans tous les sujets ils regardent les autres avec condescendance et fierté.

Cela parait amusant et sans gravité, mais les racines de la tradition française de l'intolérance s'enfoncent profondément dans cette «culture» du chauvinisme et du nationalisme méprisant.

Et quand il s'agit de peuples d'une race différente, alors le mépris atteint son paroxysme. Le colonialisme et l'impérialisme français ont toujours été justifiés par la nécessité de faire «bénéficier» les peuples conquis par les armes des bienfaits de la «civilisation».

Déjà, en 1675, Jacques Savary écrit un livre expliquant les bienfaits de l'ignoble «traite des nègres», dont la France fut un des pionniers, intitulé le «Manuel du parfait négociant»... On peut y lire que le fait d'arracher par la force à l'Afrique des millions d'hommes, de femmes et d'enfants noirs pour en faire des esclaves c'est: «leur apporter des bénéfices spirituels et moraux comme la conversion au catholicisme»... Ainsi la conscience était sauve... Et toujours grâce à l'Eglise catholique...

En 1655, le père Pelleprat décrit: «le bonheur inestimable des esclaves jouissant de la liberté des enfants de Dieu»... En 1764, le théologien catholique Jean Bellon de Saint-Quentin ajoute: «Cette possession et ce service ne sont ni contraires à la loi naturelle, ni à la loi divine écrite, ni même à la loi de l'Evangile»... et il ajoutait sans rire: «Le plus grand malheur pour les Africains serait la cessation de ce commerce !»

En 1789, les Droits de L'Homme étaient proclamés. En 1794, la traite et l'esclavage sont officiellement abolis... suite à la révolution des esclaves de Saint-Domingue, alors colonie française. Un mulâtre, Ogé, et deux autres esclaves revendiquent auprès

des autorités françaises le droit d'exercer leurs droits politiques... Ils sont arrêtés et exécutés par le supplice public de la roue... Il faut faire des exemples. En 1802, Napoléon Bonaparte restaure la traite et l'esclavage...

Le combat contre l'esclavage en France est, à cette époque surtout, mené par des protestants. L'église catholique, comme d'habitude, ne prend pas position...

C'est l'Angleterre qui mène le combat international pour faire cesser l'esclavagisme et, forte de la domination de sa marine, exige de la France le droit de contrôler les chargements des navires français afin de libérer les esclaves et de saisir les navires en infraction.

En 1816, Cornette de Vénancourt, officier de la marine royale, écrit à propos de la centaine de noirs vivant à Rochefort et ayant apparemment du succès auprès des jeunes femmes: «cela crée dans le sang de la population un mélange dégoûtant»...

En 1818, la France interdit officiellement l'esclavage... mais ne fait pas grand chose pour stopper l'odieux commerce. Les bateaux continuent de quitter Nantes pour aller récolter leur ignoble cargaison sur les côtes africaines. En 1825, la France signe une ordonnance spécifiant que les navires de guerre français toucheront une prime de 100 francs par «tête de noir recapturée»... Pourquoi «recapturé» et non pas libéré? Parce que les malheureux Africains, soustraits des navires esclavagistes... se voyaient non pas reconduits vers leurs terres africaines, mais... envoyés à Cayenne, colonie toujours esclavagiste, où la main-d'œuvre faisait défaut!

Si en 1831 une loi était votée, renforçant les peines contre les négriers qui continuaient leur trafic, elle prévoyait que les esclaves affranchis le seraient après une période de «transition» de sept ans... L'état avait encore besoin de leurs services dans les ateliers publics...

Il faudra attendre décembre 1838 pour que l'Eglise Catholique condamne officiellement la traite des Noirs... Durant prés de 150 ans, 15 000 000 d'Africains, hommes, femmes, enfants ont été traités comme des bêtes de somme avec la bénédiction de la religion de «l'amour du prochain»... Le fait qu'il y ait eu un Noir parmi les Rois Mages venus reconnaître Jésus n'a dérangé aucun pape...

Encore un crime contre l'Humanité donc imprescriptible, commis par la France. Les Noirs descendants des esclaves vivant aux Caraïbes et en Amérique devraient poursuivre la France pour crime contre l'Humanité et exiger des indemnités financières. Tout crime contre l'Humanité doit être puni, et les victimes ou leurs descendants indemnisés par les descendants de ceux qui ont commis ces ignominies. D'autant plus qu'une grande partie de la richesse actuelle de la France a été générée par les fantastiques profits réalisés sur le dos de ce bétail humain. Une véritable enquête devrait établir quelles sont les fortunes qui se sont construites à cette époque, et condamner les héritiers à payer aux descendants des esclaves des indemnités.

15 millions d'hommes, de femmes et d'enfants arrachés de force à leur pays, enchaînés, frappés, entassés par centaines dans les cales de bateaux trop petits et sans aucune règle d'hygiène pour, après un voyage de plus de trois semaines, travailler du lever au coucher du soleil dans les plantations des blancs, sept jours sur sept, 365 jours par an. Et sur 15 millions ayant quitté l'Afrique, combien sont arrivés à bon port? Combien sont morts durant la traversée des épidémies, diarrhées et fièvres? Combien ont été exécutés pour avoir voulu se révolter? Combien ont préféré le suicide que d'être réduits à l'esclavage? Des centaines de milliers pour chaque cas. Probablement 20%, soit 3 millions, ne sont jamais arrivés à leur infâme destination.

Il me semble entendre leurs cris, leur pleurs et leurs gémissements... Et quand les matraqueurs de Rodney King sont acquit-

tés, la fête continue. Peut-être les policiers matraqueurs et les jurés criminels sont les descendants des trafiquants d'esclaves qui ont amené de force sur les côtes américaines l'ancêtre de Rodney King. Et peut-être qu'ils étaient Français ...

Si la race noire fut certainement la plus maltraitée par la France, les Asiatiques et les Arabes eurent aussi droit à leur ration de racisme. Avant que l'Empire Français ne soit démantelé par le juste réveil des peuples colonisés, les Vietnamiens dont le pays était appelé par la France l'Indochine, vont connaître les tortures infligées par les occupants de la «patrie des Droits de l'Homme»... Jusqu'à la bataille de Diên Bien Phu en 1954 qui voit l'armée française défaite par des «chintoks», comme ils sont dédaigneusement appelés à l'époque. Ils quittent le pays qu'ils occupaient depuis 1859... Les dominos de l'Empire Français commencent à s'effondrer inexorablement.

Les pays nord-africains vont alors, eux aussi, exiger la fin de l'ignoble occupation coloniale. La Tunisie obtient l'indépendance en 1956, puis le Maroc en 1957. Mais pour l'Algérie, la France ne veut rien savoir. Pour conserver les ressources pétrolières du Sahara algérien, le gouvernement français est prêt à tout et même au pire. C'est la guerre d'Algérie.

En 1954, il y a 984 000 «pieds-noirs» en Algérie. Des colons français qui se sont installés progressivement depuis la conquête commencée en 1830. Ben Bella fonde le F.L.N., mouvement indépendantiste clandestin. L'armée française est contrainte d'augmenter constamment ses effectifs pour garder le contrôle du pays. En 1956, il y a 400 000 soldats français en Algérie... Presqu'un militaire pour deux colons... Et 30 000 jeunes français obligés d'y effectuer leur service militaire seront tués lors des combats avec les résistants algériens.

En 1957, il y a en France 400 000 immigrés algériens, travaillant pour la plupart dans des métiers durs et peu payés que les français dédaignent. La majorité soutient le F.L.N. et rêve,

un jour, de rentrer dans une Algérie libre et indépendante où ils pourront trouver des emplois moins ingrats en construisant un pays neuf et où ils ne seront plus traités de «bicots» ou de «bougnoules», ces surnoms méprisants que leur donnent les Français.

Mais la répression exercée en Algérie sur les indépendantistes est terrible. Plusieurs centaines de morts par jour, déportation de populations entières dans des camps de concentration baptisés «camps de regroupement», en provenance de certaines régions, pour couper tout ravitaillement aux résistants, camps de concentration de prisonniers, torture, etc... La France ne veut absolument pas que l'Algérie lui échappe.

Un fort sentiment de haine se développe de part et d'autre alimenté sans cesse par les exactions réciproques dues à l'escalade de la violence. Et en plus, les Algériens sont des Arabes, et ont même une religion différente: ils sont Musulmans. Et qui plus est ils massacrent les jeunes Français bien blancs et bien Catholiques qui vont gentiment effectuer leur service militaire en Algérie! Tous les éléments sont réunis pour qu'un racisme anti-arabes se développe en France.

Des médecins de certains quartiers de Paris, où il y a une forte proportion de travailleurs immigrés, ouvrent deux salles d'attente: une pour les Français et une pour les Algériens...

Le préfet de police de Paris est alors Maurice Papon, qui était secrétaire général de la préfecture de Gironde de 1942 à 1944... Il était alors «délégué pour les affaires juives»... Durant ces deux années et sous sa responsabilité, des centaines de Juifs, y compris des femmes et des enfants, furent internés dans le camp de concentration de Mérignac, avant d'être envoyés à Drancy, ignoble étape vers les camps d'extermination nazis. Déjà, le 12 octobre 1942, Maurice Papon livre aux Allemands qui réclament de la main-d'œuvre pour remplacer chez eux les militaires en campagne, les prisonniers de guerre nord-africains et sénégalais qui sont internés dans

la région... Pas grave, ce ne sont que des Arabes et des Nègres...

Le plus extraordinaire, c'est que les hauts-fonctionaires se serrent tellement les coudes après la défaite allemande, que très peu parmi eux seront poursuivis ou condamnés pour leurs crimes contre l'Humanité... Mieux, en 1958, Maurice Papon obtiendra une carte d'ancien «combattant volontaire de la Résistance !»

Dès la fin de la seconde guerre mondiale, il avait été muté en Algérie, sans doute un peu pour l'aider à disparaître du paysage, comme préfet, notamment à Constantine.

En France, les travailleurs immigrés algériens soutiennent financièrement le FLN, l'organisation des résistants algériens luttant pour obtenir l'indépendance de leur pays. Ils versent chaque mois, volontairement ou non, une cotisation à cette organisation. Cela augmente encore la haine envers cette minorité qui travaille en France et dont une part des revenus va alimenter ceux qui luttent contre l'armée française...

Déjà, le 28 août 1958, plus de 5000 Algériens sont raflés dans la région parisienne et sont parqués dans l'ancien hôpital Beaujon, le gymnase Japy et le Vel D'Hiv...(encore !). Le premier septembre, le préfet de police Papon décrète le couvre-feu pour les personnes d'origine nord-africaine par le communiqué suivant: «Il est conseillé de la façon la plus pressante aux travailleurs nord-africains de s'abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne et plus particulièrement de 21 h 30 à 5 h 30 du matin.» Incroyable ! Comme en Afrique du Sud ! Une partie de la population française limitée dans ses libertés à cause de sa race ! Et personne ne réagit...

En janvier 1959, un camp d'internement est créé en banlieue parisienne, le Centre d'identification de Versailles (CIV). Un camp de concentration pour les Arabes à Paris ! La «Force de Police auxiliaire» est créée, qui va pratiquer régulièrement la torture sur les Nord-Africains soupçonnés d'aider le FLN des

résistants algériens, et ce en plein Paris, dans les caves du 9, rue Harvey dans le 13e arrondissement et dans les caves des 25, 28, et 29, rue de la Goutte-d'Or dans le 18e... Electricité dans les parties sexuelles, empalement sur une bouteille d'eau, coups, introduction en force de grandes quantités d'eau dans le corps, etc... la variété des tortures est grande. A Paris en 1961 !!!

Les torturés sont tellement en mauvais état que des mesures sont prises pour qu'ils disparaissent discrètement. Des camps de concentration sont ouverts à Saint-Maurice de l'Ardoise dans le Gard, à Thol en Haute-Marne, à Vadenay dans la Marne et au Larzac dans l'Aveyron. Les enquêtes suite aux plaintes des avocats demandés à l'IGS, police des polices, resteront toujours sans suite...

De plus en plus, des nord-africains sont arrêtés sans même qu'on prenne la peine de vérifier les papiers d'identité. Un visage un peu trop bronzé et des cheveux frisés suffisent pour se faire embarquer, matraquer et emprisonner. Et toujours aucune réaction de la population française...

C'est en septembre 1961 que l'on commence à repêcher des cadavres de nord-africains flottant dans la Seine... Pas n'importe quels cadavres, des gens qui sont arrêtés par la police française et qu'on retrouve noyés le lendemain et portant des traces de tortures épouvantables... Certains survivent miraculeusement, et témoignent comment les policiers français les assomment avant de les jeter dans le fleuve du haut des ponts de Paris...

Le 5 octobre, Maurice PAPON décrète que les «Français musulmans ne doivent plus circuler en groupe», que «les débits de boisson tenus et fréquentés par des Français musulmans d'Algérie doivent fermer chaque jour à 19 heures», et que «tout Français musulman circulant en voiture doit être interpellé et, en attendant la décision du commissaire de police,

sa voiture doit être provisoirement mise en fourrière»... Mieux qu'en Afrique du Sud où les noirs peuvent circuler en voiture... Seul, ou presque, le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la Paix (MRAP) proteste contre ces mesures contraires à la Constitution...

Le 17 octobre 1961, le FLN organise une manifestation non-violente où il demande aux 150 000 Nord-Africains de la région parisienne de manifester dignement dans les rues de Paris contre ces mesures racistes et anticonstitutionnelles, bravant ainsi l'interdiction qui leur est faite de se rassembler.

Maurice PAPON réquisitionne les autobus de la RATP, les mêmes qui avaient transporté les Juifs de la rafle du Vel d'Hiv en 1942, et organise la rafle des Arabes. Les matraquages sont organisés partout dans la capitale. Les blessés graves se comptent par milliers. Certains Nord-Africains ensanglantés parviennent par centaines à se rendre dans des hôpitaux pour se faire soigner. Les policiers pénètrent dans l'intention de les récupérer. Tout Arabe voit ses économies confisquées sans qu'aucun reçu ne lui soit donné. Et les blessés sont également souvent des blessés par balles, car la police utilise ses armes...

Au Palais des Sports, 6600 Nord-Africains sont entassés, pour la plupart grièvement blessés, sans aucun soin, sans nourriture, sans sanitaire, et sans eau. On ne les autorise pas à utiliser les WC et ils sont obligés de faire leurs besoins sous eux... Certains meurent des suites de leurs blessures au milieu des excréments... Dans un coin de la salle, derrière un rideau, ceux qui protestent sont torturés à mort et quittent les lieux sur un brancard recouvert d'une couverture.

Le lendemain, tous les journaux, radios et télévision publient des articles tous plus mensongers les uns que les autres et faisant état de «manifestations violentes des Nord-Africains parfaitement réprimées par les forces de police qui comptent deux tués dans leurs rangs»... La vérité est toute autre. Il n'y a pas eu un

seul policier tué ou même blessé, mais sur 30 000 manifestants non-violents, près de 12 000 ont été arrêtés, et deux cent ont été tués sauvagement.

Au Palais des Sports, le 19 octobre, l'enfer continue pour les 6600 personnes entassées comme des animaux. On leur a fourni des tonneaux pour qu'ils puissent y faire leurs besoins, mais, très vite, ils débordent et se renversent au milieu des détenus, qui devront dormir sur le sol souillé... Dans certaines salles, du gaz est envoyé pour tenter d'asphyxier les prisonniers. Avec les 860 personnes détenues à Vincennes, et les 1800 au stade de Coubertin, cela fait un total de 9260 Algériens toujours privés de liberté. Parmi les personnes arrêtées, il y a même un... Américain au teint mat et aux cheveux frisés, à qui la police conseillera, avant de le libérer, sans lui restituer la grosse somme d'argent qu'un policier lui a pris sans lui donner de reçu, de quitter le territoire car «il ressemble trop à un Algérien»...

Le 20 octobre, l'Union des Sociétés Juives de France proteste à son tour et dénonce: «les mesures à caractère raciste décrétées par les autorités publiques». Les prisonniers sont libérés ou déportés vers des camps situés en Algérie, loin d'une opinion publique qui commence doucement à réagir...

200 Algériens ont donc été retrouvés noyés dans la Seine, dont 84 avaient reçu des balles avant d'être jetés à l'eau par la Police française... Aucun policier ne sera poursuivi. En 1962 et 1963, les centaines de plaintes déposées contre des policiers pour assassinat ou violences suite à la découverte des corps flottant dans le fleuve se termineront toutes par un non-lieu... Pas une seule condamnation ! Le gouvernement français a couvert sa police grâce à l'utilisation exemplaire de sa justice «indépendante»...

Là encore, un crime contre l'Humanité, donc imprescriptible a été commis, et cela est très récent. Les coupables sont encore vivants. Et puisque les crimes contre l'Humanité sont impres-

criptibles, pourquoi personne ne les poursuit? Pourquoi les Algériens torturés, matraqués et qui ont perdu un membre de leur famille lors de ces événements ne demandent pas aux instances internationales l'organisation d'un procès pour Crime contre l'Humanité et le versement de dédommagements financiers à la France? Il ne peut y avoir deux poids et deux mesures. Ce qui était un crime contre l'Humanité en 1942 l'est aussi en 1961, même si les Juifs ont cédé la place aux Arabes en tant que martyrs et les nazis aux Français en tant que tortionnaires.

La haine des Français contre les Arabes n'a pas disparu avec le temps. En octobre 1992, à Calais, une rumeur s'est répandue voulant qu'un jeune Arabe viole et tue des dizaines d'enfants blonds... La police a dû arrêter le jeune nord-africain... «pour le protéger de la foule qui voulait le lyncher», et après un interrogatoire, lors duquel il put prouver qu'il était totalement innocent, ont dû lui trouver un endroit où le cacher tant la population lui en voulait... Pour rien. Juste une rumeur. Mais où il était question de dizaines d'enfants blonds éventrés que certains affirmaient avoir vu de leurs yeux! Et il n'y avait rien. Mais un «sale Arabe» avait fait le coup, et il fallait lui régler son compte... Tout comme certains témoignaient jadis qu'ils avaient vu de leurs yeux les sacrifices d'enfants commis par des Juifs.

Le 22 novembre 1992, 58 tombes de Français Musulmans furent trouvées profanées dans le cimetière du Vallon, près de Mulhouse dans l'est de la France... Les 400 tombes chrétiennes situées dans le même cimetière n'ont, elles, subi aucun dommage...

Les Français de 1992 sont donc exactement les mêmes qu'à l'époque de l'inquisition, de la Saint-Barthélemy, de l'affaire Dreyfus, ou de l'occupation nazie. Remplis de haine pour tout ce qui est étranger ou différent. Pourquoi? C'est ce que nous allons tenter de comprendre plus loin.

V

LE GOUVERNEMENT SOCIALISTE SUBVENTIONNE L'INTOLÉRANCE !

La responsabilité des gouvernements et hommes politiques en place, lorsque l'intolérance et le non-respect des Droits de l'Homme se manifestent, est évidente. Tout le monde reconnaît qu'Adolphe Hitler et les membres de son parti national-socialiste sont totalement responsables des crimes contre l'Humanité commis à leur époque, et les procès qui ont suivi leur défaite, et qui se tiennent encore lorsqu'on retrouve d'anciens collaborateurs de leur pouvoir, le prouvent suffisamment.

Mais pourquoi ne toujours pointer le doigt que vers l'Allemagne lorsqu'il s'agit de dénoncer un pays européen ayant commis des crimes contre l'humanité ?

Le massacre des Protestants lors de la Saint-Barthélemy ÉTAIT un crime contre l'Humanité et est comme le prévoit la législation internationale, imprescriptible, ce qui veut dire qu'il est punissable, quel que soit le délai écoulé entre sa manifestation et l'ouverture d'un procès visant à le punir.

Il faut que les Protestants demandent l'ouverture d'un procès contre la France pour crime contre l'Humanité, afin que la mémoire des victimes soit respectée et que celle des responsables politiques de cette époque soit ternie à tout jamais.

Il faut que les politiciens et gouvernants actuels sachent qu'ils portent et porteront éternellement la responsabilité des crimes contre l'humanité qui se produisent dans leur pays durant la période où ils sont au pouvoir. Il faut qu'ils sachent que jamais ils ne pourront dire «on ne savait pas». Dans un monde ou la démocratie permet de sanctionner ceux qui sont complices de la montée du fanatisme dans l'intolérance, il faut s'en souvenir

lorsque des élections ont lieu. N'oublions jamais qu'Hitler a été élu... démocratiquement! Il est trop facile de prétendre ensuite «qu'on ne savait pas»...

Les électeurs de Seine et Marne savent désormais qu'Alain VIVIEN, député socialiste de leur département a fait une proposition de loi visant à retirer PAR LA FORCE des individus majeurs, et sensés être libres de choisir leur philosophie ou leur religion, de toute minorité religieuse ou philosophique et leur placement sous tutelle judiciaire pour plusieurs semaines... Le projet ne précisait pas si les malheureux seraient placés dans des camps de rééducation ou dans des hôpitaux psychiatriques...

On commence par les minorités religieuses, puis on peut appliquer les mêmes textes aux minorités politiques et on se retrouve... dans l'URSS des goulags. D'ailleurs toute implication religieuse ou philosophique est en même temps une implication politique. Comme cela a déjà été dit: «Vous avez beau ne pas vous occuper de politique, mais la politique s'occupe de vous...»

Il faut que les électeurs de Seine et Marne se souviennent de tout cela lorsqu'ils auront à élire leur député. Voter pour le député socialiste Alain VIVIEN, c'est voter contre la liberté religieuse garantie par les Droits de l'homme, c'est donc voter contre ces mêmes Droits de l'Homme. Car s'il y avait eu 250 Alain VIVIEN élus en France, son projet de loi serait passé et nous aurions actuellement des milliers d'hommes et de femmes entassés dans des camps de rééducation ou dans des hôpitaux psychiatriques à cause de leur religion! En France! En 1992! Quand vous votez pour un socialiste vous prenez ce risque. Il faut le dire et le répéter: il a été nommé ministre pour le remercier de son projet... C'est donc tout un gouvernement qui supporte ces idées et pas le délire d'un homme isolé.

Il faut que les Français se souviennent de cela lors des prochaines élections, présidentielles ou autres même si le projet de

loi d'Alain VIVIEN a, heureusement, été repoussé... Il n'y par bonheur pas que des députés socialistes à l'assemblée nationale...

Il faut que les Français se souviennent lors des prochaines élections que le gouvernement socialiste n'a non seulement rien fait pour lutter contre le fanatisme anti-minorités religieuses et philosophiques mais l'a même encouragé en distribuant des subventions à des associations comme l'ADFI, «Association pour la Défense des Familles et des Individus» et l'UNADFI, Union Nationale qui regroupe toutes les ADFI régionales... Il serait plus juste de traduire par «Association pour la Défense du Fanatisme dans l'Intolérance»...

250000 francs français accordés comme subvention en 1991 à l'UNADFI par le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports avec une lettre signée Lionel JOSPIN, qui félicite cette association pour ses travaux et se réjouit de la «fructueuse collaboration» entre elle et les services ministériels, en soulignant que le budget accordé représente une hausse de 25% par rapport à 1990... Qui a parlé dans le gouvernement socialiste de budget d'austérité ?

200000 francs français de subvention accordés par le Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale dirigé par Monsieur Bernard KOUCHNER. Le même qui plastronne devant les médias pour vanter sa lutte pour les Droits de l'Homme dans le Tiers monde... subventionne une association qui, en France, lutte contre les mêmes Droits de l'Homme !

Le pire est que les malheureux membres des minorités religieuses et philosophiques français financent par leurs impôts une association qui lutte contre eux ! Car c'est l'argent de tous les français qui est ainsi distribué à des associations agissant contre la Liberté Religieuse garantie par la Constitution et les Droits de l'Homme, et le Président socialiste François MITTERAND, prévenu à plusieurs reprises, à qui j'ai écrit moi-même dès

septembre 1992, et sensé être le garant de la Constitution n'a pas bougé le petit doigt pour que cette illégalité cesse.

Et le CIDJ, «Centre d'information et de documentation jeunesse», organisation gouvernementale a envoyé à toutes écoles de France, un magazine qui constitue une véritable incitation à la haine contre les minorités religieuses, intitulé «Les sectes», où s'informer et comment s'en «protéger» «et donnant la liste complète des adresses de toutes les ADFI de France...» (Numéro 5.162 de juin 1992). Une belle leçon de tolérance pour la jeunesse. Depuis cette publication, il est facile d'imaginer les problèmes des écoliers, étudiants et enseignants qui sont membres avec leurs parents de ces minorités religieuses ou philosophiques. Les cas de violences et de manque de respect des autres élèves, voire des enseignants ne se comptent plus.

Une association, «l'Association des Victimes de l'ADFI» (4 rue Burq, 75018 PARIS) a même été créée, regroupant tous ceux qui ont eu à souffrir de cette organisation financée par le gouvernement socialiste pour lutter contre la liberté religieuse, pourtant garantie par la constitution...

Parmi ses membres on trouve, entre autres, Christophe M., qui adhère à l'Eglise de Scientologie en mars 1988, et, grâce à l'équilibre qu'il trouve dans cette organisation, voit ses rapports avec sa famille, difficiles jusqu'alors, s'améliorer considérablement. Mais dès l'automne 1988 les choses se dégradent. Sa mère se laisse influencer par une documentation de l'ADFI et ordonne à son fils de couper tout contact avec la Scientologie qui avait pourtant amené l'harmonie dans la famille.

Toute la famille du malheureux jeune homme se dresse alors contre lui, et, violence physique à l'appui, essaye de lui faire renier sa nouvelle religion. Christophe finira par quitter cette famille qui ne le respecte plus et quittera Paris pour Toulouse.

Aujourd'hui, en 1992, Christophe est père de deux enfants, il est revenu vivre à Paris, les relations avec sa famille s'étant gran-

dement améliorées depuis... que ses parents ont installé un répondeur téléphonique pour ne plus être dérangés par les appels et relances incessants de l'ADFI !

Jean G. est quant à lui Maître de Conférences à l'Université Saint-Charles de Marseille. En mars 1991 il découvre avec stupeur placardés sur les murs de l'Université une soixantaine d'affiches le nommant et disant: «Jean G. Maître de Conférences - Responsable de la secte». Les références étaient celles utilisées par l'ADFI dans ses dossiers... On imagine facilement l'effet produit par cet affichage sur les élèves et les autres professeurs... On retrouve là les techniques nazies qui dénonçaient par affichages ou graffittis les commerces tenus par des juifs...

Stéphanie L. a créé une école de dessin à Morangis en 1990. Une trentaine d'élèves fréquente ses cours. En décembre 1991 elle constate que soudainement le nombre de ses élèves diminue. En janvier 1992 elle découvre dans le journal local un article la dénonçant comme utilisant la méthode d'enseignement de la peinture de Aimé VENEL, «peintre bien connu pour être un adepte convaincu de la Scientologie...» Peut-on imaginer les réactions du public si un article était paru la dénonçant comme juive ou enseignant la méthode d'un peintre bien connu pour être juif?

Le député de l'Essone André WILTZER a selon l'article «jugé bon d'attirer l'attention des maires des nombreuses communes du secteur Morangis-Longjumeau.» Les élèves de Stéphanie se font alors de plus en plus rares, et nombreux sont ceux qui lui adressent une lettre du même modèle réclamant le remboursement de leurs cours car «ils s'estiment avoir été dupés...»

Les trente élèves de Stéphanie étaient jusqu'alors enchantés de son enseignement dans lequel elle ne parlait jamais de son appartenance à la Scientologie. Mais un de ses ex-élèves lui révéla alors que l'ADFI avait participé à une émission de radio

dénonçant la Méthode Aimé VENEL comme une des méthodes de «racolage» de la Scientologie, qu'il avait écrit à l'ADFI qui lui avait envoyé une abondante documentation dénonçant cette méthode...

Olivier B. est professeur de dessin à Enghien. En 1988, les commerçants commencent à refuser de mettre les affiches faisant la publicité pour ses cours qu'ils acceptaient jusque là. Il apprend par la boulangère que le président d'une association de parents d'élèves a prévenu la boulangerie que si elle continuait de poser les dites affiches, elle perdrait sa clientèle, car «une secte se cache derrière ces cours»... Olivier n'est pas membre de la Scientologie... ce qui serait parfaitement son droit. Il contacte l'ADFI pour essayer de comprendre... aucune réponse. En février 1991, un article du journal d'Argenteuil prétend que la Scientologie est «très active dans la région»... En vérité il n'y a pas d'Eglise ou de mission scientologue dans cette région! Mais la rumeur enfle et en juillet 1991 Olivier se fait agresser par un de ses élèves, Frédéric B. qui lui casse le nez car «son cours est une secte...»

Jacqueline D. et Marie-Annick M. ouvrent un cours de rattrapage scolaire à Baugé, dans le Maine et Loire, en décembre 1988. Le journal local publie immédiatement un article mettant en garde la population contre ce cours qui servirait de façade à une «secte». Un directeur de collège avoue être derrière cet article et tenir ses informations de l'ADFI... Le comité des parents d'élèves lui emboîte le pas et imprime une circulaire mettant en garde la population et donnant les coordonnées de l'ADFI... Le cours de rattrapage scolaire de Jacqueline et Marie-Annick vient d'être tué dans l'oeuf...

Et toute cette propagande sectaire et illégale est faite avec l'argent des contribuables! Tous les cas que nous venons de citer tombent sous le coup de la loi. Il faut donc les faire respecter par tous les moyens légaux et NE RIEN LAISSER PASSER.

Il est des exemples encore plus monstrueux des méfaits de l'ADFI. Par exemple celui de la malheureuse Anne-Catherine BOUVIER DE CACHARD, 24 ans, jolie et intelligente, cette jeune femme étudie à Normale Sup. En octobre 1990, elle fait la connaissance de Carlos LOBO, un jeune portugais et c'est le coup de foudre. Mais la famille d'Anne-Catherine n'est pas d'accord. Elle trouve que le jeune homme a... un nom trop court !

Lorsque la jeune fille présente son amoureux à sa famille les choses se passent très mal. La mère et la tante d'Anne-Sophie, qui l'ont élevée se mettent dans la tête que ce Carlos doit être membre de la Scientologie... Elles contactent un prêtre catholique ami, l'abbé GIRARD, vicaire général de Verdun, et, ensemble, ils mettent sur pied une opération commando le premier août.

Des policiers (!!!) de Montargis préviennent la jeune fille que sa grand-mère «venait de subir un infarctus». Anne-Sophie court avec son compagnon au chevet de la grand-mère, mais ils sont reçus par des gros bras qui kidnappent la jeune femme et expulsent le fiancé... Anne-Catherine est alors droguée et emmenée... dans un hôpital psychiatrique.

A chaque fois qu'elle réclame son fiancé, elle reçoit des injections de neuroleptiques... Les médecins se succèdent autour d'elle et elle a l'intelligence de ne pas parler d'enlèvement pour ne pas passer pour une paranoïaque...

Pendant ce temps, Carlos a déposé une plainte pour séquestration. Très vite l'hôpital est obligé de laisser partir cette pensionnaire «embarrassante», et elle est transférée pour une «cure libre» à l'hôpital psychiatrique de JURY LES METZ. Sa famille la surveille constamment. Mais Carlos la retrouve et elle parvient à s'enfuir et court déposer plainte pour séquestration. Elle fait constater les traces de piqûres sur ses bras par un médecin.

Le plus extraordinaire, c'est qu'Anne-Sophie n'a jamais été membre de l'Eglise de Scientologie !!! Elle était tout simplement amoureuse d'un jeune homme qui ne plaisait pas à sa famille... Les poursuites judiciaires pour séquestration sont en cours contre la famille et l'abbé GIRARD, et le 31 août 1991, Anne-Catherine et Carlos se mariaient, prêts à tout cette fois-ci pour ne plus être séparés... et bien entendu la famille indigne n'était pas invitée contrairement à celle du marié et aux amis.

Quelle monstruosité ! Comment peut-on imaginer qu'une chose pareille puisse arriver en 1990 en France, pays des Droits de l'Homme ! Comment les français peuvent-ils continuer de soutenir un gouvernement qui permet de telles horreurs. Comment peuvent-ils accepter que n'importe lequel d'entre eux soit soudainement enfermé dans un hôpital psychiatrique et drogué sans aucun recours ?

Certes, des poursuites sont en cours contre la famille d'Anne-Catherine et le prêtre catholique complice en mal d'inquisition. Mais il ne faut pas oublier l'hôpital psychiatrique et les médecins qui ont retenu contre son gré cette jeune femme ! Il faut qu'ils soient punis d'une peine exemplaire qui coupe toute envie à l'avenir à d'autres psychiatres ou hôpitaux de retenir contre leur gré des innocents en bonne santé ! Le gouvernement socialiste est responsable du respect de la constitution qui garantit la liberté des citoyens. Il s'agit là exactement des mêmes procédés que ceux utilisés dans l'ex-URSS contre les dissidents politiques. Sauf qu'en France on interne les dissidents religieux... ou tout simplement amoureux !

Ne lisez pas tout cela en riant et en allant regarder le tiercé à la télé ! C'est votre pays et ça peut vous arriver demain ! Ou si ça ne vous arrive pas, ça peut se développer jusqu'à atteindre un niveau tel que la France sera condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme et que vous aurez, comme les Allemands après la dernière guerre mondiale, honte de voyager avec un pas-

seport français ! Avez-vous envie de continuer à être fiers d'être français ? Si oui, souvenez-vous de l'internement arbitraire d'Anne-Sophie aux prochaines élections...

Il ne reste plus qu'à souhaiter que cette jeune femme ne se laissera pas influencer par les «bien pensants» sans conscience qui essaient de la pousser à retirer sa plainte contre la mère, la tante et le prêtre catholique coupables qui «croyaient agir pour son bien»... Il faut que ces gens-là sachent ce que ça fait d'être privés de liberté. Encore que pour eux ce ne sera pas arbitraire... Et que tous ceux qui auront envie de faire subir le même sort à leur prochain soient informés de ce qu'ils encourent .

Tout comportement visant au pardon des crimes contre l'Humanité est inacceptable. Les Juifs ont raison de poursuivre les anciens nazis jusqu'au dernier vivant sur cette planète. Il faut que tout individu, politicien ou chef d'état sache que s'il commet un crime contre l'Humanité il sera poursuivi et que son crime ne sera jamais pardonné, qu'il est imprescriptible, et que le coupable de tels crimes ne trouvera sur terre aucun endroit où échapper à sa punition, même dans une institution catholique comme ce fut le cas pour TOUVIER, ce criminel contre l'Humanité caché depuis la guerre jusqu'à notre époque dans des institutions catholiques...

Et tout non-respect ou projet de loi ne respectant pas les Droits de l'Homme devrait être considéré comme un crime contre l'Humanité et poursuivi en tant quetel.

Le projet de loi du socialiste Alain VIVIEN ne respecte pas les Droits de l'Homme et cet individu devrait être poursuivi pour crime contre l'Humanité. Car si son projet était passé cela pouvait conduire à des camps de rééducation ou à des internements arbitraires dans des hôpitaux psychiatriques. Si son projet était passé, un jeune catholique adulte décidant de se convertir au judaïsme malgré l'opposition de sa famille, et cela arrive fré-

quemment, aurait pu être enfermé pour la seule raison qu'il était juif... cela ne vous rappelle rien ?

Au fait, j'ai une suggestion à faire à Monsieur Alain VIVIEN. Puisqu'il pense que les membres des « sectes » sont dangereux et risquent de contaminer la jeunesse. Il devrait pondre un projet de loi visant à ce que les membres des « sectes », qui font du prosélytisme, puissent être reconnus des jeunes qu'ils contactent. On pourrait ainsi les obliger à porter un macaron rouge cousu sur leur vêtement, ou... une étoile jaune ? Il me semble avoir déjà vu ça quelque part ...?

Les victimes de l'ADFI ne se trouvent pas seulement parmi les étudiants, les enseignants ou... les amoureux. M.C. crée en 1990 une entreprise de formation de cadres d'entreprises. L'ADFI organise une campagne de presse le dénonçant comme membre de la Scientologie. Son plus gros client le laisse tomber alors qu'il avait un contrat portant sur plus d'un million de francs et que les 17 cadres de cette entreprise étaient très satisfaits de la formation qui leur était donnée. M.C. ferme son entreprise de formation et licencie ses 4 formateurs...

Julia MIGUENES est une cantatrice au talent exceptionnel reconnu de tous les mélomanes. Elle doit participer en 1989 à une émission de télévision sur Antenne 2 en invitée vedette. L'émission, bien que programmée depuis plusieurs semaines et annoncée dans tous les programmes, est annulée quelques heures avant sa diffusion. L'ADFI a fait des pressions sur la chaîne en disant que la cantatrice allait utiliser cette émission pour promouvoir la Scientologie.

Julia MIGUENES participe le 25 mai 1992 au gala d'Amnesty International. L'ADFI a multiplié les pressions téléphoniques pour faire supprimer son invitation à ce concert...

Xavier D. est comédien et acteur. Il crée une association, « Non à la drogue, oui à la vie ». Le premier spectacle qu'il monte s'intitule « La pluie du soleil » et le Théâtre Caumartin de

Paris l'accueille... L'ADFI harcèle la directrice du théâtre pour que le spectacle soit retiré de l'affiche car il constitue un «prosélytisme caché pour la secte dont il fait partie». Dans une interview publiée dans le Journal du dimanche du 20 août 1991, Madame TAVERNIER, de l'ADFI, tient des propos diffamatoires contre le spectacle. Une plainte en diffamation est déposée.

L'ADFI contacte le ministère de l'intérieur en prétendant que les bénéfices de l'association de Xavier «seraient versés à une secte»... Une enquête de police est déclenchée. Il s'avère que Xavier a financé de sa poche pour 200 000 francs son spectacle afin de servir la juste cause de la lutte contre la drogue... L'inspecteur de police qui interroge Xavier reconnaît pendant l'interrogatoire que l'ADFI «les dérange sans cesse et leur fait perdre leur temps pour faire des enquêtes sur n'importe qui»... C'est ce qu'on appelle une chasse aux sorcières.

Charles C. est compositeur de musique et Nicole S. est artiste lyrique. Ils habitent Angers. Ils créent un spectacle intitulé «Jean Bourre Du Plessis, un seigneur pas comme les autres». M. de SAUVEBŒUF propriétaire du château «Le Plessis Bourré» accepte d'accueillir ce spectacle de juin 1991 à la mi-septembre à raison de 2 à 3 représentations par semaine. La presse locale signale que Charles et Nicole sont membres de l'Eglise de Scientologie, après avoir été prévenue par... l'ADFI bien sûr ! Le propriétaire du château succombe devant les pressions et annule le spectacle.

Il existait des associations comme l'ADFI à l'époque des véritables chasses aux sorcières. Elles dénonçaient aux membres de l'Inquisition les suspects qui étaient ensuite torturés et brûlés comme hérétiques. Il en existait aussi à l'époque des nazis, et on sait ce qui arrivait aux juifs dénoncés.

Cette chasse aux sorcières est en train de s'installer progressivement en France grâce à la complicité du pouvoir socialiste et

d'une presse en mal de sensationnel sachant que ce qui inquiète vend mieux que ce qui va bien. Alors cela conduit de plus en plus à des drames épouvantables.

Maria C. est infirmière libérale à Marseille. Le 8 octobre 1991, ses deux sœurs et son frère débarquent à son domicile alors qu'elle s'apprête à partir pour sa tournée quotidienne. Ils lui disent qu'ils sont venus pour la «sortir de la secte dont elle est devenue membre.» Ils ont même amené sa suppléante, Gisèle, qui est déjà équipée d'une seringue pour administrer un calmant à Maria si elle se rebiffe... Ils lui disent que cette «remplaçante» ira d'ailleurs faire la tournée des malades à sa place. Gisèle attendra en fait toute la journée devant la porte de l'immeuble. Et Maria est retenue de force dans son appartement...

Le lendemain matin ils sont toujours là et Maria accepte de rendre visite à cette «association» qui a conseillé à sa famille de l'amener chez un psychiatre. Un premier contact est établi par téléphone avec ... l'ADFI bien sûr et un rendez-vous est pris pour le 10 octobre et Maria est «gardée» jusque là.

Le 10 octobre elle est emmenée au siège de l'ADFI d'Aix-en-Provence et reçue par madame BRUGUIERES la responsable locale, qui se livre à un dénigrement en règle de l'Eglise de Scientologie. Maria apprend par la suite que c'est elle qui a conseillé à la famille l'internement en hôpital psychiatrique... La jeune femme finit par faire comprendre à sa famille que son adhésion à une nouvelle religion ne saurait justifier de telles mesures.

Le 18 octobre 1991, madame BRUGUIERES de l'ADFI, recontacte la famille de Maria, qui cette fois-ci, la remet à sa place ayant compris que la jeune femme était tout de même mieux en liberté avec ses idées qu'enfermée...

Maria croit que tous ses malheurs sont finis, mais le 7 novembre 1991, alors qu'elle est chez une patiente lors de sa tournée, elle entend klaxonner devant l'immeuble où elle se

trouve, et, pensant que sa voiture gêne, descend rapidement l'escalier. Ses deux frères l'attendent et l'amènent de force à l'hôpital Sainte-Marguerite de Marseille où un lit lui est réservé en cellule fermée... Personne ne l'écoute ni ne répond à ses questions, pas même l'interne de service qui lui dit qu'elle est «au bout du tunnel», et sans l'avoir ni écoutée ni examinée lui prescrit un sédatif, 50 gouttes de Théralène, en la menaçant de recourir à un «traitement plus sévère» si elle continue de résister..

Maria parvient à s'échapper le lendemain matin, car, étant infirmière, elle sait comment se comporter dans un hôpital, et fonce chez un avocat. Ce dernier l'envoie chez deux psychiatres qui vont lui faire passer des examens complets puis lui remettent des certificats attestant de sa parfaite santé mentale.

Maria se cache pendant dix jours, traumatisée par ce qui lui est arrivé, puis le 18 novembre 1991 se ressaisit et va chez sa mère afin de récupérer les clefs de son appartement, son chéquier, sa voiture et ses affaires personnelles abandonnées lors de son enlèvement du 7 novembre. Les portes se referment à clef sur elle et la voici séquestrée par sa propre famille. Maria réussit à téléphoner au commissariat de police, profitant d'un instant d'inattention de ses proches.

La police arrive en même temps que le frère aîné de Maria qui amène un certificat daté du 8 novembre 1991, signé du docteur GUERINI, psychiatre à Marseille, attestant que la jeune femme est folle et nécessite un internement. Maria explique tout aux policiers, leur montre les certificats des autres psychiatres attestant de sa parfaite santé mentale et leur donne les coordonnées de son avocat. Lorsque les policiers appellent le docteur GUERINI, celui-ci leur dit n'avoir jamais rencontré cette jeune femme mais avoir signé son bulletin d'internement sur la foi d'un autre certificat établi par un de ses collègues... Le problème est que Maria n'a jamais rencontré non plus le collègue en question !

Maria a déposé une plainte avec constitution de partie civile devant le Tribunal de Grande Instance de Marseille et auprès de l'Ordre des médecins.

La liste est longue et l'on pourrait continuer durant de nombreuses pages à rapporter tous les témoignages accablants pour la France de ces internements arbitraires.

Les textes de loi sont pourtant clairs :

L'article 18 de la déclaration universelles des Droits de l'Homme précise clairement que :

« Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites ».

L'article 19 ajoute que:

«Toute personne a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen que ce soit. »

Enfin l'article 12 dit que :

« Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur ou à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes. »

La loi française, obligée de se soumettre aux Droits de l'Homme, dont elle est signataire à l'ONU, stipule que :

« La loi punit la provocation à la discrimination, à la haine, ou à la violence raciale ou religieuse de 1 mois à un an de prison et de 2000 à 300 000 francs d'amende ».

«Le comportement d'un particulier, personne physique ou morale, qui aura contribué à rendre plus difficile l'exercice d'une

quelconque activité économique en raison de l'ethnie, de la nationalité, de la race ou de la religion du demandeur sera puni d'une peine de prison de 2 mois à un an d'emprisonnement et de 2000 à 20 000 francs d'amende».

«Le comportement d'un fonctionnaire ou agent public qui aura contribué à rendre plus difficile l'exercice d'une quelconque activité économique en raison de sa race ou de sa religion sera puni de 2 mois à 2 ans d'emprisonnement et 3000 à 40 000 francs d'amende.

Lois du 29 juillet 1881, 1er jullet 1972, 31 décembre 1987, et 13 juillet 1990. Code pénal complété par les lois du 25 juillet 1985, 30 juillet 1987, et 13 juillet 1990. (Ouf...)

Que de lois... qui ne sont pas appliquées! Tous les cas que nous venons de citer tombent sous le coup de ces lois. Il faut donc les faire respecter par tous les moyens légaux et NE RIEN LAISSER PASSER.

Et si le gouvernement subventionne des associations comme l'ADFI qui tombent sous le coup de ces lois, il faut:

1°) Poursuivre les individus ou associations qui ne respectent pas ces lois,

2°) Demander au gouvernement de ne plus subventionner ces associations

3°) Entreprendre des procédures visant à obtenir du gouvernement la dissolution des associations en question.

4°) Si le gouvernement ne fait rien et si la justice française ne fait pas appliquer la loi, poursuivre le gouvernement français devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui vient de condamner la France à payer 1 million de francs de dommages et intérêts à un jeune Corse pris, à tort, pour un terroriste, arrêté et emprisonné pendant plusieurs années et finalement... reconnu innocent et libéré sans qu'aucune excuse ne lui soit faite... Mais la Cour Européenne des Droits de l'Homme, elle, n'a pas laissé passer comme l'avaient fait les tribunaux français que le

malheureux jeune homme avait saisi, aussi bien en première instance qu'en appel... La justice «indépendante» ne trouvait rien d'anormal à cet emprisonnement arbitraire et à cette erreur judiciaire...

Il faut que chaque Français victime d'une injustice ou du non-respect des Droits de l'Homme ait le courage d'aller jusqu'à la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Ses décision sont sans appel et obligent le gouvernement français à s'exécuter. Un million de francs ! C'est mieux que le loto ! Et en plus, plus les français seront nombreux à aller jusqu'à cette instance supra-nationale, et plus le gouvernement et la justice française feront attention à ce que les Droits de l'Homme soient respectés.

Comment faire ? Il suffit de déposer une plainte par avocat chaque fois que les Droits de l'Homme ne sont pas respectés à votre égard, sachant qu'il est fort possible qu'en première instance vous n'obteniez pas gain de cause. Puis il faut faire appel sachant qu'il y a toujours beaucoup de chance de perdre ce qui est parfait ! L'objectif n'est pas de gagner devant les juridictions françaises, toutes soumises au gouvernement socialiste et à l'opinion publique savamment rendu sectaire et intolérante par une presse inconsciente, mais d'épuiser les recours devant les tribunaux français. A ce moment seulement, la cour Européenne des droits de l'Homme prendra votre demande en considération.

Ça prend un certain temps mais il faut le faire ! Je dirai presque qu'il faut se défendre le plus mal possible et avec un avocat le moins cher possible devant les tribunaux français en essayant de perdre volontairement pour pouvoir accéder à la Cour Européenne. Seules de nombreuses et répétées condamnations devant la Cour Européenne fera que le Gouvernement prendra des mesures pour que les persécutions contre les minorités religieuses cessent.

Si vous êtes la victime de ce genre de situation où les droits de l'Homme ne sont pas respectés à votre égard, contactez la FIREPHIM à Strasbourg (tél. 88272334, fax 88272334) que nous citons en fin de ce volume, qui vous donnera des conseils juridiques et se portera partie civile pour appuyer votre plainte. Ne laissez rien passer ! N'ayez pas peur du scandale. Ne vous refermez pas sur vous-même en vous disant « je ne peux rien faire, ils sont trop puissants », en vous cachant pour pratiquer votre religion en cachette. Ils sont dans l'ILLÉGALITÉ et doivent être punis. Le scandale les frappera eux, et pas vous. Si vous ne le faites pas pour vous, faites-le pour les autres et les générations futures.

C'est lorsque personne ne réagit que la haine peut s'amplifier et aboutir aux camps de concentration ou aux goulags. La loi est de votre côté et les pouvoirs publics, même si ça les dérange, seront finalement obligés de vous protéger et de condamner ceux qui vous nuisent. Parce qu'ils sont désormais soumis aux lois et juridictions internationales comme la Cour Européenne des Droits de l'Homme, dont la fonction est justement de surveiller et condamner les gouvernements qui ne font pas respecter ces Droits sacrés. Et en prime, vous gagnerez de l'argent en dommages et intérêts. Beaucoup d'argent ! Et à juste titre.

Alors, n'hésitez pas... L'avenir de l'Humanité, qui dépend du respect des Droits de l'Homme, dépend aussi de vos actions pour les faire respecter. N'ayez aucune pitié pour ceux qui ne les respectent pas, comme il faut n'avoir aucune pitié pour les anciens criminels nazis.

VI

LES MÉDIAMENTEURS

Jean PARRAGA est né à Oran, en Algérie le 21 février 1957. Lorsqu'il a 15 ans, son père décède et il bascule dans la délinquance. A 18 ans, il est condamné à un mois de prison à Perpignan, pour vol à l'arraché du sac à main d'une pauvre retraitée...

Fin 1981, après avoir passé un CAP de tôlier-peintre, il ouvre un petit atelier de carrosserie à Saint-Estève, en banlieue de Perpignan. C'est également à cette époque qu'il rencontre Sylvie MESTRES, venue faire réparer sa voiture.

Sylvie est née le 29 septembre 1960 à Perpignan et, très jeune, s'est dirigée vers le chant. Elle a suivi les cours du conservatoire de Perpignan, et étudie également la danse et l'art dramatique. Très jeune, elle gagne de nombreux radio-crochets. A 17 ans, elle passe à la télévision nationale dans l'émission «Les découvertes de TF1», où elle est invitée quelque mois plus tard à la demande des téléspectateurs, et elle chante dans de nombreux galas et spectacles. Sa voix exceptionnelle enchante le public qui la rappelle toujours...

En avril 1982, ils s'installent ensemble. Sylvie tombe gravement malade et doit subir une importante opération chirurgicale. Les médecins lui disent qu'elle a fort peu de chances de pouvoir avoir un enfant, et qu'elle doit s'abstenir de tout rapport sexuel durant un mois. Jean PARRAGA ne supporte pas cette privation et commence à sortir régulièrement dans les boîtes de nuit où il rencontre de nombreuses maîtresses, en abandonnant sa malheureuse épouse convalescente...

Deux mois plus tard, malgré le pronostic des médecins, Sylvie est enceinte de sa première fille. Vu son état, elle doit garder le lit

durant les six premiers mois de sa grossesse. Et Jean la délaisse toujours pour les night clubs... La petite Sophie naît le 14 juillet 1983.

En 1985, Jean PARRAGA découvre le Mouvement Raëlien. Il est tout de suite enthousiaste et organise des réunions dans sa maison, où il est très heureux, lui qui n'a aucune instruction, de transmettre des connaissances nouvelles à ses amis. Jean et Sylvie veulent aller aux stages qui ont lieu au mois d'août sur le terrain de camping du Mouvement Raëlien. Mais la jeune femme est trop affaiblie par l'accouchement de leur deuxième fille, Stéphanie, qui a été aussi pénible que le premier. Elle laisse Jean s'y rendre seul, mais fait un effort pour venir chanter le dernier jour, lors de la fête de clôture.

En septembre 1986, Jean PARRAGA est emprisonné à Perpignan pour une affaire de fraude financière dans une agence matrimoniale de Narbonne. Le 23 décembre, il sort de prison et est accueilli avec beaucoup d'émotion et de fraternité à une réunion du Mouvement Raëlien qui a lieu en Suisse, aux Diablerets... Il a très peur d'être exclu du Mouvement à cause de son incarcération, mais on lui dit que puisqu'il a purgé sa peine, il peut reprendre sa place parmi nous...

En août 1987, Jean et Sylvie sont tous les deux aux stages sur le camping du Mouvement Raëlien. A l'issue de la deuxième semaine de formation, ils sont tous les deux admis comme animateurs parmi les cadres de l'organisation, le deuxième niveau dans une échelle qui en comporte six. Jean GARY, un prêtre raëlien, va vivre quelque temps chez eux après les stages et Sylvie l'assiste pour organiser des réunions d'information dans la région de Perpignan. Jean PARRAGA l'engage comme vendeur de voitures d'occasion. Jean Gary, au bout de quelques semaines, se trouve un logement indépendant. Tout va pour le mieux.

Mais l'année suivante, en 1988, Jean et Sylvie suivent ensemble la première semaine de stage, mais PARRAGA doit repartir avant la deuxième semaine, son entreprise connaissant des difficultés financières. Terrible choc pour le macho PARRAGA: Sylvie est nommée niveau 3, (prêtre assistant) tandis que lui demeure au niveau inférieur... Et en plus, il apprend que Sylvie a eu une aventure avec Gérard Jeandupeux durant la semaine où il était absent.

Les difficultés financières de PARRAGA sont dues en grande partie à la «folie des grandeurs» qui l'a pris subitement. Il s'est fait construire une immense villa avec piscine, ne correspondant pas du tout à ses revenus de petit artisan carrossier. Alors il se lance dans le trafic de voitures volées... Il faut bien payer les traites de la maison...

Il est condamné, en avril 1988, à huit mois de prison au MAROC, où il écoulait les voitures volées en FRANCE... Son sort dans les geôles marocaines nous apitoie, et en particulier Gilles CARBONNEL, responsable des affaires juridiques du MOUVEMENT RAËLIEN à Paris, qui envoie, sur ses économies personnelles, 20000 francs à son avocat au Maroc, pour aider à sa libération de l'enfer nord-africain....

Sa libération sera obtenue par le consulat de France de Tanger. Il récupère l'argent qui aurait dû servir à payer l'avocat et... achète de la drogue dès sa sortie de prison! Grâce à l'excellente collaboration des polices marocaines et françaises, il est «cueilli» à son arrivée en France avec la drogue, et écope de deux ans de prison à la centrale de Perpignan... (1989).

Tout le problème est que son épouse, Sylvie MESTRES, en ayant marre d'attendre avec ses deux enfants de 5 et 7 ans un mari qui passe sa vie en prison, demande et obtient, durant son incarcération, le divorce et la garde des enfants.

Parallèlement, elle sent se développer les sentiments qu'elle éprouve pour ce jeune homme honnête et droit qu'est Gérard

JEANDUPEUX, training manager en SUISSE qu'elle voit régulièrement et qui s'occupe des deux fillettes de Sylvie avec beaucoup d'amour et comme s'il était leur père... Après de longues réflexions, ils décident de vivre ensemble. Pendant ce temps, PARRAGA, en prison, est fou de rage et prépare sa vengeance. Il a décidé qu'en sortant de prison il récupérera par n'importe quel moyen ses enfants...

Il me voit à la télévision avec DECHAVANNE durant son internement, et il lui vient une idée. S'il parvient à salir notre organisation d'une manière particulièrement ignoble, la justice reviendra sur sa décision et lui donnera la garde de ses enfants puisque son ex-épouse est toujours membre de notre mouvement...

Il écrit à DECHAVANNE, en prétendant qu'il veut témoigner du fait que nous organisons «des orgies avec des enfants drogués...».

N'importe quel journaliste aurait vérifié ses sources avant de publier de telles horreurs... Mais il trouve une oreille attentive en la personne de Philippe BELIN, l'un des assistants de DECHAVANNE, et ils décident d'organiser une émission pour permettre à ce criminel de nous salir. Cela leur semble, sans doute, «bon pour l'audimat...» (L'indice d'écoute en France).

Une semaine avant l'émission, le propre frère de Jean PARRAGA, Michel, qui est aussi membre de notre Mouvement, me prévient que Jean sera sur le plateau de l'émission et qu'il souhaite m'agresser en direct...

Nous appelons Philippe BELIN qui nous dit «ne pas connaître de personne de ce nom, et que s'il se présente à la porte il sera refoulé».

Mon objectif était alors d'amener son ex-épouse pour qu'elle puisse contrer ses affirmations mensongères et diffamatrices... J'ai fait confiance à TF1... et j'y suis allé sans Sylvie MESTRES, ex-madame PARRAGA...

Lorsque je suis arrivé dans les coulisses de l'émission, j'étais surpris que l'on vienne me maquiller dans ma loge, et par la présence continuelle de quelqu'un de la production qui s'assurait, en fait, que je n'allais pas dans les salons de maquillage... On voulait éviter que je voie que PARRAGA était là...

Dès le début de l'émission je sens que Dechavanne est différent. On l'appelle constamment au téléphone. Il tente de me déstabiliser en m'attaquant sur des points de détail. Il a toute une pile de documents sur le Mouvement Raëlien et les montre en disant qu'il est bien informé. Il m'attaque entre autres sur le fait que certaines personnes me font des dons pour m'aider à vivre. Il ajoute avec son humour de bas-étage, qu'il aimerait bien qu'on lui fasse des dons à lui aussi...

Ses attaques sur l'argent m'amusent beaucoup, car je sais que son salaire mensuel est de... 300 000 francs français par mois (!) et que la société dont il est propriétaire et qui réalise ses émissions, « Coyote Productions » a signé un contrat avec TF1 qui lui garantit de lui verser 100 millions de francs par an...100 millions de francs ! Et je ne parle pas en anciens francs... 10 milliards de centimes ! Et il me pose des questions sur les quelques milliers de francs que certains Raëliens aisés me donnent pour m'aider, car ils savent que le Mouvement Raëlien ne me verse aucun salaire. Je suis prêt à lui répondre mais, évidemment, on ne me laisse pas m'exprimer...

En plein milieu de l'émission, les projecteurs se sont allumés sur un coin du plateau où JEAN PARRAGA attendait dans le noir l'heure de débiter ses ignobles propos...

Il alla même jusqu'à accuser le pauvre Gilles CARBONELL, qui avait eu la douleur de perdre un enfant durant les travaux de construction d'une piscine sur notre camping d'ALBI, d'avoir laissé mourir son enfant durant une orgie... Le pauvre GILLES, présent à l'émission, eut beau intervenir pour manifester son indignation, il n'eut droit qu'à des gestes obscènes, soigneuse-

ment cadrés par le réalisateur... Le même GILLES CARBONELL qui avait envoyé 20 000 francs sur ses économies personnelles pour aider PARRAGA à sortir des prisons marocaines... Quelle reconnaissance...

Et on refusa, bien sûr, de passer sur l'antenne le coup de fil de SYLVIE MESTRES qui appelait pour démentir les propos de son ex-époux...

Toute la FRANCE pensait maintenant que nous étions des drogueurs et des violeurs d'enfants... Dès la sortie des studios, les insultes pleuvaient... Des milliers de nos membres se firent insulter et agresser publiquement. Pertes d'emplois, de clients, reniements familiaux, les suites de cette émission se dénombrent par centaines...

Dès le lendemain et durant plusieurs mois nous avons expliqué tout cela à DECHAVANNE et son équipe, leur demandant d'organiser une émission rétablissant notre dignité. Des milliers de lettres témoignant qu'aucune activité sexuelle n'était organisée lors des réunions de MOUVEMENT RAELIEN furent envoyées... Rien n'y fit. Toute émission réponse nous fut refusée...

Nous avons bien sûr poursuivi PARRAGA pour diffamation. En mon nom et au nom du Mouvement Raëlien. Il a été condamné en première instance pour insultes publiques envers moi à... 3000 francs français de dommage et intérêts avec sursis... Cela fait rire mes amis Canadiens et Américains qui ne comprennent pas qu'un juge puisse condamner quelqu'un au paiement d'une somme aussi dérisoire... Mieux, le juge a reconnu dans ses attendus qu'il y avait bien « eu diffamation, mais que cela partait d'un bon sentiment car PARRAGA pensait que des enfants étaient en danger et donc... qu'il n'y avait pas lieu de le condamner pour diffamation ! »

Un peu comme si un tribunal acquittait ceux qui ont brûlé jadis les Juifs en disant que comme ils croyaient qu'ils se

livraient à des sacrifices d'enfants, cela partait d'un bon sentiment visant à protéger les enfants... Un ignoble déni de Justice en France en 1992..

Plus extraordinaire encore, la plainte au nom du Mouvement Raëlien n'a pas pu être retenue. Le Juge Grellier a objecté tout d'abord que notre avocat, Maître Gérard Ducrey, n'était pas capable de produire une preuve que le nom de la Présidente du Mouvement Raëlien avait bien été déclaré à la Préfecture. Lors d'une autre session, notre avocat donna de la main à la main au juge Grellier la preuve écrite demandée. Lors de la conclusion du procès, le Juge Grellier prétendit qu'il n'avait jamais reçu le papier en question... Notre avocat n'avait jamais vu ça en trente ans de carrière... Et le délai pour engager une nouvelle procédure au nom du Mouvement Raëlien était maintenant dépassé...

Il faut dire qu'au tout dernier moment, le procès fut transféré devant une autre juridiction que celle qui était prévue initialement et avec un juge réputé pour être aux ordres du gouvernement...

Mieux, pendant le procès et en plein tribunal, Jean PARRAGA a envoyé ses «gardes du corps» pour impressionner nos témoins. Philippe LEVAUX, puis Gilles CARBONELL furent physiquement bousculés par les repris de justice amis du voyou. Le juge, aux ordres du gouvernement, ne voyait rien... Il fallut que Gilles interpelle le juge en lui disant qu'on le menaçait en plein tribunal pour que ce dernier demande au malfrat d'évacuer la salle. Et lorsque les gardiens de la paix lui demandèrent ses papiers d'identité, il refusa et le juge n'insista pas...

Gilles CARBONELL déposa une plainte pour menaces et violences dans le tribunal, mais le Juge, qui a tout pouvoir dans l'enceinte du Palais de Justice répliqua qu'il avait tout vu et qu'il ne s'était rien passé...

En mars 1992, Gérard JEANDUPEUX, le nouveau compagnon de Sylvie MESTRES, ex-madame PARRAGA, donne une conférence à Thonon-les-Bains, à l'Hôtel de la Rénovation. Jean PARRAGA s'y rend avec un «gorille», interrompt le conférencier et attire le public en dehors de la salle pour leur montrer des photos truquées où l'on voit Gérard en train de sodomiser des enfants... Le public y croit et veut rentrer dans la salle pour lyncher tous les Raëliens. La gendarmerie est appelée pour calmer tout le monde. Le public, avec l'aide de l'hôtelier, séquestre les raëliens jusqu'à l'arrivée des autorités.

Jean PARRAGA en profite pour frapper Gérard pendant que son «garde du corps» l'immobilise. Quand PARRAGA dit à l'hôtelier que Gérard lui a «pris sa femme», il lui répond: «Je suis cuisinier, j'ai des couteaux dans ma cuisine, allez chercher le plus long et crevez-le!» Parraga n'a pas entendu. Il s'approche plus près de Parraga et réitère son incitation au crime. Parraga répond qu'il veut d'abord récupérer ses enfants et qu'il tuera Gérard après.

Dans la surexcitation du moment, on peut dire qu'avec la criminelle incitation au crime de cet hôtelier irresponsable, on est passé bien près d'un drame... Les gendarmes arrivent finalement, et calment la foule, puis ils rentrent dans l'hôtel et prennent les identités de... tous les Raëliens présents et en repartant disent que si certains dans le public veulent déposer une plainte ils sont les bienvenus... Le monde à l'envers...

Gérard Jeandupeux dépose officiellement une plainte le lendemain au commissariat de Thonon-les-Bains contre PARRAGA pour diffamation et menaces de mort et contre l'hôtelier pour incitation au crime. Les policiers refusent d'enregistrer sa plainte... Il réitère sa demande par l'intermédiaire d'un avocat, Maître Pauli de Thonon-les-Bains. L'enquêteur de la police judiciaire Gérard Mili lui écrit pour lui demander de reprendre contact avec lui. Il téléphone et on lui promet qu'on va

effectuer une perquisition chez PARRAGA pour saisir les photos truquées. (Huit mois plus tard, en novembre 1992, Gérard n'a toujours eu aucune nouvelle de sa plainte, alors que PARRAGA est incarcéré pour proxénétisme).

A deux reprises, Jean PARRAGA entre de force dans l'appartement de Sylvie MESTRESS et tente de la jeter par la fenêtre de son appartement. Les deux fois c'est la gendarmerie de Douvaine qui fera repartir le voyou. Quelques jours plus tard, il décide d'enlever les fillettes dont la mère a la garde légale. Il commence par pénétrer dans le garage souterrain de Sylvie, puis sabote sa voiture afin qu'elle ne puisse pas démarrer... Lorsque la jeune femme tente d'utiliser son véhicule pour aller chercher ses filles à l'école, elle est incapable de la mettre en route. Jean PARRAGA, lui, est à la sortie de l'école et tente d'enlever de force les fillettes. D'autres mamans et des témoins interviennent, puis la gendarmerie de Douvaine, et les enfants seront remis à leur maman...

Par deux fois il parviendra à enlever les fillettes en utilisant la violence physique contre la malheureuse maman, en se faisant aider de son «garde du corps musclé», Eric LEMOINE, mais la police l'obligera à chaque fois à les restituer à leur mère. Alors les menaces de mort contre Sylvie se multiplient de la part du forcené. Elle décide alors de déménager en donnant son adresse à la Gendarmerie mais en la gardant secrète pour toute autre personne...

Jean PARRAGA vient d'autre part d'être condamné à verser à GILLES CARBONELL 15 000 francs de dommages et intérêts pour diffamation, lors de ses propos dans «Ciel Mon Mardi» où il accusait Gilles d'avoir laissé mourir son enfant durant une orgie. Mais un procès reste confidentiel si personne n'en parle... Et toute la France continue de croire que nous sommes des violeurs d'enfants...

D'ailleurs, les collaborateurs de DECHAVANNE nous l'ont clairement dit lors d'une des innombrables communications

téléphoniques que nous avons eu avec eux afin d'essayer d'obtenir une émission rétablissant notre dignité: «La justice on s'en fout, c'est la télé qui compte» nous ont-ils répondu, lorsqu'on leur parlait de notre victoire devant les juges...

Mais l'ignoble PARRAGA est allé beaucoup plus loin. Suite à l'émission «Ciel mon Mardi» du 22 octobre 1991, il reçoit des centaines de lettres de téléspectateurs indignés qui ont cru ses propos diffamatoires... Alors une idée lui vient... Il va pouvoir combiner son action pour salir le Mouvement Raëlien visant à obtenir la garde de ses enfants avec une affaire fructueuse...

PARRAGA crée le 17 février 1992 une association baptisée «ACTION +», dont le but officiel est de lutter contre les «sectes» en général, et le Mouvement Raëlien en particulier... Il est bien évidemment le président de ce Mouvement et dans les statuts, on lit «Président Jean PARRAGA, profession: auteur, écrivain et carrossier»! Ecrivain? Et de quoi? Il n'a jamais ni écrit ni publié le moindre livre!... Il n'est même pas capable d'écrire le nom de son métier sans faire de faute: il écrit carrossier avec un seul r...

Chose incroyable: dans la déclaration initiale de cette association envoyée à la préfecture des Pyrénées Orientales le 17 février 1992 figure parmi les buts désirés: «Assister à toutes conférences et manifestations organisées par les «sectes» afin d'apporter une vison plus objective au public présent... EN USANT DE LA FORCE si cela était nécessaire pour défendre nos buts». En usant de la force... Et le préfet va accepter l'enregistrement de cette association qui annonce officiellement qu'elle va utiliser la violence pour parvenir à ses buts! Nous sommes en pleine illégalité, et un Préfet aux ordres du pouvoir socialiste accepte d'enregistrer une telle organisation qui passe au Journal Officiel du 28 février 1992...

PARRAGA répond alors à tous ceux qui lui ont écrit suite à l'émission de Christophe DECHAVANNE en leur demandant de cotiser dans « ACTION + ». Plusieurs dizaines de milliers de francs sont récoltés ainsi...

Mais les ambitions de PARRAGA sont bien plus grandes... Afin d'obtenir toujours plus de crédit auprès des médias, aidé par trois anciens repris de justice qu'il a connu lors d'un de ses séjours en prison, il se lance dans une énorme opération de relations publiques en jouant la victime innocente... Philippe BELIN, l'assistant de DECHAVANNE devient « membre d'honneur » de l'association... Parmi les autres « membres d'honneur » de l'association dont le nom figure dans les statuts, on trouve un certain René BAYRAMIAN, inspecteur de la Police judiciaire de Perpignan...

Il faut dire que depuis sa libération en 1990 après son incarcération pour trafic de drogue à la Centrale de Perpignan, PARRAGA a repris son trafic de stupéfiants sans être inquiété... Il donne en échange de sa tranquillité des informations à la police sur les autres trafiquants... Est-ce l'inspecteur BAYRAMIAN qui le protège ?

Des milliers de lettres ont été envoyées par des Raëliens à TF1 et à Christophe DECHAVANNE pour demander que nous puissions bénéficier d'une émission rétablissant la Vérité et notre dignité bafouée, et témoignant que les réunions et stages du Mouvement Raëlien ne comportent, contrairement à ce qui a été dit lors de « Ciel mon Mardi », aucune activité sexuelle organisée. En vain. Le mépris de ces gens et de leur société de production, « COYOTTE PRODUCTIONS », étant total, je demande à l'un de nos assistant-prêtres, Michel TRACHIER, d'envoyer une lettre disant qu'il souhaitait témoigner dans l'émission de Christophe DECHAVANNE de « toutes les orgies qu'il avait vu dans les réunions du Mouvement Raëlien et impliquant des enfants »... Deux jours plus tard, Philippe BELIN le contactait en

proposant une émission... J'avais vu juste. Deux mille lettres de témoignages positifs: pas de réponse pendant des mois. Une lettre rapportant des choses ignobles et la réponse est immédiate... Le sens de l'éthique de certains «journalistes» est remarquable!

Mieux encore, le lendemain, Michel TRACHIER reçoit un coup de téléphone de Jean PARRAGA lui disant que les gens de «Ciel mon Mardi» lui ont transmis sa lettre (!) et qu'il voudrait avoir plus d'informations... Le piège a fonctionné... Michel délaie et laisse venir...

Le lendemain c'est... l'inspecteur BAYRAMIAN de Perpignan en personne qui téléphone à Michel TRACHIER chez lui à Paris pour lui demander des détails... et le menace d'un interrogatoire de la brigade des mœurs s'il refuse de répondre... Michel garde le silence...

Il sera au tribunal, lors du procès en diffamation qui a lieu quelques jours plus tard contre Jean PARRAGA pour révéler la supercherie et montrer publiquement le parti pris et le manque d'éthique professionnelle de l'équipe de Christophe DECHAVANNE...

Mais le plus odieux est encore à venir... Jean PARRAGA, fort de la «notoriété» que vient de lui donner son passage à la télévision et que sa mégalomanie emporte vers de nouveaux sommets dans l'ignoble, aborde des jeunes femmes dans la rue et se présente comme un «collaborateur de Christophe DECHAVANNE» président d'une association de lutte contre les sectes. Il rappelle son passage à «Ciel mon Mardi» et ajoute que son organisation recherche des jeunes femmes pour faire des contacts par téléphone auprès des victimes des «sectes» et de leurs familles et qu'elles seront payées 12000 francs par mois...

Mises en confiance, les jeunes femmes viennent quelques jours plus tard au bureau de l'association, situé dans la maison

de Jean PARRAGA, à Saint-Estève, près de Perpignan. La maison avec piscine que PARRAGA a toujours pu garder malgré ses nombreuses incarcérations, car il a pris la précaution de la mettre au nom d'une de ses sœurs, qui continue de payer les traites avec l'argent des trafics de Jean. Ce dernier peut ainsi également ne pas payer la pension alimentaire de ses enfants sans risquer de perdre sa maison...

Lorsque les jeunes femmes arrivent, elles sont progressivement mises en confiance, puis on leur explique qu'il ne sera posible de les salarier que lorsque l'association aura les moyens d'acheter des bureaux plus grands, et que la priorité sera accordée à celles qui auront contribué à accumuler le capital nécessaire à cet achat... Comment? En «tenant compagnie» à des hommes fortunés...

Pour les mettre au courant, des «partouzes» sont organisées dans la maison de Saint-Estève où le haschisch est distribué à volonté... Puis les jeunes femmes sont envoyées dans des clubs de «massage» et des «saunas» de Barcelone où elles sont obligées de se prostituer durant les Jeux Olympiques... Et les malheureuses ne reçoivent qu'un peu d'argent de poche... Qui encaisse les «bénéfices»... Jean PARRAGA bien sûr!

La prostitution au service de la lutte contre les «sectes»... Il falait y penser!

La chance veut qu'une des malheureuses jeunes femmes s'échappe et se réfugie chez sa mère qui est une amie de la mère de...Sylvie MESTRES, ex-madame PARRAGA! Le contact est établi entre elles, et la malheureuse Cécile X, raconte à Sylvie ses malheurs et à quel point elle a peur pour sa vie, ayant abandonné son «poste»... Sylvie m'en parle et nous organisons une chaîne de solidarité pour sortir la pauvre jeune fille des griffes des ignobles proxénètes. Nous la cachons tout d'abord dans notre centre de méditation de Valence d'Albi où elle déposera une plainte à la gendarmerie, car nous prenons

soin d'éviter la police connaissant les appuis que PARRAGA y compte et de peur qu'ils n'étouffent l'affaire...

Pour plus de sécurité, l'avocat du Mouvement Raëlien dépose parallèlement la plainte de la jeune victime auprès du doyen des juges d'instruction de Perpignan... Deux garanties valent mieux qu'une.

Nous sommes en plein mois d'août 1992 et les stages d'éveil rassemblent près de six cents personnes sur notre magnifique camping du Tarn. Jean PARRAGA continue sa campagne de diffamation auprès des médias.

La «Dépêche du Midi», quotidien de Toulouse publie une interview de PARRAGA où il débite ses mensonges et titre: «En guerre contre les Raëliens»... Malgré toutes nos protestations, aucun rectificatif ne sera publié. Jamais ce journal n'aurait osé titrer «En guerre contre les Juifs» si PARRAGA était un Juif converti... Mais contre les Raëliens, minorité péjorativement qualifiée de «secte», aucun problème. L'incitation à la haine c'est bon pour les ventes du journal... et au diable l'éthique journalistique et les lois interdisant de s'en prendre aux minorités raciales ou religieuses... Normal, c'est un journal socialiste.

PARRAGA convoque ensuite les journalistes pour une opération commando durant laquelle il va essayer de pénétrer sur notre camping pour «s'adresser aux Raëliens et dénoncer les sévices sexuels exercés sur les enfants»...Victime innocente d''une secte dangereuse le jour et proxénète la nuit, tel est Jean PARRAGA. Et les médias viennent, dociles.

Malheureusement pour lui nous avions prévu le coup et les Raëliens ont organisé un service d'ordre remarquable, bloquant tous les accès, équipés de talkies-walkies et de bombes anti-agressions ils rendent toute violation de propriété privée impossible. Et de plus, la gendarmerie de Valence d'Albi accomplit un travail remarquable, multipliant les rondes et les contrôles d'identité des véhicules suspects.

Jean PARRAGA ne pourra qu'accorder ses interviews ordurières qu'en dehors de la propriété, à des journalistes déçus qu'il n'y ait pas «plus de sang»... Il ne se doute pas qu'à quelques centaines de mètres de lui nous cachons Cécile X qui vient de déposer contre lui une plainte pour proxénétisme...

TF1 (toujours) dans son journal télévisé de 13 heures donne encore une fois la parole à PARRAGA qui joue les victimes et le «défenseur de la famille...». Suit le témoignage d'une petite fille aveugle de Toulouse qui dit que son beau père, Raëlien, s'est livré sur elle à des attouchements sexuels...

La mère de cette petite fille, Nathalie Seillé, âgée de 27 ans est membre du Mouvement Raëlien depuis 1987. Les grands-parents de cette petite fille, veulent absolument garder cette petite fille avec eux, prétextant que la jeune femme ne sait pas s'en occuper. Ils engagent une procédure légale pour l'arracher à leur mère en prétextant qu'elle appartient à une secte dangereuse pour les enfants... Une enquête sociale est ordonnée. Elle a conclu que la mère était parfaitement apte à élever son enfant. L'ADFI s'en mêle en harcelant les grands parents, la malheureuse mère, et même le père qui est lui aussi Raëlien et ne vit plus avec Nathalie. Les pressions de l'ADFI vont jusqu'au niveau professionnel de la malheureuse maman qui passe tout près de perdre son emploi... Là aussi des poursuites sont engagées contre TF1 pour diffamation...

Fin août, nous confions la protection de Cécile X aux Raëliens du Valais/Suisse, où la malheureuse jeune fille va se cacher en attendant l'inculpation du criminel.

Sylvie MESTRES, si elle a la garde des enfants, doit les laisser à leur père durant le mois d'août. C'est donc Jean PARRAGA, qui en a la garde, qui les délaisse pour venir parader devant les journalistes... Mais le 31 août, il doit les rendre à leur mère... Un rendez-vous est pris à la gendarmerie de Douvaine, en Savoie, car Sylvie craint toujours les accès de violence de son

ex-époux. Il ne s'y présente pas. Il a décidé de garder les enfants bien que n'en ayant pas la garde légale. A la rentrée scolaire, il met les enfants à l'école à Saint-Estève.

Il profite du fait que ses deux petites filles sont avec lui pour préparer une nouvelle diffamation contre le Mouvement Raëlien. Il organise le tournage en vidéo d'une séance où les deux fillettes sont placées nues dans une baignoire. On leur badigeonne le corps de ketchup et des mains adultes les caressent sur tout le corps... Evidemment on ne voit pas les visages des adultes... Ce film est destiné à être remis aux médias pour montrer les activités sexuelles organisées par le Mouvement Raëlien... De plus en plus ignoble. Quand on croit avoir atteint le fond de l'ignominie, on s'aperçoit que l'on peut descendre encore plus bas...

Sylvie, qui a la loi pour elle, se rend le premier octobre en voiture depuis la Suisse où elle s'est installée avec Gérard JEAN-DUPEUX, à l'école de Saint-Estève pour récupérer ses deux petites filles. Le directeur de l'école, de peur de faire une bêtise, fait venir les gendarmes et l'inspecteur d'académie. Ils sont tous obligés de constater que les papiers de Sylvie lui confiant la garde des enfants sont parfaitement en règle et qu'elle a effectivement le droit de les emmener. Il est onze heures du matin. Avant de partir, elle demande au directeur d'attendre une heure avant de prévenir le père... Et elle part en prenant des petites routes ayant peur sur l'autoroute Perpignan-Genève d'être rattrapée par une puissante voiture...

Lorsque le directeur de l'école prévient Jean PARRAGA, une heure plus tard, il fonce à l'école où le directeur est toujours entouré de gendarmes, ce qui lui évite de subir des violences que le voyou lui promet pour plus tard... Il saute dans sa voiture et se rend dans le pressing tenu par la mère de Sylvie MESTRES. Il veut son adresse à tout prix et immédiatement. Enragé par son refus, il défonce la vitrine, se rue sur la pauvre

madame Mestres et lui brise la main. Elle crie. Des passants interviennent. Il n'a toujours pas l'adresse...

Jean PARRAGA, accompagné de ses deux complices repris de justice, prend la route de Douvaine près de la frontière Suisse. Son frère, Michel, habite dans cette région. Il surprend sa belle sœur, et, menaçant et fou furieux demande où habite Sylvie... La malheureuse, affolée, dit qu'elle est quelque part en Suisse mais qu'elle ne sait pas où... PARRAGA saute dans son véhicule toujours accompagné de ses complices et fonce vers la Suisse. Il se souvient que des Raëliens l'ont reçu voici quelques années pendant quelques jours dans le Valais. Il saura bien les forcer à lui dire où habite Sylvie... Il arrive sur la place du village de Miège, mais il ne se souvient plus de l'adresse des Raëliens... Alors il attend... Car il y a beaucoup de Raëliens dans ce village et ils finiront bien par sortir.

Finalement, il voit apparaître deux hommes qu'il reconnaît, accompagnés d'une jeune femme. Ce sont des Raëliens. Il sort de sa voiture et s'approche d'eux avec ses deux complices... et il reconnaît la jeune femme. C'est Cécile X., une des jeunes filles qu'il a obligé à se prostituer... La rage le saisit . Il comprend que quelque chose de terrible se trame contre lui. La Vérité sur son odieuse personnalité de proxénète va éclater au grand jour. La jeune femme se sauve en courant vers une école dès qu'elle le reconnaît, en criant «C'est PARRAGA, sauvez-vous !» Elle croit le voir sortir une arme de sa poche. Elle court. Elle est dans l'école. A l'abri. Les deux Raëliens partent en courant. L'un d'eux, Georges TORRENT, est rattrapé par les voyous. Il se débat et se fait tabasser. PARRAGA lui demande de lui dire où habite Sylvie... Il refuse de répondre. Les coups redoublent... On l'emmène de force dans une voiture et on lui dit que s'il ne parle pas on va le «liquider»... La voiture démarre. Il continue de répéter qu'il ne sait pas où habite Sylvie. PARRAGA lui demande alors de les conduire chez tous les

Raëliens qu'il connait jusqu'à ce qu'ils en trouvent un qui sait où elle habite...

Mais l'autre Raëlien, Marc TSCHOPP qui a pu s'échapper, a prévenu la police Suisse, dont on connait la fantastique efficacité, de cette attaque avec enlèvement. Les dangereux criminels sont interceptés au premier village situé sur la route qu'ils ont pris... Le malheureux Georges TORRENT est libéré et conduit à l'hôpital, où on lui posera d'urgence une minerve vu l'importance des coups qu'il a reçus aux vertèbres cervicales, en plus de nombreux hématomes. Jean PARRAGA et ses deux complices, Jean-Luc MORIN et Jean-François MARTROU sont arrêtés et inculpés pour braquage, prise d'otage, séquestration, coups et blessures et... détention de drogue car la police a trouvé sur eux du haschisch ! C'était peut-être pour donner aux enfants après les avoir récupérés pour qu'ils soient calmes au passage de la frontière ?

On peut penser que cette fois-ci, la presse française va enfin informer le public sur la véritable identité de PARRAGA... Pas du tout. Le quotidien de Perpignan, « l'Indépendant » (sic) titre: « Il cherche ses filles et se retrouve en prison »... Puis Corinne Sabouraud, la « journaliste » commence son article en s'apitoyant sur le pauvre père « parti au siège international de la secte à Genève pour retrouver la trace de ses deux enfants »... Rumeur, rumeur, mais celle-là est signée !

Plus loin on lit que Sylvie MESTRES a « quitté le domicile conjugal de Saint-Estève pour suivre Raël »... Puis elle ajoute que les deux fillettes sont parties avec leur mère « alors que leur père se trouvait au Maroc »... Mais la « journaliste » omet soigneusement de dire où était PARRAGA au Maroc... En prison ! Et on donne volontairement au public l'image d'une femme ayant abandonné le domicile conjugal pendant que son pauvre mari était à l'étranger pour accomplir son dur labeur... Non, PARRAGA était en prison après avoir essayé de vendre aux

marocains un stock de voitures volées en France ! Un vrai journaliste aurait vérifié ces faits avant de publier de pareils mensonges.

Mais à présent, PARRAGA et ses complices sont en prison à Sierre, en Suisse. Notre avocat met le juge suisse Favre en contact avec le juge français Bernard Lavigne qui accomplit un fantastique travail de recherche relatif au réseau de prostitution. Les deux magistrats s'organisent pour que PARRAGA ne puisse pas échapper aux condamnations qu'il encourt dans les deux pays. Si les Suisses le gardent et le condamnent, étant donné que sa peine risque d'être supérieure à 5 ans de prison vu la gravité de la charge d'enlèvement et séquestration, à sa sortie des prisons suisses, il risquerait de n'être plus poursuivable en France pour proxénétisme n'ayant pas encore été inculpé officiellement en dedans du délai légal de cinq ans...

La Justice Suisse le libère donc contre versement d'une caution de 30000 francs suisses (120000 francs français), il est reconduit par les gendarmes helvètes jusqu'à la frontière française et libéré avec ses complices... Les gendarmes français les attendent de l'autre côté et ils sont transférés à Perpignan pour être officiellement inculpés de proxénétisme aggravé et incarcérés. Ils retrouvent en prison le quatrième homme du groupe, Eric Lemoine, qui était resté à Perpignan, inculpé pour les mêmes motifs et que le Juge Bernard Lavigne avait eu l'immense intelligence d'incarcérer fin octobre pour qu'il ne puisse pas faire disparaître les preuves de leurs odieux trafics.

Les Raëliens se disent que là, enfin, leur dignité bafouée par un être immonde va enfin être rétablie par les médias... Il ne peut en être autrement. Eh bien non ! Le quotidien l'Indépendant de Perpignan ose titrer : «L'ex-Raëlien et ses amis plongent pour proxénétisme». Et vlan, encore un coup sur la tête ! Auraient-ils osé titrer, si PARRAGA avait été un Juif ou un Protestant converti : «Un ex-Juif plonge pour proxénétisme» ? Evidemment

non. Mais contre les Raëliens tout est permis, en violation totale de la loi qui interdit toute incitation à la haine, raciale ou religieuse.

Le «Midi libre» va encore plus loin. Il titre: «Raël et ses proxénètes»... Ce qui évidemment associe mon nom au proxénétisme... Quel va être le coup suivant? Je parie que PARRAGA du fond de sa prison va prétendre qu'il a été poussé au proxénétisme par le Mouvement Raëlien... Et la presse va le croire et rapporter ses propos ! On prend les paris ?

Evidemment, comme à chaque fois des poursuites pour diffamation sont engagées contre ces médiamenteurs, mais les dommages dans l'opinion publique sont faits. Et comme, même s'ils sont condamnés, les journaux publieront leur condamnation sur quelques lignes minuscules, le public n'en saura quasiment rien et continuera d'associer Mouvement Raëlien et prostitution.

En Angleterre et aux Etats Unis ce genre d'article ou de titre est impossible, car les journaux savent qu'ils seront condamnés à des dommages et intérêts tellement élevés que cela peut les obliger à fermer le journal. Et les personnes et les associations sont ainsi respectées dans leur dignité. Mais en France, 1 franc symbolique en général, parfois quelques milliers de francs, mais jamais rien qui mette en danger la survie du médiamenteur. Alors ils continuent de mentir impunément. C'est bon pour les ventes !

VII

LE MARTYRE DES VICTIMES DES MEDIAMENTEURS

François PITHON est médecin, chirurgien ophtalmologiste et chef du service d'ophtalmologie de l'Hôpital de Roanne. Il a été le plus jeune ophtalmologiste de France en 1974. Il devient membre du Mouvement Raëlien en 1983 et gravit très rapidement les échelons pour être admis comme prêtre en 1986.

François est nommé responsable régional du Mouvement Raëlien pour la Région Rhône Alpes. A Lyon, il fonde l'AMIF, Association pour la Manipulation des Implants Frontaux, chargée de procéder aux cérémonies funéraires selon le rite Raëlien, qui veut que le corps d'un Raëlien décédé soit tout d'abord donné à la science pour l'aider à progresser, après les dons d'organes pouvant sauver des vies, et qu'un centimètre carré de l'os frontal du défunt soit prélevé et gardé au siège du Mouvement Raëlien International avant d'incinérer les restes. Ceci pour garder une trace de son code génétique. Et dès la création de cette association, tous les problèmes de François PITHON commencent.

Il a pris conscience des effets extraordinaires sur le cerveau de la cassette de Méditation Sensuelle intitulée «Harmonisation avec l'infini». Il l'utilise avec succès pour remplacer ou atténuer l'anesthésie lors de certaines opérations. D'autre part il recommande à tous ses patients de cesser de fumer, de boire de l'alcool ou du café comme la religion Raëlienne l'enseigne car il a compris à quel point ces substances étaient toxiques, ainsi que des tas de recherches scientifiques le confirment. On l'accuse de «prosélytisme raëlien dans le cadre de l'Hôpital» et on tente de le faire radier de l'Ordre

des médecins par le Conseil de l'Ordre. François tient bon et sort vainqueur du conflit.

Pour faire cesser toute critique, il enregistre lui-même une cassette de relaxation afin de ne plus utiliser lors de ses opérations celles du Mouvement Raëlien...

Mais on le voit de plus en plus à la télévision et dans les journaux annonçant ses conférences sur cette Association. Cela dérange ses confrères... Toujours cette bonne vieille intolérance. Deux autres tentatives auront lieu pour le faire radier de l'ordre des médecins... Toujours sans succès, car sur le plan professionnel, il est irréprochable.

Fin 1988, une nouvelle plainte est déposée en vain contre lui à la direction de l'hôpital pour « soins non ophtalmologiques ». Il a conseillé avec succès à un jeune dentiste certains « trucs » de médecine naturelle. Le malheureux, après 14 mois de soins intensifs des meilleurs dermatologues n'arrivait pas à venir à bout d'une dermatose rebelle. 14 jours après avoir commencé de mettre en pratique les conseils de François, il était guéri à 80 %...

Fin 1988, une autre plainte est déposée à la direction de l'Hôpital parce qu'il y a.... trop de Raëliens qui viennent se faire soigner dans le service d'ophtalmologie ! Incroyable ! Aurait-on osé se plaindre qu'il y ait trop de Juifs ou de Musulmans parmi les patients du docteur PITHON ?

En novembre 1988, le docteur François PITHON est interviewé par le journal «Le Progrès» de Lyon sur les nouvelles techniques d'opération des myopies, les kératotomies radiaires dont il est un spécialiste. Le conseil de l'ordre des médecins le poursuit pour publicité. (Interdite aux médecins.) En fait, il ne s'agit pas d'une publicité, mais d'une interview comme des tas de médecins en donnent dans tous les médias sans donner l'adresse de leur cabinet. Le rédacteur en chef du journal vient d'ailleurs témoigner au Conseil de l'Ordre

que cela relève de la liberté de la presse d'interviewer un médecin... La plainte est classée sans suite. Gênant que François ait le soutien de la presse...

Les plaintes contre François PITHON se succèdent à un rythme échevelé portant sur des détails tous plus ridicules les uns que les autres. Mais la direction de l'Hôpital, consciente de ses immenses qualités professionnelles, le soutient. Deux autres médecins recevront un blâme de la direction suite à leurs plaintes contre lui pour l'avoir diffamé. Les plaintes continuent pourtant. Un médecin Raëlien ça dérange réellement certaines personnes haut placées. Finalement, le directeur de l'hôpital, M. Berger, cède et remet en cause, en vain, «l'équilibre mental» de François PITHON...

Le même M. Berger fait appel à la sécurité sociale en juillet 1990 pour tenter de faire supprimer à François PITHON le droit d'exercer une activité privée dans l'hôpital. L'enquête révélera malheureusement pour ses détracteurs, que le docteur PITHON a la plus faible activité privée dans l'hôptal de tous les médecins qui y travaillent...

M. Berger lance une autre attaque fin juillet 1990 et fait suspendre l'activité privée du docteur PITHON par arrêté de M. Joël TIXIER, Secrétaire Général du préfet de la Loire sans aucun motif légal. 24 heures plus tard, le Préfet de la Loire, M. MARTY, annule l'arrêté signé par son Secrétaire Général, licencie M. Berger, le directeur de l'Hôpital, et le mute à l'hôpital du Creusot... François PITHON est toujours à son poste...

En juillet 1990, les médecins de la Sécurité Sociale reprochent à François de... payer avec son argent personnel le matériel à la pointe de la technologie qui lui sert à opérer ! Si tous les médecins de France faisaient la même chose, le déficit de la Sécurité Sociale serait sûrement moins grand... La Sécurité

Sociale est obligée de reconnaître qu'il n'y a là rien d'illégal... (Heureusement!) Les contrôles des dossiers médicaux des patients de François se multiplient: 33 en janvier 1990, 36 en juin 1990! Une véritable inquisition pour essayer de trouver «quelque chose» à lui reprocher.

En septembre 1990, nouvelle vaine tentative de M. Berger pour tenter de faire radier François sous l'accusation qu'il n'effectue des kératotomies radiaires, encore expérimentales, qu'à titre privé. Par sécurité, il décide désormais d'en faire aussi dans sa clientèle «publique».

En décembre 1991, après l'émission de Dechavanne, le Comité Médical Paritaire Local écrit aux patients du Docteur PITHON pour les inciter à déposer des plaintes contre lui pour leur avoir fait payer ses soins trop cher... Mais ses patients l'apprécient et lui transmettent ces lettres... et l'assurent de leur soutien.

En janvier 1992, un contrôle fiscal s'abat comme par hasard sur François... On lui réclame subitement... 1,5 millions de francs d'impôts! Le comptable de la SOFINAREX qui s'occupe de ses déclarations d'impôts lui dit n'avoir jamais vu cela dans toute sa carrière...

Il est intéressant de constater que 1,5 millions de francs d'impôts en redressement fiscal, c'est exactement la même somme qui fut presqu'en même temps réclamée au Mouvement Raëlien Français... Comme si le tarif et les ordres étaient venus de «très haut»... Merci Monsieur VIVIEN. Merci le Gouvernement Socialiste... (Nous avons déposé un recours devant le Tribunal Administratif, contre ce racket fiscal).

En avril 1992, une enquête de l'Inspection Générale de l'Action Sanitaire et Sociale est ouverte sur le Docteur François PITHON dans le but de le faire radier suite à l'émission de Dechavanne... Aucun motif professionnel n'est invoqué...

En mai 1992, un patient, traité six ans plus tôt par le docteur PITHON, envoie au directeur de l'hôpital une lettre de diffamation contre lui. Le vocabulaire technique utilisé par le patient, qui n'a aucune compétence médicale, prouve que des «confrères» de François l'ont aidé à rédiger sa lettre. Il dépose contre ce patient une plainte en diffamation.

Enfin en juillet 1992, le Préfet de Région suspend le titre de chef de service du docteur PITHON sans aucun motif.

François PITHON entreprend au début du mois de septembre 1992 une grève de la faim devant le siège de TF1, en réclamant une émission rétablissant la Vérité sur le Mouvement Raëlien et la restitution de son titre de chef de service. TF1 et Dechavanne refusent «de céder à la pression»... Au quinzième jour de grève de la faim, François est très affaibli. Le Ministère de la Santé du Dr KOUCHNER ne bouge pas le petit doigt... Et Dechavanne arrose sa nouvelle émission dans l'un des meilleurs restaurants de Paris. François peut mourir, ça ne dérange personne... Au 19e jour de grève de la faim, j'insiste pour que François ne mette pas sa vie en danger et il interrompt sa grève de la faim...

Quel acharnement contre un chirurgien ophtalmologiste particulièrement performant qui a rendu la vue à des centaines de personnes ! 24 tentatives en un an pour tenter de lui faire renier sa religion ! Son seul crime : il est membre d'une religion minoritaire. Il est Raëlien et fier de l'être. Il vit dans un pays qui se proclame la «patrie des Droits de l'Homme» et dont les lois nationales interdisent qu'un citoyen subisse une discrimination à cause de sa religion. Qui se soucie de faire appliquer ces textes dans le gouvernement socialiste ?

Et que jamais M. KOUCHNER ou un quelconque ministre socialiste ne vienne dire qu'ils n'étaient pas au courant... Nicole Bertrand, Guide Evêque du Mouvement Raëlien a été reçue au ministère de la Santé pour exposer sans le moindre succès le cas

du Dr PITHON... Ils savent et ne font rien... Riez quand vous les entendrez se gargariser avec les Droits de l'Homme ! Et ne votez plus pour ces menteurs...

«Le comportement d'un fonctionnaire ou agent public qui aura contribué à rendre plus difficile l'exercice d'une quelconque activité économique en raison de sa race ou de sa religion sera punie de 2 mois à 2 ans d'emprisonnement et 3000 à 40 000 francs d'amendes. «C'est la loi française. Pourquoi n'est-elle pas appliquée au Préfet de Région qui vient de suspendre le titre de Chef de service de François ?»

On pourrait parler des innombrables victimes de l'émission de Dechavanne. Citons les plus remarquables. En particulier Nicole Bertrand, Guide Evêque dans le Mouvement Raëlien depuis plusieurs années. Ella a créé une entreprise de formation de cadres d'entreprises qui fonctionne très bien. Elle est Québécoise et était autrefois professeur de mathématiques au Canada.

Quelques temps après l'émission de Dechavanne, elle doit donner une formation dans la société Firmenich à Genève, pour qui elle a animé déjà quatre sessions de formation des cadres. Elle contacte le responsable de la formation de cette entreprise, Michel P. GESSNER, pour connaître leurs projets pour l'année suivante. Mais ce dernier lui répond qu'elle ne travaillera plus pour leur compagnie. Il ajoute que suite à l'émission, la direction générale de cette multinationale a décidé de ne plus utiliser ses services, bien que tous les cadres ayant suivi les formations données par elle soient enchantés par son enseignement et qu'ils aient tous reconnu qu'elle ne parlait jamais de sa religion dans les cours... Voilà exactement la discrimination illégale pour motif religieux que la loi condamne.

Gilles CARBONELL a connu le Mouvement Raëlien en 1979. Il devient prêtre Raëlien en 1986. Depuis 1976 nous organisions nos stages d'été de deux semaines sur des terrains de

camping dont nous louions une partie pour installer un chapiteau pour y donner nos cours. Cela était coûteux et nous avions toujours des problèmes avec les autres campeurs généralement intolérants ou irrespectueux pour nous.

En 1986 nous décidons de nous organiser pour donner ces stages sur un camping nous appartenant. Les Raëliens Suisses créent une association spécialement destinée à l'achat d'un terrain de camping et nous confions à Gilles Carbonell la mission de trouver un endroit répondant à nos besoins.

Il passe un an à visiter, dans tout le sud de la France, des dizaines de domaines ou campings à vendre, et, finalement trouve près d'Albi, dans le magnifique pays Cathare, qui plus est, merveilleux symbole de la résistance à l'intolérance, la perle rare. Le centre d'Eveil et Développement en Espace Naturel, EDEN, est créé en 1987. Mais les travaux d'aménagement nécessaires sont très importants. Gilles va prendre une année sabbatique dans son travail et la consacrer à la supervision des améliorations.

Le 27 juin 1988, c'est le drame. Le petit Virgile, le fils de Gilles, est venu passer la journée sur le terrain de camping avec son père. Il joue avec son vélo dans cette vallée radieuse. Mais il s'approche de la piscine en construction, et, sous les yeux horrifiés des ouvriers, en essayant de ramasser sa bicyclette, il tombe en arrière au fond du bassin fraîchement bétonné. Sur la tête. Il ne bouge plus.

Son père accourt. Le plus proche médecin est à 10 km. Il le prend dans ses bras et fonce chez le médecin de Valence-d'Albi, conduit par Dominique RENAUDIN, Guide Raëlien et ancien patron de Gilles dans l'immobilier. Il a le petit Virgile dans ses bras, toujours inconscient. Dominique, pilote de rallye amateur, conduit au maximum de ses possibilités. Comme en course. Ils arrivent chez le médecin du village qui ausculte l'enfant et conseille, devant la gravité de la blessure à la tête apparemment

enfoncée, de l'emmener le plus vite possible à l'hôpital d'Albi, distant de 35 km...

Gilles saute dans la voiture et Dominique repart comme pour un Grand Prix. Hélas, à leur arrivée à l'Hôpital, les médecins du service d'urgence ne pourront que constater le décès du petit garçon. Il est mort pendant le trajet dans les bras de son père...

Une enquête de la gendarmerie de Valence-d'Albi a bien évidemment lieu, avec audition des ouvriers témoins de l'accident qui décrivent la scène avec émotion.

Voilà ce que Jean PARRAGA a osé décrire lors de l'émission de Christophe Dechavanne comme «la mort d'un enfant drogué pendant une orgie!» Ignoble. Et qui plus est, le monstrueux PARRAGA était en prison à Perpignan pour trafic de drogue le jour où l'accident a eu lieu... Mais il témoignait tout de même d'une orgie près d'Albi... Le brave facteur de Valence-d'Albi, qui était présent lors de l'accident, scandalisé, proposa à Christophe Dechavanne de témoigner pour rétablir la Vérité et la dignité d'un père déjà atterré par la douleur. Aucune réponse. Le mépris total.

Lors du procès en diffamation intenté contre lui par Gilles Carbonell, l'inhumain PARRAGA, pour sa défense, allégua que le père de l'enfant avait refusé de faire soigner son enfant par le médecin... Heureusement, ce dernier fournit une attestation prouvant qu'il l'avait examiné et que c'était lui qui avait conseillé au père de l'amener le plus vite possible à l'hôpital... Parraga fut condamné à verser 15 000 francs français de dommages et intérêts à Gilles. Aucune peine de prison, ce qui pour une diffamation aussi odieuse est incroyable.

Et comme Parraga a mis sa maison au nom de sa sœur, les 15 000 francs seront très difficiles à récupérer... Quant à la blessure ignoble infligée aux parents du petit Virgile, elle demeurera, elle, inguérissable.

Dans mon troisième livre, «Accueillir les extra-terrestres», publié en 1979, je relate une rencontre avec l'un des ELOHIM, ces extra-terrestres dont le nom est dans la Bible originelle écrite en Hébreu. Le mot ELOHIM, injustement traduit par «dieu» au singulier, signifie dans cette langue «Ceux qui sont venus du ciel.»

En page 77 de mon livre j'explique que IAHVE, le Chef des ELOHIM, lors d'un entretien ayant lieu dans un vaisseau spatial où ces êtres de l'espace m'ont emmené, me laissa quelques instants seul avec un autre ELOHA (singulier d'ELOHIM). Ce dernier me proposa «d'encourager le racisme» et de favoriser l'éclatement d'une guerre raciale aboutissant à la «destruction des races Arabes, Jaunes et Noires» en échange d'une grosse somme d'argent. Je refusais bien évidemment en bloc une aussi ignoble proposition, ayant toujours été viscéralement contre toute violence et toute forme de racisme.

IAHVE nous rejoint alors et me félicita pour mon choix pacifiste et respectueux de tout être vivant. Il me dit que SATAN, l'être qui venait de me faire cette horrible proposition, avait voulu me tester pour voir mon niveau de conscience. Ce dernier, opposé à la création de la vie sur la Terre, a toujours pensé que l'Homme était raté et ne pensait qu'au Mal et à la Violence. Il me dit qu'il ne pensait pas qu'il y avait beaucoup d'hommes comme moi sur Terre.

Jacques COTTA et Pascal MARTIN, deux «journalistes» de France 2, ont publié début 1992 aux éditions Flammarion un livre intitulé «Dans le secret des sectes.» Et dans cet «ouvrage», ils reprennent intégralement, (et sans mon autorisation) les propos de SATAN, mais en disant... que c'est moi qui tiens ces propos et qui encourage ainsi les membres du Mouvement Raëlien à la violence et au racisme !

Il fallait oser. N'importe qui peut acheter mon livre pour vérifier ou le consulter dans une bibliothèque ou auprès d'un

Raëlien. «Accueillir les extra-terrestres» pour vérifier. Aux pages 77 à 81. Vous pouvez par curiosité consulter ces ouvrages pour voir à quel point les médiamenteurs sont «gonflés.» Pour vous les procurer, il suffit d'écrire au Mouvement Raëlien de votre pays dont les adresses figurent en fin de cet ouvrage, ou au Mouvement Raëlien International, CP 225, CH 1201 Genève 8, Suisse. En France, vous pouvez faire le 3614 code RAEL sur votre minitel.

Bien évidemment, des poursuites judiciaires sont en cours tant en France qu'au Canada contre les ignobles menteurs que sont Jacques COTTA et Pascal MARTIN.

Comment des médias nationaux peuvent donner du travail à de pareils personnages? Comment osent-ils se présenter comme des journalistes? La base même du travail de journaliste consiste à vérifier ses sources. En l'occurence, c'était facile, il suffisait de... lire mon livre avant d'en parler! Mais de deux choses l'une, ou bien ces deux horribles menteurs n'ont pas lu mon livre et ils ont écrit leur diffamation en se fiant... aux informations véhiculées par l'ADFI et autres associations «anti-sectes» dont les adresses sont données à la fin de leur ouvrage, ou ils l'ont lu et ils m'ont volontairement attribué les propos de SATAN pour me faire passer pour un monstre raciste ce qui est encore plus ignoble.

Dans les deux cas ils démontrent publiquement leur absence totale d'éthique journalistique qui veut qu'un journaliste vérifie ses sources avant de publier des informations. Dans le deuxième cas ce sont vraiment des ordures. Faire passer une association comme le Mouvement Raëlien, qui lutte contre le racisme et toute forme de violence, pour son contraire est particulièrement monstrueux. J'ajoute que nous avons un quart de nos 30 000 membres en Asie et un quart en Afrique, de toutes races et de toutes religions.

«L'Humanité Dimanche», le grand quotidien communiste, a repris in extenso les diffamations de COTTA et MARTIN, ce qui fait l'objet d'une autre poursuite pour diffamation.

Informer est tout le contraire de créer ou véhiculer des rumeurs. C'est un noble métier qui peut, justement en informant le public de la Vérité sur les sujets importants touchant à l'Harmonie entre les races, si importantes pour notre avenir, empêcher la propagation de rumeurs risquant de déboucher sur des violences.

Si un jeune Arabe, ou un jeune Noir lit le livre de Jacques COTTA et Pascal MARTIN, il peut en être, s'il croit son contenu, profondément choqué, au point d'agresser le premier Raëlien venu en croyant avoir affaire à un horrible raciste. Un drame pouvant aboutir à des actes de violence et pourquoi pas au meurtre peut ainsi se produire. Et Jacques COTTA et Pascal MARTIN porteraient la responsabilité morale d'un tel drame. Et l'éditeur, Flammarion, avec eux. Mais il faut se rappeler que les éditions Marpon et Flammarion publiaient en 1890 «La France Juive», livre profondément antisémite de l'ignoble Edouard DRUMONT...

Le livre de Jacques COTTA et Pascal MARTIN est une incitation au racisme contre les Raëliens, visant à faire passer ces derniers pour le contraire de ce qu'ils sont au prix d'un mensonge aisément vérifiable par tous et qui révèle le manque de professionnalisme de ces «journalistes» qui ne méritent pas leur carte de presse. Si un comité d'éthique journalistique existait en France comme c'est le cas dans certains pays modernes, ils seraient certainement sanctionnés pour cette ignominie.

Il existait certainement des journalistes de ce genre, colportant le mensonge du Protocole des Sages de Sion voulant que les Juifs veuillent gouverner le monde, ou que les Juifs se livraient à des sacrifices d'enfants en Allemagne nazie. Si Jacques COTTA

et Pascal MARTIN avaient vécu à cette époque on voit très bien de quel côté ils se seraient rangés. Du côté des menteurs colporteurs de rumeurs mensongères et criminelles.

J'espère que leurs employeurs sauront reconnaître ce qu'est une faute professionnelle inacceptable dans le personnel d'un media sérieux. Et nous ferons le nécessaire pour qu'ils le remarquent.

VIII

LE GOUVERNEMENT SOCIALISTE SUBVENTIONNE LA LUTTE CONTRE LA LIBERTE DE LA PRESSE !

Jean Miguères est né à Alger le 11 mai 1940. En août 1969, il est chauffeur d'ambulance à Perpignan lorsqu'il a un terrible accident avec choc frontal à 150 km/h contre une autre voiture. Il est considéré comme cliniquement mort par les médecins, mais parvient miraculeusement à s'en sortir. Après quatorze opérations et dix greffes osseuses, il est à nouveau sur pied, bien que déclaré invalide à 80 %.

Il écrit un livre «J'ai été le cobaye des extra-terrestres», qui sera un best-seller, où il prétend que son accident a été voulu par des êtres de l'espace voulant tester les réactions du corps humain à un choc et que ces derniers l'ont aidé à guérir... Il donne ensuite des conférences dans de nombreux pays francophones.

J'avais participé avec lui à quelques émissions de télévision et nos rapports étaient très amicaux, même si philosophiquement, je n'étais pas du tout d'accord avec lui.

Au printemps 1992, il rencontre Odile Dorysse, une jeune femme de 32 ans qui vit seule avec une petite fille de 6 ans, Amélie. C'est le coup de foudre et ils décident de vivre ensemble, et le 4 juillet 1992 ils se marient. Odile, qui a travaillé pour les paralysés de France est une idéaliste aimant aider les autres.

Les parents d'Odile, qui ont élevé pendant quatre ans la petite Amélie, supportent mal que la mère ait repris son enfant depuis qu'elle a un travail stable. Ils auraient voulu la garder pour eux... Toujours le même problème d'égoïsme.

La mère d'Odile contacte l'ADFI en février 1992 espérant obtenir des informations lui permettant de salir suffisamment le nouveau compagnon de sa fille pour lui faire retirer la garde de l'enfant... Les «informations» qu'elle reçoit dépassent ses espérances. L'incitation à la haine de cet organisme envers Miguères est démesurée. Tant et si bien que madame Dorysse deviendra l'une des responsables de l'ADFI de Lyon.

Le père d'Odile, un ancien militaire obsédé par l'ordre et la discipline subit alors l'incitation à la haine de l'ADFI qui fait à ses yeux de Jean Miguères un véritable monstre. Et qui lui prend sa fille... et sa petite-fille bien-aimée. Mais les parents d'Odile sont sans pouvoir car elle est maintenant une femme de 32 ans, libre de vivre sa vie comme elle l'entend et avec qui elle veut.

Pour attiser encore la haine des Dorysse pour leur nouveau gendre, les gens de l'ADFI contactent l'ancienne concubine de Jean Miguères et lui transmettent les coordonnées du beau-père, en lui demandant de les appeler. Cette femme, qui a conservé une rancune tenace contre son ancien compagnon, déballe dans l'oreille on ne peut plus attentive de monsieur Dorysse tout un tas d'horreurs sur lui, qu'il la «trompait» souvent, etc...

A la mi-juillet 1992, juste après leur mariage, Odile déménage dans un appartement plus grand où Jean, qui habite toujours dans un studio, doit la rejoindre plus tard. Débordée de travail, ils n'ont pas le temps de déballer tous leurs cartons. Le 24 juillet Odile Dorysse achète à sa petite fille une bande dessinée qui raconte une histoire qui se déroule au Canada. La petite fille dit qu'elle voudrait bien aller visiter ce pays. Jean Miguères lui répond qu'un jour il l'emmènera visiter ce grand pays qu'il connait déjà pour y être allé plusieurs fois donner des conférences.

Le dimanche 26 juillet, la petite fille passe la journée chez ses grands-parents. Ils apprennent que les colis ne sont toujours pas déballés et la petite fille dit que Jean lui a dit qu'un jour «il

l'emmènerait au Canada»... Le grand-père abusif prend peur et s'imagine qu'ils vont partir immédiatement de l'autre côté de l'Atlantique...

Le mardi matin 28 juillet, Roger Dorysse se rend chez un armurier et achète une carabine de calibre 30/30. Il a décidé de se débarrasser de ce gendre qui a séduit sa fille en parlant des extra-terrestres. Il quitte son domicile vers 14 h 45, avec un long «paquet cadeau» sous le bras...

Il gare sa voiture en face de l'appartement de Jean Miguères, rue Caillet à La Croix Rousse, près de Lyon, et se cache avec son arme. A 15 heures, l'écrivain sort de son immeuble pour aller chez son coiffeur. Dès qu'il le voit, Roger Dorysse fonce vers lui et tire par deux fois. Mais il rate Jean qui part en courant dans une rue voisine, la rue Vaucanson. Il le poursuit toujours, l'arme à la main et tire une nouvelle fois, alors que la victime traverse la rue toujours en courant. Touché aux jambes, le malheureux s'effondre au milieu de la circulation.

Le criminel repart tranquillement vers sa Renault 11 et recharge sa carabine. Il revient ensuite vers Jean Miguères toujours couché dans le sang au milieu d'une trentaine de témoins horrifiés. Une jeune fille tente de s'interposer en lui disant «Arrêtez! Vous n'allez tout de même pas le tuer!» Il s'avance, imperturbable, et tire deux balles dans la tête du malheureux Jean Miguères. Il est mort. Roger Dorysse repart calmement vers sa voiture, replie l'arme dans une couverture qu'il range consciencieusement dans le coffre et il démarre, toujours avec le plus grand calme, pour aller finalement se constituer prisonnier au commissariat de police.

Un innocent vient d'être assassiné pour ses idées, en France, en 1992.

Il ne serait pas mort si l'ADFI n'avait pas existé. Si cette association criminelle ne s'était pas livrée auprès de Roger Dorysse à une épouvantable incitation à la haine contre quelqu'un qui

pensait différemment. L'incitation à la Haine débouche toujours sur la violence.

Si Roger Dorysse, au lieu de s'adresser à l'ADFI, avait consulté un psychologue, ce dernier lui aurait fait comprendre que sa fille de 32 ans ne lui appartenait pas, qu'elle était libre de vivre sa vie comme elle l'entendait, et que s'il souhaitait conserver de bons rapports avec elle il avait tout à gagner, à essayer de la comprendre sans la juger et en acceptant qu'elle vive sa différence.

Mais Roger Dorysse s'est adressé à l'ADFI, et Jean Miguères est mort. Odile, désespérée, pleure l'homme qu'elle aimait.

On pourrait penser que dans un cas comme celui-là la presse condamnerait une telle barbarie. Pas du tout! Le quotidien «Lyon-Figaro» sous la plume de Nathalie Blanc, titre le 30 juillet: «Au nom de l'enfant» où le plus à plaindre semble être le criminel et pas la victime... Déjà la journaliste cite des informations qui lui sont transmises par l'ADFI qui est citée dans l'article.

Le premier août, le même journal titre: «Le plaidoyer d'une grand-mère» où la même journaliste traite Jean Miguères de «fou d'extra-terrestre»... L'avantage qu'il y a à parler ainsi d'une personne assassinée c'est qu'on est sûr qu'il ne demandera pas de droit de réponse... Sur presqu'une demi-page, la femme de l'assassin justifie le geste de son mari. A aucun moment la parole n'est donnée à la veuve de la victime ou à ses amis... L'objectivité de la presse?

Heureusement, les journalistes ne rendent pas la Justice et le criminel est en prison, inculpé d'assassinat.

Les vrais responsables sont ceux qui ont incité à la haine le pauvre beau-père. L'ADFI porte sans aucun doute la responsabilité morale de cet assassinat et Le Mouvement Raëlien s'est d'ailleurs porté partie civile dans les poursuites engagées contre

cette association pour incitation à la haine ayant entraîné un assassinat.

Plus grave, ce crime a donc été commis suite aux incitations à la haine d'une association subventionnée par le gouvernement socialiste, qui porte donc une responsabilité morale dans ce crime. Le massacre de la Saint-Barthélemy a commencé comme cela. Et si l'ADFI avait existé à cette époque, on voit de suite de quel côté elle aurait milité...

Le cas d'Olivier RICHARD est tout aussi édifiant, bien que moins dramatique. Son père, le docteur RICHARD, est responsable de l'ADFI au Mans, et proclame dans tous les médias que « la secte des Enfants de Dieu lui a volé son fils, qu'il n'a aucune nouvelle de lui depuis dix ans et qu'il ne connaît pas son adresse. »

La vérité est toute autre. Olivier RICHARD en témoigne dans une lettre ou il atteste sur l'honneur des faits qui suivent.

(Attestation sur l'Honneur d'Olivier RICHARD du 4 septembre 1992, Le Mans, France.)

Depuis son adolescence, il a eu beaucoup de mal à communiquer avec son père, autoritaire et ne tolérant pas qu'on ne soit pas d'accord avec lui. Il voulait que son fils soit médecin comme lui, mais cela n'intéressait pas Olivier. Les rapports sont très tendus. Le père n'accepte ni les amis d'Olivier, ni la musique qu'il écoute, ni ses opinions politiques. Il n'y a aucun dialogue possible.

Et Olivier se rend compte que ses amis n'ont pas les mêmes problèmes avec leurs pères qui les écoutent et essaient de les comprendre. Qui dialoguent avec eux. Avec son père toute tentative de dialogue tourne au conflit violent. Olivier réalise que son père a un énorme problème de communication. Mais que lui ne veut plus le subir.

Il se souvient que sa mère disait à son père que « son mode de vie rigide ne le rendait pas heureux ». Résultat, son père a réussi

à convaincre d'autres médecins de ses amis que son épouse était une «malade mentale» qui avait besoin de «traitements spéciaux» dans un établissement psychiatrique. A plusieurs reprises, la malheureuse est obligée de séjourner dans des cliniques d'où elle sort toujours rapidement car «on ne lui trouve rien d'anormal.» La malheureuse finira par se suicider après que son père ait fait une demande de divorce.

Les rapports du docteur Richard avec la sœur d'Olivier ne sont pas meilleurs. Et lorsque cette dernière se marie, Olivier entend souvent son père dire que son gendre est un «escroc», et Olivier se demande aujourd'hui quelle part de responsabilité a son père dans le divorce de sa sœur. Il se souvient aussi que son père envisageait également de faire interner sa soeur dans un hôpital psychiatrique...

A 18 ans, Olivier souhaite interrompre ses études. Il a les cheveux longs comme tous les amis de son âge. Son père lui ordonne de «couper ses cheveux ou de ne plus remettre les pieds à la maison». Olivier quitte cette maison où on ne le respecte pas. Il décide de partir en Asie, pays qui l'attire depuis longtemps. Il rencontre là-bas un groupe de missionnaires des Enfants de Dieu et trouve ce qu'il cherchait. L'Amour, l'écoute, la communication. Tout ce qui lui manquait dans sa famille. Pendant deux ans il ne veut ni écrire ni communiquer avec son père. Puis il décide de lui pardonner et lui écrit pour lui faire part de son bonheur et de l'équilibre qu'il a trouvé dans son nouveau travail de missionnaire.

La réaction de son père fut évidemment négative mais Olivier continua de lui écrire en espérant que le temps l'aiderait à changer. En 1978, Olivier revient en France et rend visite à son père. Il l'invite à dîner dans un centre des Enfants de Dieu, à Gonesse près de Paris. Olivier rencontre alors celle qui va devenir son épouse et il invite son père à Genève pour la lui présenter. Il vient, mais se montre très irrespectueux envers la

religion d'Olivier et de sa fiancée, leur reprochant d'être «trompés».

En 1988, le jeune couple repart pour l'Asie comme missionnaire. Il reste en contact régulier par lettre avec son père. Ils ont deux enfants. Alors qu'il est au Japon, son père vient lui rendre visite. Olivier est heureux. Il espère que cette fois il va voir et comprendre que son fils est heureux avec son épouse et ses enfants, en vivant sa foi chrétienne. Il refusa l'invitation de son fils de demeurer chez lui et préféra rester à l'hôtel. Au début, il venait les voir tous les jours, complimentant ses petits-enfants pour leur bonne conduite, puis il partit pour deux semaines en prétendant qu'il allait «faire du tourisme».

Avant de repartir pour la France, il revint voir son fils en lui disant qu'il appréciait son mode de vie mais qu'il continuait de penser que le mouvement religieux dans lequel il était «l'exploitait». Olivier eut beau lui dire que cela faisait maintenant 14 ans qu'il était avec les Enfants de Dieu et qu'il avait eu le temps de se rendre compte de la qualité de ce que lui apportait sa religion, et qu'il avait maintenant 32 ans, rien n'y fit. Et il repartit pour la France, laissant un Olivier déçu de n'avoir toujours pas un père qui lui faisait confiance.

Mais quelques jours plus tard, Olivier apprenait avec stupéfaction que son père avait utilisé les deux semaines de prétendu tourisme pour tenter de monter les autorités japonaises contre lui et contre l'organisation pour laquelle il travaille, reprenant les mensonges diffusés par l'ADFI...

Il avait contacté les responsables de l'Eglise Catholique locale, et quelques notables qui avaient tous refusé de s'en mêler. En désespoir de cause, il s'adressa à un petit journal à scandales de Tokyo, ce qui déclencha une série d'articles diffamatoires contre la minorité religieuse pour laquelle il travaillait depuis 14 cans dans l'Harmonie et le respect... Les journalistes venus l'interviewer reconnurent que c'était son père qui les avait contactés...

A partir de ce jour, Olivier décide que les bornes sont dépassées. Il ne communiquera plus avec son père. Toutefois, il décide de lui donner une dernière chance en lui demandant de se rétracter auprès des journaux. Son père refuse en lui disant que de toutes façons il avait «déjà choisi de continuer à le combattre»...

Olivier se rend compte par la suite que dans deux autres pays où il avait séjourné, l'Indonésie et Hong Kong, son arrivée dans ces pays avait coïncidé également avec des campagnes de presse calomnieuses.

Olivier décide de contre-attaquer. Il a 36 ans et il ne veut plus que son père cherche à lui nuire. Il rentre en France et organise avec le soutien de l'Association des victimes de l'ADFI une conférence de presse au Mans, le fief de son père qui est le responsable local de l'ADFI. Il veut que les médias de la région, intoxiqués par les mensonges de son père, voient la Vérité. Qu'il est libre, adulte et responsable et que son père continue d'engendrer des persécutions contre le groupe où il est de son plein gré, heureux, avec sa femme et ses enfants, en vivant sa foi chrétienne à sa façon.

De nombreuses minorités sont représentées à cette conférence de presse qui viennent témoigner de l'acharnement et des mensonges de l'ADFI contre eux. Il y a l'Eglise de Scientologie, le Château du Magnet qui vient d'être reconnu innocent par la Justice d'accusation d'organisation de prostitution et de corruption sexuelles des enfants de ses membres. Tous racontent comment les mensonges soigneusement distillés à une presse ne vérifiant pas assez ses informations empoisonnent leur vie de tous les jours et leurs rapports avec leurs familles.

Enfin, Olivier raconte son histoire à cette presse du Mans habituée à ne diffuser que la version du père. Ce dernier entre dans la salle accompagné de la soeur d'Olivier. Il explique, avec les détails, tout ce que nous venons de voir. Son père et sa sœur

lui demandent encore de quitter sa religion et de revenir «avec eux»... Olivier prend la presse à témoin de leur refus de l'accepter comme il est et avec ses idées.

Sa sœur, Solveig, s'approche de la table du bar où Richard est assis avec ses amis après la conférence de presse. Elle hurle «C'est des conneries tous ça ! Vous n'êtes pas des Chrétiens ! Vous êtes des monstres ! On est ta famille Olivier ! »

Pas des Chrétiens... La vérité finit toujours par sortir... Mais même si c'était vrai, c'est parfaitement son droit, à Olivier, de ne pas être Chrétien ! C'est son droit et sa liberté garantie par les Droits de l'Homme de devenir Bouddhiste, Musulman ou disciple de Vishnou. Tout homme a le droit de changer librement de religion. C'est écrit dans la déclaration universelle des Droits de l'Homme en toutes lettres.

Si, au lieu de contacter l'ADFI, le pauvre docteur Richard avait lui aussi contacté un psychologue sérieux, ce dernier lui aurait conseillé d'accepter que son fils soit différent de lui et qu'il ait ses idées, sa religion, sa vie. Il aurait pu entretenir des rapports harmonieux avec son fils et être au contact de ses petits-enfants, être un grand-père heureux. Non, il a préféré s'adresser à l'ADFI qui ne sait qu'engendrer la haine de tout ce qui est différent, et qui l'a tant et si bien conditionné qu'il en est devenu l'un des responsables régionaux. Quel gâchis.

Et les médiamenteurs après un ou deux jours d'hésitation où ils se posent des questions sur l'intolérance du père, rentrent bien vite dans le rang en condamnant la «secte» qui conduit à de tels déchirements familiaux. L'ADFI et son long travail d'influence des médias a repris le dessus.

Il faut dire qu'ils sont spécialistes à l'ADFI des relations avec la presse et les médias. Qu'un seul journaliste de la presse écrite ou audio-visuelle ose faire un reportage ou une émission positive sur une minorité religieuse ou philosophique. Immédiatement, il est harcelé pour corriger le tir. L'artillerie

lourde des diffamations est sortie. Les détritus mangés par les membres, les privations de sommeil et de nourriture, les sévices sexuels, etc... tout y passe. Les journalistes finissent par croire tout ce qu'on leur raconte avec «preuves» à l'appui.

Et si certains vérifient leurs sources et s'obstinent à traiter les minorités religieuses et philosophiques avec bienveillance et respect, alors l'ADFI attaque.

Contacts avec la direction du média employant le journaliste ou l'animateur, redéballage des diffamations, et pressions pour que le récalcitrant qui est «sûrement membre de la secte» soit licencié. Eventuellement on fait intervenir quelqu'un des ministères subventionnant l'ADFI ou un ami de monsieur VIVIEN... Généralement, la direction explique le problème au malheureux journaliste ou animateur qui doit faire une émission négative sur la «secte» ou, au minimum, ne plus en parler s'il veut conserver son emploi.

Où est la liberté de la presse? Y a-t-il encore en France des journalistes prêts a vérifier leurs sources et à défendre leur droit à informer le public comme ils l'entendent? Que ceux qui lisent ces lignes essaient, juste pour voir, de dire du bien d'une minorité religieuse ou philosophique. Faites l'expérience, juste pour voir et attendez les réactions. Vous verrez que les coups de téléphone de l'ADFI ne tarderont pas, et si vous y résistez votre direction vous convoquera quelques temps plus tard... A moins que vous n'ayez le courage de les mettre dans le coup d'avance et qu'ils n'acceptent de jouer le jeu médiatique pour mieux dénoncer les pressions par la suite...

Y a-t-il un journaliste ou un animateur courageux parmi les lecteurs de ces lignes? Alors, chiche! Appelez la FIREPHIM qui saura vous proposer la liste des minorités membres qui sont toutes et sans exception les victimes de l'ADFI.

Car si cette organisation n'était pas sectaire, elle critiquerait

peut-être certaines minorités, mais reconnaîtrait à d'autres le droit d'exister. Non, pour l'ADFI tout ce qui n'est pas Catholique doit être détruit. C'est le retour de l'Inquisition.

IX

LA NOUVELLE INQUISITION DES SECTES ANTI-SECTES

On accuse souvent les minorités religieuses ou philosophiques de pratiquer sur leurs membres le « lavage de cerveau ». Et les médias ont tant et si bien repris cette formule, que tout le monde croit que cela est possible. On essaie ainsi de faire croire au public qu'un individu qui pense différemment de la norme, qui est pour l'instant catholique, n'est plus lui-même. Qu'il a été conditionné par des techniques visant à lui faire perdre sa personnalité...

Les seuls cas où l'on a le droit de parler de « lavage de cerveau », c'est lorsqu'un individu est retenu prisonnier quelque part contre sa volonté et est soumis à des traitements physiques ou psychiques visant à modifier sa personnalité.

Tout individu pense et croit ce qu'il veut bien penser et croire. Que la Terre est plate, que Jésus est le fils de Dieu, que l'hostie est composée de son corps ou que nous descendons du singe. Toute croyance est la liberté de celui qui décide d'y adhérer, et il ne saurait y avoir le moindre jugement de valeur à ce sujet. Cela est garanti par les Droits de l'Homme.

Il n'est pas surprenant que certains psychiatres et psychologues soient parmi les plus virulents à lutter contre les minorités religieuses ou philosophiques. Si, en effet, les grandes religions traditionnelles sont de plus en plus abandonnées, car ne correspondant plus à l'époque de profondes mutations que nous vivons actuellement, les êtres humains ont soif d'une nouvelle spiritualité, mieux adaptée à l'âge du voyage dans l'espace et de l'électronique.

Alors des Nouveaux Mouvements Religieux prennent naissance, permettant à des millions de gens de se sentir bien dans leur peau d'hommes et de femmes du troisième millénaire approchant. Tous ceux qui vivaient jusqu'alors comme des hommes d'aujourd'hui, avec une technologie de demain et une philosophie... d'avant-hier commencent à retrouver un sens à leur vie.

Et cela déplaît bien évidemment aux psychiatres et psychologues, car ce sont pour eux... des clients en moins ! Tous ceux qui cessent de prendre des somnifères et des tranquillisants, (si coûteux pour les assurance maladie), ou de consulter leur psychiatre parce qu'ils découvrent une philosophie qui les guérit de leur déprime, sont des patients en moins pour le corps médical «psy»... Ils peuvent faire semblant de s'appesantir sur le sort de ceux qui seraient déséquilibrés par certaines «sectes», mais ce qui les dérange bien plus, c'est tous ceux, et ils sont très nombreux, qui arrêtent de prendre des drogues légales (somnifères, tranquillisants, anti-dépresseurs) et de consulter leurs psychiatres, ou interrompent de longues et coûteuses psychothérapies, parce qu'ils trouvent soudain une raison de vivre dans une minorité religieuse ou philosophique.

André MALRAUX a dit «le XXI[e] siècle sera religieux ou ne sera pas» et il avait raison, car l'être humain a besoin de se sentir plus que l'univers matériel immédiat qui l'entoure pour être bien dans sa peau.

Le rêve des psychiatres serait peut-être un monde où tous ceux qui pensent différemment de la majorité seraient obligés de suivre une thérapie et d'être internés dans des hôpitaux psychiatriques ou des camps de rééducation où ils pourraient pratiquer en toute liberté force lobotomies et autres électrochocs tout en étant définitivement à l'abri du chômage et de la récession...... Cela existait il n'y a pas si longtemps dans un pays qui s'appelait l'URSS, et où les goulags ne se comptaient

plus... Je doute que les êtres humains rêvent de vivre dans une telle société...

Il est d'ailleurs particulièrement intéressant de constater que les plus farouches supporters des associations luttant contre la liberté religieuse comme l'ADFI, sont certains psychiatres et psychologues, qui se rendent parfois complices des internements arbitraires dont nous parlons dans un autre chapitre.

L'ADFI est même allée jusqu'à utiliser les services de «déprogrammeurs» professionnels, parfois psychiatres ou psychologues adeptes de certaines écoles américaines tout à fait surprenantes, comme celle du docteur Louis Jolyon WEST, directeur de l'Institut Neuropsychiatrique de l'Université de Los Angeles, qui travailla pour la CIA et qui est membre de l'American Family Foundation, équivalent américain de l'ADFI.

Le docteur WEST est responsable de centaines d'expériences utilisant le LSD, drogue hallucinogène bien connue, dans le cadre des programmes «Bluebird» et «Artichoke» de la CIA, qui, dans les années 60 et 70 visaient à dépolitiser les étudiants dans les campus américains en mettant à leur disposition cette drogue dangereuse.

Il faut citer aussi le docteur Ewen CAMERON, qui, au sein de l'Université Mc Gill de Montréal, est responsable de la mort ou de l'infirmité définitive de centaines d'individus à qui il injectait du LSD, traitement couplé à des électrochocs et des lobotomies. Entre les traitements «de choc» que nous venons de voir, ce psychiatre obligeait ses victimes à écouter leurs propres «confessions» sur bandes magnétiques grâce à un casque audio.

La théorie simpliste du docteur CAMERON était que le cerveau humain était comme une bande magnétique et qu'il suffisait d'effacer le passé et d'enregister de nouvelles données pour changer un individu... Il appelait ces techniques

le «depatterning» et le «reprogramming». Les atrocités nazies n'ont rien à envier à ce que cet individu faisait subir à ses patients...

Un procès retentissant a eu lieu au Canada et a condamné, suite à cette affaire, la CIA à verser des sommes énormes aux survivants de ce tortionnaire, qui n'était pas n'importe qui puisqu'il occupa le poste de Président de l'Association Mondiale de Psychiatrie...

Le docteur Erich LINDEMANN du Mental Health Center de Boston, collabora également avec la CIA pour la dépolitisation des étudiants américains.

Le docteur PIECZENIK, psychiatre, traitant le personnel de la CIA dans leurs quartiers généraux de Langley, en Virginie, aurait collaboré avec le docteur Stephen HERSH lors de l'affaire du Guyana. Le suicide collectif des membres de la «secte» du Temple du peuple de Jim JONES serait en fait une opération montée par la CIA pour tester différentes drogues sur un groupe isolé dans la jungle dans le cadre des recherches socio-psychiatriques appliquées au domaine militaire...

Le Sénateur américain RYAN fut d'ailleurs assassiné lors des événements du Guyana. S'apprétait-il à révéler la vérité? Comme J-F. KENNEDY il gênait la toute puissante CIA. Les enfants du sénateur RYAN ont d'ailleurs déposé une plainte contre la CIA qu'ils estiment responsable de ce crime.

Enfin, Ted PATRICK, co-fondateur de l'équivalent américain de l'ADFI est un ancien psychologue de l'armée américaine ayant travaillé sur des programmes de contrôle mental, notamment pour les Marines. Après avoir quitté l'armée, il décida de commercialiser ses «talents» de déprogrammeur auprès des parents souhaitant voir un de leurs enfants majeurs quitter une minorité religieuse. A 15000 dollars par personne «traitée», ses affaires furent très fructueuses.

Sa méthode consistait à enlever par la force le membre en question, puis de le séquestrer dans un lieu isolé où différentes techniques de lavage de cerveau parfois extrêmement violentes étaient appliquées au malheureux. Le tout en violation parfaite de toutes les lois.

Jeunes hommes et femmes adultes membres de minorités catholiques, communistes, homosexuels, etc... Ted PATRICK prétendait pouvoir «normaliser» par ses techniques de choc tout individu.

Il fut d'ailleurs condamné à plusieurs reprises à des peines de prison pour enlèvement, séquestration, coups et blessures et viols aux Etats Unis. Il fut ensuite expulsé du Canada où il avait exporté sa «méthode» et interdit de séjour. Durant un de ses procès aux USA, l'ADFI américaine, le CFF, fut un ardent défenseur de ses méthodes et fit, en vain, campagne pour son acquittement.

Le docteur Jolly WEST créa par la suite une «Clinique pour les sectes», destinée à en «soigner» les adeptes... Le docteur Margaret SINGER créa à l'Université de Berkeley un «groupe de thérapie» ayant les mêmes objectifs. Le docteur John CLARK, enfin, créa un «Centre de réhabilitation» dans le même ordre d'idée... L'objectif de tous ces organismes était de pouvoir continuer sans danger et sous couvert «médical» les «œuvres» du déprogrammeur Ted PATRICK en n'étant plus inquiété par la Justice...

La «médicalisation» de la lutte contre les minorités religieuses ou philosophiques aux Etats-Unis fut soigneusement étudiée par un avocat nommé Richard DELGADO, avocat de l'ADFI américaine, et qui tenta en vain de faire passer une loi qui ressemblait à s'y méprendre au projet français du député socialiste Alain VIVIEN, avec mise sous tutelle du membre fut-il majeur d'une «secte». Le même Richard DELGADO était aussi responsable d'un projet visant à pratiquer

l'euthanasie comme solution à la pauvreté dans les contrées défavorisées...

Richard DELGADO se vantait dans un article du journal «Arizona Law Review Journal» de bénéficier du soutien du Gouvernement français en la personne de Monsieur Alain VIVIEN pour sa loi «anti-sectes»...

L'ADFI importa bien sûr en France les techniques de Ted PATRICK, ce qui aboutit bien heureusement à chaque fois à des inculpations et des condamnations de leurs auteurs.

L'ADFI avait été créée à Rennes en 1974 par deux psychiatres, le docteur Guy CHAMPOLLION et le docteur André BADICHE. Ce dernier collaborait aux travaux du professeur PICHOT, qui fut président de l'Association Mondiale de Psychiatrie. Travaux visant à informatiser les diagnostics de psychiatrie, et qui suggéraient de tenir compte, entre autres critères, de l'origine ethnique du «patient» et de son degré de croyance ou d'athéisme... Le professeur PICHOT est d'autre part cité en référence aux Etats-Unis pour ses travaux datant de 1954 sur le contrôle mental aux moyens d'armes psycho-chimiques liées au LSD et utilisées par l'armée américaine...

Le psychiatre Antoine LAZARUS est nommé dès la victoire des socialistes français en 1981 comme conseiller médical à la Direction de l'Action Sanitaire (DAS) du Ministère des Affaires Sociales. Sous sa pression, les subventions accordées par ce ministère à l'ADFI augmentent de plus de 30% entre 1981 et 1982 !

En février 1982, Claire CHATEAU, 25 ans, membre de l'Eglise de l'Unification du Révérend Moon, est enlevée par des «déprogrammeurs» et séquestrée dans une ferme isolée près de Saint-Claude dans le Jura. En octobre, sa famille avait déjà tenté de l'enlever près de la communauté religieuse où elle vit depuis quelques temps en parfaite harmonie. De peur que cela ne se reproduise, elle avait pris la précaution de faire faire

devant notaire des papiers autorisant ses amis Moonistes à déposer une plainte pour séquestration contre sa famille en cas d'enlèvement.

Ce papier permettra l'intervention de la police, la libération de Claire CHATEAU, et l'inculpation des déprogrammeurs kidnappeurs, l'anglais Martin FAIERS et l'américain Alen TATE WOOD, le père, la mère, le frère et la belle-soeur de la jeune fille et... Alexandra SCHMIDT de l'ADFI.

Alexandra SCHMIDT, une américaine de 27 ans, étudiante en sociologie en France, a été engagée comme secrétaire par l'ADFI en 1978. Elle tente de mettre sur pied en 1982 avec le docteur LAZARUS un Centre de Documentation entièrement financé par l'Etat avec un budget de départ de 800000 francs français... Mais elle commet l'erreur d'accuser publiquement un groupe politique d'être une «secte» et de participer à un «deprogramming». Elle est inculpée d'enlèvement et séquestration, disparaît du territoire français et le projet tombe à l'eau. Elle travaillerait actuellement pour la CIA...

Marie-Christine CORDON, qui devait épouser plus tard le déprogrammeur Canadien Ian HAYWORTH, travailla également pour l'ADFI et participa à un «deprogramming» qui se termina tragiquement par le «suicide» (?) d'un jeune homme qui se tira une balle de revolver en pleine tempe dans les locaux de l'ADFI... La jeune femme disparut également du territoire français.

Le docteur Sophie BEAL, responsable du suivi thérapeutique des personnes sorties d'une minorité religieuse par l'ADFI, ose écrire: «Un membre d'une secte n'est pas une personne authentique!» Elle rejoint ainsi le psychiatre américain William SARGANT qui dit que: «La conscience peut être éliminée par des moyens chirurgicaux sans dommage pour la vie de tous les jours!» Et il ajoute toujours sans rire: «Si les traitements modernes avaient existé, LOYOLA et Saint-François

d'ASSISES auraient poursuivi leur carrière militaire. Peut-être, plus tôt, Jésus CHRIST serait simplement retourné à son métier de charpentier »...

Il est bien évident que quand des parents contactent l'ADFI en croyant y trouver des informations objectives sur les minorités religieuses ou philosophiques, ils ne peuvent pas ne pas être affolés par ce qu'ils entendent. Quel que soit le groupe auquel leur enfant a adhéré, cet organisme d'incitation à la haine va systématiquement déballer des tas de rumeurs toutes plus mensongères les unes que les autres.

On va lui raconter que les membres de ces « sectes » sont privés de sommeil et de nourriture, qu'on leur prend tous leurs biens, qu'on les oblige à avoir des rapports sexuels en public, qu'on les force à manger des détritus dans des tas d'ordure, qu'on va les envoyer de force à l'étranger, qu'on les forcera à se prostituer, etc...

Ceci n'a pas seulement lieu dans l'ADFI mais également dans les associations similaires comme l'ACMM ou l'Alouette. Il n'existe en effet pas d'organisme impartial et neutre faisant un réel travail d'information sur les nouvelles minorités religieuses. Parfois des familles, qui entretenaient jusqu'alors des rapports de parfaite harmonie avec leur enfant membre d'une minorité religieuse ou philosophique, éclatent suite aux tensions suscitées par les diffamations de l'ADFI.

Certaines familles ont déjà commencé à engager des poursuites contre des membres de ces associations « anti-sectes » pour avoir brisé définitivement les liens harmonieux qui les unissaient à leurs enfants. Comment de tels mouvement osent-ils encore s'appeler « Association pour la Défense des Familles »...

Il faut que toutes les familles qui ont subi ce genre de problème contactent l'Association des Victimes de l'ADFI, 4, rue Burq, 75018 PARIS ou la FIREPHIM, qui essaieront de les aider

à retrouver les bons rapports avec leurs enfants, détruits par les mensonges des associations « anti-sectes ».

Les incitations illégales à la haine contre les minorités religieuses sont parfois carrément des incitations à la violence, comme les propos de Roger IKOR, fondateur de l'ACMM, dont les initiales seraient mieux traduites par « Association pour la Circulation des Mensonges Malfaisants » qui a écrit : « Il faut mettre les locaux des sectes à sac ». Dans les cinq dernières années, huit bombes ont éclaté dans les locaux des minorités religieuses ou philosophiques. Il a été entendu.

Il existe au Luxembourg un équivalent à l'ADFI qui ne manque pas de piquant. Elle s'intitule le « Cercle de la défense de l'Individu et de la famille » et son président est un certain Jean Albert FISCH, qui était d'ailleurs lui aussi parmi les invités de l'émission de DECHAVANNE où PARRAGA a lancé ses ignobles accusations.

Ce Jean Albert FISCH est bien connu des services de police et des autorités Judiciaires Luxembourgeoises. En 1982, il a assassiné son ex-femme de deux coups de pistolet dans un salon de beauté. Déclaré irresponsable, il sort quelques temps plus tard « guéri » de l'hôpital psychiatrique.

Il fut par la suite condamné pour escroquerie, commercialisant une « crème de beauté miracle ». Jean Albert FISCH, qui se fait appeler à l'étranger le Docteur FISCH, aurait été condamné également pour escroquerie en Afrique. Il se prétend économiste bien qu'on ne trouve sa trace dans aucune université enseignant cette matière, et se présente comme Président de la société luxembourgeoise EGL... qui n'existe nulle part ! Enfin, le 5 mars 1989, il se rend coupable d'un délit de fuite après un accident de voiture, ce qui lui vaut d'être condamné le 5 septembre de la même année... Pedigree intéressant pour un prétendu défenseur des individus et des familles...

Entre PARRAGA et FISCH, on peut dire que Christophe DECHAVANNE choisit bien ses invités...

Si quelques psychiatres soutiennent la chasse aux sorcières contre les minorités spirituelles, il ne faut pas généraliser. John CLARK reçut un blâme du Conseil de l'Ordre des médecins du Massachusetts pour avoir fait interner un membre d'une «secte» sans l'avoir examiné... Le malheureux fut reconnu rapidement sain d'esprit par les médecins de l'hôpital et libéré. Il entama alors les poursuites qui s'imposaient .

Si ce genre de problème vous touche un jour, poursuivez les psychiatres responsables jusqu'au bout, et ne succombez pas aux pressions qui pourraient s'exercer contre vous pour vous faire retirer votre plainte. Si vous ne le faites pas pour vous, et que votre sens du pardon éventuellement chrétien vous donne envie de laisser tomber, ne lâchez pas, faites-le pour ceux qui pourraient être internés par la suite si vous retirez votre plainte.

De nombreux autres psychiatres ou psychologues condamnent l'utilisation de la psychiatrie dans la lutte contre les minorités spirituelles en particulier le Comité d'Ethique de l'American Psychological Association et le professeur de psychologie Newton MALONY.

Le professeur Eileen BARKER, sociologue, a accompli une longue étude sur l'Eglise de l'Unification du Révérend MOON et a conclu que les accusations de lavage de cerveau contre ce mouvement étaient totalement fausses.

En France, Francis MESSNER, professeur de sociologie des religions à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, Jean SEGUY, directeur de recherches au CNRS, et d'autres membres du CNRS comme Danielle HERVIEU LEGER, Françoise CHAMPION, et Martine COHEN ont également effectué de nombreuses études sur le sujet et avec des conclusions similaires.

L'ADFI est évidemment gênée par l'existence de ces études sérieuses et en déconseille la lecture aux parents et responsables politiques...

L'Association Internationale pour la Défense des Libertés Religieuses présidée par Léopold Sedar SENGHOR, ancien Président de la République du Sénégal et écrivain au talent mondialement reconnu, milite également pour le respect des nouvelles minorités religieuses ou philosophiques. Cette organisation non gouvernementale dotée d'un statut consultatif auprès du conseil de l'Europe, de l'UNESCO et des Nations Unies, compte, entre autres, parmi ses membres des personnalités comme les écrivains André CHOURAQUI et Jacques ELLUL, le Cardinal Pietro PAVAN, ancien recteur de l'université pontificale de Latran, Angelo VIDAL D'ALMEIDA RIBEIRO, rapporteur spécial des Nations Unies sur l'intolérance religieuse, etc...

Dans une lettre adressée aux députés européens le 6 juin 1991, cette association demandait aux parlementaires de « veiller au respect effectif de l'égalité en dignité et en droits de tous les êtres humains » et de « ne pas utiliser le mot « secte » qui a acquis une connotation péjorative peu respectueuse de la dignité des personnes appartenant à un nouveau mouvement religieux ou à une minorité religieuse ».

Il existe une « secte » dont les écrits demandent très clairement à ses disciples d'abandonner leur famille et dont les propos sont à ce sujet parfaitement clairs. Le fondateur de cette « secte » dit textuellement : « Je ne suis pas venu apporter la paix mais l'épée. Car je suis venu mettre la division entre l'Homme et son père, entre la fille et sa mère, entre la belle-fille et sa belle-mère ; l'homme aura pour ennemis les gens de sa maison. Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi ; celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi ; celui qui ne prend pas sa croix, et ne me

suit pas, n'est pas digne de moi ». L'ADFI devrait en faire une cible privilégiée, car, à ma connaissance, aucune autre «secte» ne proclame des valeurs aussi anti-familles. Zut... ce texte est de Jésus et on le trouve dans l'Evangile selon Saint Mathieu en 10; 34-37...

Gros problème pour l'ADFI dont tous les membres sont de fervents catholiques... Il faut qu'ils s'attaquent à leurs propres croyances. Peut-être pourraient-ils se livrer entre eux à des séances de «deprogramming»... Ou demander à être internés volontairement? Il ne vaudrait mieux pas... Je doute qu'on les laisse jamais ressortir... Mais cela serait peut-être, tout bien considéré, la meilleure solution.

X

LA «SECTE», C'EST LA RELIGION DES AUTRES

Lorsqu'on parle des Minorités Religieuses ou philosophiques, les attaques portent toujours sur les mêmes sujets: les prétendus lavages de cerveau, qui, nous l'avons vu, sont impossibles sans violence, sous peine de prétendre que toute conversion volontaire, dont la liberté est garantie par les Droits de l'Homme, est un lavage de cerveau. Tout changement d'opinion, que cette opinion soit religieuse, politique ou autre, est un «lavage de cerveau» volontaire exécuté par celui qui décide de changer d'opinion. Et c'est sa liberté la plus sacrée que d'avoir le droit de changer d'opinion de se «laver» le cerveau de vieilles idées pour en adopter de nouvelles, correspondant mieux à sa personnalité et à son évolution.

Au Moyen Age on parlait «d'envoûtements» pour inciter à la haine contre les minorités religieuses qui voyaient des jeunes se convertir pour les rejoindre. «L'hérétisme» d'une pensée non-catholique était forcément l'œuvre du diable et méritait le bûcher... Aujourd'hui, on parle de lavage de cerveau ou d'hypnose... Ça fait plus scientifique...

Il est vrai que de nombreuses organisations utilisent l'hypnose pour aider leurs membres à partiquer certaines techniques de méditation ou de relaxation. Sauf que toutes les expériences scientifiques ont prouvé qu'en état d'hypnose on ne fait faire à un sujet hypnotisé que ce qu'il est d'accord pour accomplir. On peut toujours hypnotiser un Catholique fervent, on ne le fera pas se convertir au bouddhisme pour autant. Des expériences américaines poussées ont montré que des jeunes femmes en état d'hypnose profonde gardaient suffisamment de conscience pour refuser d'avoir des rapports sexuels avec un inconnu, et qu'on ne

pouvait pas non plus les faire sauter par la fenêtre du troisième étage... L'hypnose permet de relaxer, mais on garde toujours son jugement et son libre arbitre.

La deuxième attaque régulière contre les minorités religieuses et philosophiques porte sur le charisme ou la forte influence de la personnalité de leurs leaders. Dans la médiocrité de notre environnement standardisé certains semblent gênés que certaines personnalités remarquables émergent du néant. On finirait par essayer de donner une connotation péjorative au mot «charisme». Là aussi, il suffit d'ouvrir un dictionnaire pour s'apercevoir que ce mot vient du grec «kharisma» qui signifie «gâce», et que le charisme est de nos jours «le grand prestige d'une personnalité exceptionnelle»... (Petit Larousse).

Des gens qui ont du charisme, c'est justement ce dont la société actuelle a le plus besoin afin de redonner un sens à la vie de ces millions de jeunes qui se demandent pourquoi ils existent et sombrent dans l'alcool, la drogue ou le suicide. Le charisme ne s'achète pas. Et personne ne peut en avoir simplement en le décidant. Ça ne s'achète pas. C'est un don. Une «grâce» comme le dit le dictionnaire ethymologique. Et comme pour tous les véritables dons, il n'est reconnu que... par les autres. Si une personne a du charisme, c'est parce que les autres lui reconnaissent cette qualité. Car, il faut le répéter, c'est une qualité. Et les gris et les ternes qui s'ennuient dans leur grisaille et dans leur routine peuvent en penser ce qu'ils voudront, mais le charisme d'un individu est décidé par ceux qui l'apprécient, et qui sont libres de le faire.

Si des gens trouvent le bonheur et l'harmonie en vénérant Jésus, Bouddha, Mahomet, ou leur voisin de palier c'est leur liberté. Jésus, Bouddha et Mahomet ont tous été le voisin de palier de quelqu'un quand ils étaient sur Terre... Tout le monde reconnait que ces fondateurs de religions avaient du charisme. Le fondateur d'une grande religion de demain est peut-être votre

voisin de palier, et c'est votre liberté de ne pas le suivre, ou de lui confectionner un trône en or pour mieux le vénérer. La liberté religieuse garantie par les Droits de l'Homme c'est ça. C'est la liberté absolue du culte (du latin cultus, hommage) de qui ou de quoi que ce soit. La lune, votre voisin de pallier ou son nombril si cela vous fait plaisir. Et nul n'a le droit de vous empêcher de choisir librement l'objet de votre vénération, d'accomplir les rites de votre religion, et de la propager autour de vous, pour reprendre avec précision les termes des Droits de l'Homme.

L'argent est le troisème grand sujet de ceux qui attaquent les minorités religieuses ou philosophiques. «Où va l'argent?» voit-on souvent dans les médias, suivis de chiffres faramineux des revenus des «sectes» et de leurs fondateurs. L'argent va là où les minorités religieuses ou philosophiques veulent bien qu'il aille! C'est aussi leur liberté dans le respect des lois, de consacrer les fonds qu'ils versent librement et volontairement, à ce qu'ils veulent. La publicité pour leurs organisations, les livres, les conférences ou, dans les pays où la loi le permet, dans des investissement immobiliers, industriels, ou autres.

C'est la liberté des individus de consacrer l'argent qui leur reste après avoir payé leurs taxes et leurs impôts à ce qui leur fait plaisir. Certains se paient des voyages, des voitures ou des gadgets électroniques, et d'autres préfèrent donner leur argent à des organisations religieuses ou philosophique. C'est leur liberté. On ne peut forcer personne à donner quoi que ce soit à qui que ce soit. On le fait toujours parce qu'on en retire un certain plaisir.

On critique toujours ceux qui acceptent de payer des dizaines de milliers de francs à certaines minorités religieuses ou philosophiques pour payer des stages ou des cours de méditation ou autres, mais jamais ceux qui dépensent les mêmes sommes pour se payer des voyages, des voitures ou des magnétoscopes.

C'est très révélateur de cette société matérialiste qui accorde la priorité au matériel sur le spirituel. Dépensez 150 000 francs

pour une voiture plus puissante et vous serez admiré et envié par vos voisins, mais si vous donnez la même somme à une minorité religieuse ou philosophique en échange de cours ou de rien d'autre que le plaisir de soutenir une croyance qui vous convient et ils vous prendront pour un gogo. La différence, c'est que ce que vous avez investi dans votre vie spirituelle vous enrichit, vous fait grandir et augmente votre valeur, alors que l'argent mis dans la voiture perd chaque jour de sa valeur... Rien que de la tôle qui ne vaudra un jour plus rien. Mais les gens «normaux» pensent que le choix raisonnable c'est le tas de tôle appelé voiture, et la folie, la vie spirituelle. Comme ils veulent, mais qu'ils respectent notre droit à la «folie spirituelle» garantie par les Droits de l'Homme et qui est en vérité la seule vraie sagesse.

Il y a toujours eu des gens que la foi rassemblait dans des communautés religieuse ou philosophiques, et qui leur faisaient parfois don de tous leurs biens. Monastères et couvents ont toujours existé et existeront toujours. C'est aussi la liberté de chacun de décider ce qu'il veut faire de sa vie et de ses biens. Même si les philosophies qui les motivent évoluent dans des directions extrêmement différentes. Les jeunes du troisième millénaire qui arrive n'ont peut-être pas envie de se consacrer à une vie spirituelle qui les empêche de jouir des autres plaisirs de la vie. C'est à eux d'en décider. Mais on n'a pas le droit de les empêcher de vivre la philosophie ou la religion de leur choix, à moins d'interdire toute religion.

Il ne saurait y avoir deux poids et deux mesures. Tout ce qu'on reproche aux minorités religieuses et philosophiques est à 100% applicable aux grandes religions traditionnelles. On peut très bien se demander où va l'argent de l'Eglise Catholique, pourquoi elle possède des actions dans des banques et des sociétés immobilières ou fabriquant des armements, pourquoi certains couvents et monastères liés à l'Eglise Catholique acceptent que leurs membres fassent don de tous leurs biens à leur

communauté, pourquoi ils font «peur» du diable et de l'enfer à ceux qui commettent des «péchés», pourquoi ils font croire à leurs fidèles qu'ils mangent le «corps du Christ» en avalant l'Hostie, condamner le charisme de Jésus pendant qu'on y est, etc...

Ou la Liberté religieuse s'applique à tous membres des religions dominantes ou des minorités, ou elle ne s'applique à personne. Et dans ce cas les Droits de l'Homme, le texte le plus important pour l'avenir de l'Humanité est en danger. A vous, Etres Humains de l'an 2000 de choisir dans quel type de société vous souhaitez vivre. Dans l'intolérance ou la fraternité? Dans la haine et la violence ou dans l'amour? Attention! Ce choix commence dès que vous qualifiez de «secte» la religion des autres...

XI

LA CRÉATION DE LA FIREPHIM : UN BEL EXEMPLE DE FRATERNITÉ NON SECTAIRE

Jusqu'en 1990, comme tout le monde, je ne savais des minorités religieuses péjorativement appelées « sectes » que ce que les médiamenteurs diffusaient comme mensonges sur eux. Après quelques articles particulièrement odieux et diffamateurs contre le Mouvement Raëlien, je décidais de voir par moi-même ce qu'étaient ces « sectes » dangereuses et perverses.

En rencontrant, sans préjugés, les membres de différents groupes, et en leur posant des questions. Tout simplement. Je m'aperçus que, comme pour mon organisation, ce qu'ils étaient n'avait rien à voir avec l'image qu'en donnait la presse, et qu'ils subissaient les mêmes incitations à la haine et à l'intolérance. J'invite d'ailleurs tous ceux qui me lisent à faire comme moi. A aller voir par eux-mêmes ce que sont réellement les nouvelles minorités religieuses et philosophiques, sans préjugés, et en posant toutes les questions qu'ils veulent DIRECTEMENT.

Ce que j'ai découvert était donc complètement à l'opposé des mensonges soufflés aux médias par l'ADFI. J'étais scandalisé que cela soit possible dans un pays qui se targue d'être la « patrie » des Droits de l'Homme.

J'eus alors l'idée de créer une fédération qui regrouperait toutes les minorités religieuses et philosophiques afin qu'elles puissent s'organiser pour se défendre solidairement contre les incitations à la haine et les discriminations illégales dont elles sont victimes.

Je passais plusieurs mois à travailler sur ce projet. L'objectif était que des religions ou philosophies extrêmement différentes puissent travailler ensemble malgré leurs différences, en oubliant ce qui les divise pour se concentrer uniquement sur ce qui les rapproche, le respect des Droits de l'Homme garantissant à leurs membres le droit de pratiquer et de diffuser leur religion, sans que leur dignité ne soit bafouée illégalement par quiconque.

Il n'y a dans ce monde aucun groupe humain parfait, et dans toutes les organisations, qu'elles soient politiques, professionnelles, religieuses ou autres, il peut y avoir des gens ou des groupes ne respectant pas les lois de leur pays. Et il est normal qu'ils soient poursuivis et condamnés. Cela s'applique également aux minorités religieuses.

Il est évident qu'une religion incitant ses membres au crime ou au racisme serait intolérable, et devrait être interdite et combattue. Et il existe des lois pour cela, qu'il suffit d'appliquer.

Mais tous les «anti-sectes» qui propagent des mensonges odieux sur les minorités religieuses n'ont en face d'eux aucun organisme neutre capable de prouver le non-fondé des ignobles accusations. Et comme le public pense souvent «qu'il n'y a pas de fumée sans feu», il y a d'un côté des gens qui accusent sans preuves, et de l'autre des gens qui se défendent... également sans preuves. Et comme le dit le proverbe «Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose.»

Alors, m'est venue l'idée d'un Comité d'Ethique composé de personnes neutres et qui étudierait chaque minorité religieuse et philosophique membre de la Fédération chargée de les protéger en leur délivrant en quelque sorte un certificat prouvant qu'ils respectent une certaine éthique religieuse ou philosophique. Ce Comité d'Ethique, composé de psycho-

logues, théologiens, sociologues, journalistes, avocats, etc... étudierait chaque minorité afin de voir si les associations en question respectent les Droits de l'Homme et les lois nationales qui respectent ces mêmes Droits de l'Homme.

Cette réserve est importante, car on sait qu'il y a sur Terre des pays dont les lois nationales ne respectent pas les Droits de l'Homme, et qu'il faut, dans ce cas, ne pas respecter lesdites lois nationales et même les combattre.

Le 7 octobre 1992, la Fédération Internationale des Religions et Philosophies Minoritaires (FIREPHIM) voyait le jour officiellement à Paris, et le dépôt de ses statuts avait lieu quelque temps plus tard à Strasbourg, ville qui, en plus de compter parmi ses habitants le premier secrétaire Général de la FIREPHIM, Jacques AIZAC, a également le privilège d'abriter la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

La première présidente de la FIREPHIM est Danièle GOUNORD, de l'Eglise de Scientologie. En moins d'un mois, 17 associations nous ont rejoint à la FIREPHIM, ce qui montre à quel point cet organisme de défense contre l'intolérance était attendu par des centaines de personnes souffrant chaque jour de la haine qu'elle engendre.

17 organisations en un mois ! De toutes couleurs et de toute sensibilité. Des associations à base chrétienne, bouddhiste, juive, maçonnique, etc... Un énorme démenti à ceux qui accusent les minorités religieuses ou philosophiques de « sectarisme ». Le sectarisme semble être définitivement dans le camp des anti-sectes comme l'ADFI, l'ACMM ou l'ALOUETTE qui nient tout droit à la différence spirituelle.

Les projets de la FIREPHIM sont nombreux. D'abord organiser le Comité d'Ethique, qui garantira le respect des Droits de l'Homme, des lois nationales et des Droits de l'Enfant de l'ONU, des associations membres de la

FIREPHIM, et dénoncera les minorités qui ne les respectent pas et qui ne seront pas admises comme membres de la fédération.

Etre toujours représenté dans les émissions de télévision où l'ADFI attaque les minorités spirituelles, afin de faire entendre un autre son de cloche, poursuivre les écrits et les propos diffamatoires, assurer un soutien psychologique par des psychiatres et des psychologues neutres, respectueux de la Liberté Religieuse et des Droits de l'Homme des victimes des internements psychiatriques arbitraires ou des «deprogramming musclés» organisés par les groupes luttant contre la liberté religieuse, créer des centres d'hébergement provisoire pour les jeunes chassés de leur famille à cause de leurs convictions religieuses, aider juridiquement les personnes perdant leur emploi pour ces mêmes motifs en essayant de leur apporter également une aide dans la recherche d'un nouveau travail, en créant éventuellement un bureau de placement multiconfessionnel regroupant des patrons souhaitant donner la priorité dans leur embauche à des membres de minorités religieuses ou philosophiques et se porter partie civile dans toutes les poursuites engagées par les victimes de l'intolérance et du racisme religieux, tels sont quelques uns des buts de la FIREPHIM, qui vient également d'être créée en Suisse et au Canada.

Il nous faudra également publier des rapports informant RÉELLEMENT le public et la presse sur ce que sont véritablement les minorités religieuses et philosophiques, incluant les conclusions du Comité d'Ethique. Une telle Fédération, faisant un travail sérieux et impartial, devrait d'ailleurs être subventionnée par le Gouvernement. Si nous obtenons le retrait des subventions à l'ADFI, il serait logique qu'elles soient réattribuées à la FIREPHIM...

Nous envisageons également l'organisation d'un Salon des Nouvelles Religions et Philosophies, avec des conférences et

des stands tenus par toutes les associations membres de la FIREPHIM, dans un nouvel exemple de tolérance et de fraternité, et où les êtres humains de cette aube du troisième millénaire pourront librement découvrir et comparer les nouvelles voies spirituelles qui s'offrent à eux et faire leur choix en toute liberté.

Les mariages arrangés ne sont plus acceptés. Les hommes et les femmes veulent s'aimer véritablement pour vivre ensemble. Ils ne veulent plus que leurs parents choisissent leur partenaire pour eux. C'est la même chose pour les religions. Les jeunes de la génération de l'an 2000 veulent goûter et comparer les voies spirituelles qui s'offrent à eux avant de faire leur choix. On ne leur a pas demandé leur avis lorsqu'ils étaient bébés avant de les baptiser. Mais maintenant, ils sont capables de choisir par eux-mêmes la route qu'ils souhaitent suivre.

Et si la religion de leurs parents ne leur convient pas, ils en prennent une autre et ils ont raison. On ne peut pas vivre à l'époque des ordinateurs, du voyage dans l'espace et de l'ingénierie génétique avec une religion qui vient du fond des âges, quand l'Homme croyait que la Terre était plate, que l'intelligence se situait dans l'estomac et que notre planète était le centre du monde. L'homme d'aujourd'hui vit avec une technologie de demain et une philosophie d'avant-hier.

Il est par exemple inimaginable, avec la surpopulation qui est en train d'étouffer cette planète et d'intoxiquer ses habitants, de continuer à leur recommander de «croître et de se multiplier»...

Il est d'ailleurs assez amusant de constater que l'Eglise Catholique, qui avait condamné Galilée comme hérétique en 1633 parce qu'il avait osé dire que la Terre tournait sur elle-même et autour du soleil a attendu 1992 pour le réhabiliter. Jusqu'alors la Terre était toujours le centre du Monde pour les

fervents catholiques, puisque le Pape est infaillible et qu'il n'avait jamais désavoué la condamnation du malheureux Galilée, obligé de se rétracter publiquement sous peine d'être brûlé vif... Trois siècles. Ils ont mis trois siècles pour reconnaître leurs erreurs. Enfin, tout va bien, depuis le 31 octobre 1992 la Terre tourne aussi pour les catholiques...

La profonde mutation spirituelle qui est en train de se dérouler sous nos yeux peut déplaire à certains comme a pu leur déplaire le passage du cheval à l'automobile, le jazz, ou la libération de la femme. Mais elle est bel et bien en train de s'accomplir et personne ne pourra l'empêcher. Elle est inévitable parce qu'elle est souhaitée par le peuple et que rien ne peut s'opposer à la volonté du peuple, ni les politiciens, ni les médias, ni l'ADFI.

Il y a des chiffres qui parlent d'eux-mêmes. En 1900, il y avait dans le monde 226 millions de Catholiques pratiquants, et 5,9 millions de membres de «Nouvelles Religions». En 1970, il y avait le même nombre de Catholiques pratiquants mais 76 millions de fidèles de «Nouvelles Religions». En 1986, il y a toujours environ 200 millions de Catholiques pratiquants mais il y a 108 millions de disciples des «Nouvelles Religions»...

Nous parlons ici des pratiquants et non pas des chiffres officiels de l'Eglise Catholique qui revendique 880 millions de fidèles en tenant compte des baptisés, ces Catholiques par tradition, qui ne vont à l'Eglise que pour leur baptême, leur mariage et leur enterrement, mais qui ne vont jamais à la messe et ne pratiquent nullement leur religion.

Et le Vatican connaît d'énormes problèmes financiers, car, si le nombre des fidèles est le même, malgré une population planétaire ayant quasiment quadruplé dans la même période, les pays riches où se trouvait la majorité des 226 millions de Catholiques pratiquants en 1900, a vu le

nombre des pratiquants divisé par dix et parfois beaucoup plus. Il suffit de voir le nombre d'églises abandonnées tant en France qu'au Canada pour s'en rendre compte. Et si on regarde quelle est l'assistance des messes qui ont encore lieu, on y voit une grande majorité de personnes âgées.

Au Québec, il y a même des églises qui ont été rasées mais dont on a conservé la façade comme... entrée d'un centre commercial. Tout un symbole...

La grande majorité des catholiques pratiquants se trouve donc désormais dans les pays du tiers monde, ce qui explique les problèmes financiers du Vatican, puisque s'il y a le même nombre de pratiquants Catholiques qu'en 1900, les sommes qu'ils versent à l'Eglise Catholique sont infiniment moins élevées. Avoir trente millions de fidèles Brésiliens, Mexicains ou Philippins ne rapporte pas autant que d'avoir 30 millions de fidèles Français...

La télévision Canadienne faisait récemment un reportage sur l'admission comme prêtre Catholique d'un Africain dans une région du Canada où on n'avait pas vu admettre de prêtre depuis longtemps. Le jeune Africain expliquait que puisque les Blancs n'avaient plus de jeunes ayant la «vocation», il appartenait aux Africains de venir accomplir ce que les Européens avaient fait durant la période des missionnaires évangélisateurs de l'Afrique... Un genre d'évangélisation à l'envers...

Mais si un jour l'Eglise Catholique devient une minorité en voie de disparition, il me semble que malgré tout il faudra l'admettre comme membre de la FIREPHIM... à condition qu'elle dédommage financièrement en vendant son fabuleux trésor les descendants des minorités qui ont eu à souffrir des innombrables crimes dont elles s'est rendu coupable tout au long de son histoire...

L'avenir de l'Humanité dépend de l'indispensable enseignement de la tolérance, du respect des différences et des Droits

de l'Homme. Il existe déjà en Angleterre, une école enseignant toutes les religions et non plus une seule, et où les enfants apprennent des prières et des chants chrétiens, mais aussi juifs, bouddhistes, musulmans, etc... en plus du droit à l'athéisme, qui lui aussi, ne l'oublions pas, fait partie de la Liberté religieuse.

La pire des éducations est une éducation fanatisante, et toute éducation monoreligieuse est forcément fanatisante. Si on enseigne aux enfants que leur religion est la seule valable, tous les membres des autres religions sont regardés comme des gens qui ont tort, et la haine et l'intolérance se développent, qui débouchent toujours sur la violence.

Les enfants du troisième millénaire doivent grandir dans le respect de toutes les croyances, de toutes les races et de toutes les cultures. Alors ils pourront vivre dans un monde de Fraternité, d'Amour et d'Harmonie, et ils créeront peut-être, ainsi, le cadre que tous leurs Ecrits Religieux leur promettent depuis longtemps : le paradis.

XII
ÉLOGE DE LA DIFFÉRENCE

Que de souffrances ! Que de personnes innocentes martyrisées ! Et la liste des victimes de l'intolérance en France publiée dans ce livre n'est pas exhaustive. Il faudrait parler des Cathares, des Templiers, des Francs-Maçons, des Vendéens, des minorités régionales ayant été persécutées pour les forcer à parler le français et à abandonner leur langue comme les Bretons, les Languedociens, les Basques, les Corses, etc... Tous ces gens qui furent emprisonnés uniquement parce qu'ils voulaient continuer de parler la langue de leurs ancêtre.

Alors qu'en Suisse, pays treize fois plus petit que la France et neuf fois moins peuplé, on compte quatre langues officielles dans une population où chaque communauté respecte les autres et qui n'a jamais connu le moindre débordement de violence. On pourrait citer aussi l'Espagne, qui ne compte pas moins de trois langues officielles, le Canada, la Belgique, la Chine, etc... Les exemples sont nombreux de pays s'étant développés harmonieusement en ayant plusieurs langues et sans violence pour en imposer une.

Comment est-il possible qu'un pays comme la France, qui se proclame fièrement la «Patrie des Droits de l'Homme» ait pu faire souffrir dans le passé et continue de faire souffrir autant de gens ?

Certes, il ne faut pas mettre tous les Français dans le même sac, car il y a toujours eu une minorité consciente et tentant de lutter contre cette intolérance et la violence qu'elle finit toujours par engendrer.

Il faudrait rendre ici hommage à ces gens qui, à toutes les époques, et parfois en mettant leur propre vie en danger, ont

protégé du mieux qu'ils le pouvaient les minorités martyrisées. Aux Gouverneurs de certaines provinces françaises qui ont refusé de transmettre et d'exécuter l'ordre du Roi de massacrer les Protestants lors de la Saint-Barthélemy, à ceux qui, au fil des siècles, ont protégé des Juifs, à ceux qui, durant le fléau nazi ont aidé les mêmes Juifs à se cacher ou à fuir, à ceux qui pendant les «ratonnades» de la période de la Guerre d'Algérie ont recueilli, caché et soigné des Arabes matraqués ou poursuivis par la police, etc...

Certes, il y a toujours eu des Français faisant honneur à leur pays en protégeant les minorités raciales, religieuses ou ethniques. Mais ils sont une infime minorité ! Les autres n'ont pas le droit de se cacher derrière les actes courageux de ceux qui ont pris le risque de protéger les groupes qui étaient en danger. Il y a, en France, un fond d'intolérance et de racisme qui est là depuis des siècles. Et qui est toujours là en 1992. Partout. Souterrain ou affiché. Exploité parfois par certains partis politiques opportunistes.

Pourquoi cette haine de la Différence ? Qu'est-ce qui fait que les Français, pourtant fiers de leur révolution qui était sensée placer tous les citoyens à égalité dans un pays affichant fièrement sa devise «Liberté, égalité, fraternité» sont aussi intolérants ?

Pourquoi n'importe quelle rumeur stupide peut entraîner des villes entières à se préparer à étriper tout ce qui est «différent» ?

Tout d'abord le «mythe» Français. Car la France n'est pas une civilisation antique comme la Grèce, l'Egypte, Rome ou la Chine. Nos «ancêtres les Gaulois» sont en fait les ancêtres d'une infime minorité de Français, tant il y a eu d'invasions dans cet hexagone qui ne l'a pas toujours été. Même les Gaulois furent vaincus par les Romains et... bénéficièrent de leur civilisation.

Le vin, dont les Français sont si fiers, leur a été apporté par les Romains comme bien des choses.

Lorsqu'on regarde les noms dans un annuaire téléphonique, on s'aperçoit du pourcentage majoritaire des noms étrangers.

La langue française elle-même, dont les français sont si fiers, comme si toutes les autres langues du monde n'étaient que d'épouvantables dialectes, est composée de près de 80 % de mots étrangers ou d'origine étrangère... Même les chiffres utilisés pour compter en France sont... arabes !

Le chauvinisme, ce patriotisme ou nationalisme exagéré, pour reprendre la définition du dictionnaire, est lui un mot bien français, et repris par presque toutes les langues étrangères...Ce n'est pas un hasard. Le chauvinisme est un produit 100 % français, parfois exporté, mais dont il n'y a pas de quoi être fier.

La base du problème, comme pour tous les fléaux qui frappent l'Humanité, est l'éducation. Les programmes scolaires français sont une véritable incitation au chauvinisme. Et les parents transmettent à leurs enfants les mêmes valeurs visant à leur faire croire que la France est le centre du monde et que la civilisation française est la meilleure sur tous les plans. Les médias, et surtout la télévision, reprennent ce bourrage de crâne hyper-nationaliste.

Et la France est probablement le seul pays au monde à avoir un Hymne National raciste. Le texte de la Marseillaise, enseigné aux enfants des écoles dès leur petite enfance, dit textuellement : « Qu'un sang impur abreuve nos sillons »... Qui a donc un sang impur ? Les étrangers évidemment ! Et cet hymne est certainement responsable d'une des parties les plus dangereuses de la programmation à l'intolérance que subissent les enfants de ce pays. Il y a d'ailleurs heureusement un projet visant à modifier ces paroles racistes.

Alors, dès qu'une mosquée doit être construite dans une ville de province, c'est un événement qui soulève des vagues de protestation. Un temple Protestant ou une synagogue non. Et pourtant, il y a désormais plus de Français Musulmans que

Protestants ou Juifs... Mais qui dit Musulmans dit Arabes, une race différente et donc forcément inférieure aux yeux des racistes. Ils ne veulent pas que des mosquées soient construites sur le territoire français. Pourquoi ne protestent-ils pas contre l'usage des chiffres arabes ? Ils pourraient demander que l'on revienne aux chiffres romains pendant qu'ils y sont...

Si l'opération « Touche pas à mon pote » de Harlem Désir a été bien heureusement un succès auprès des jeunes, les générations adultes continuent de nourrir en secret une haine de tout ce qui n'est pas catholique, blanc et Français.

Il faut que les Français se rendent compte qu'ils sont composés de 80 % d'étranger. Physiquement. Je veux dire que chaque Français doit se regarder dans un miroir en prenant conscience que l'être qu'il voit est composé de 80 % d'étranger. D'abord parce qu'il a forcément eu un paquet d'ancêtres qui venaient d'ailleurs, et ensuite parce que sa culture et sa langue sont composées à 80 % d'éléments qui viennent de l'étranger.

Si les gens qui entretiennent ces haines ancestrales et stupides de tout ce qui est différent prenaient le temps de regarder quels ont été les résultats des différents massacres dans lesquels des dirigeants irresponsables les ont entraînés, ils s'apercevraient que toutes ces souffrances n'ont servi absolument à rien. Mieux, qu'en général elles ont plus affaibli les bourreaux que les martyrs.

Des milliers de Chrétiens ont été donnés en pâture aux lions... Et le Christianisme a triomphé. Et ceux qui les avaient martyrisés ont vu leurs croyances disparaître définitivement. Et il y a aujourd'hui plus d'un milliard de Chrétiens dans le monde. Des massacres et des souffrances pour rien.

Des dizaines de milliers de Protestants massacrés en France lors de la Saint-Barthélemy. Les Protestants, élites de la société, intellectuels et riches commerçants pour la plupart, s'enfuient en Suisse, en Allemagne et en Hollande avec leurs fortunes et leur

savoir, faisant la richesse de ces pays. Il y a aujourd'hui 450 millions de Protestants dans le monde. Encore des massacres et des souffrances pour rien.

Des millions de Juifs massacrés tout au long de l'Histoire et en particulier lors de la dernière Guerre Mondiale. L'Etat d'Israël est créé en 1947. Il y a aujourd'hui plus de 18 millions de Juifs dans le monde. Toujours des massacres et des souffrances pour rien.

Et ces dizaines de milliers de membres des Nouvelles Minorités Religieuses ou Philosophiques dont la dignité est bafouée chaque jour par les médias, désinformés par les associations «anti-sectes» dans leur campagne permanente d'incitation à la haine et à l'intolérance. Les pertes d'emploi, les éclatements de familles, les internements psychiatriques, les suicides ou les assassinats. Tout cela pour rien.

A chaque fois, les membres persécutés des minorités voient leur foi et leur motivation pour défendre leurs libertés et leurs choix se renforcer. Claire Chateau est retournée dans la communauté de l'Eglise de l'Unification du Pasteur MOON dès que la police l'a libérée de sa séquestration, plus motivée que jamais. Olivier RICHARD est reparti dans sa communauté des Enfants de Dieu de Tokyo après avoir remis son père à sa juste place. Odile DORYSSE, la veuve de Jean MIGUERES, soutenue par ses deux frères, s'emploie à ce que l'assassinat de Jean ne soit jamais oublié.

J'ai d'ailleurs fondé un Comité Jean MIGUERES, afin d'aider financièrement la malheureuse jeune femme (renseignements auprès de la FIREPHIM).

Après l'émission diffamatrice de Christophe DECHAVANNE, aucun Raëlien n'a démissionné. Tous se sont sentis solidaires dans leur indignation. C'est normal, car ils savent pour avoir participé pendant des années à nos activités ce qui s'y passe réellement. Mieux, de nombreux Raëliens peu actifs, ou

simplement sympathisants, ont décidé à la suite de cette ignoble émission de s'impliquer à fond dans notre organisation.

Et c'est logique. Car aucun être humain ne peut accepter qu'on veuille le forcer à penser autrement que ce qu'il pense, à croire à autre chose que ce à quoi il a décidé de croire ou à aimer autre chose que ce qu'il aime. Et plus on va essayer de forcer un individu à modifier ses goûts, et plus il va se renforcer dans la défense de sa liberté.

Tout le monde sait que le meilleur moyen de renforcer les sentiments qu'une jeune fille porte à un jeune homme, c'est que ses parents essaient de l'empêcher de le voir...

Alors toute cette haine et toutes ces souffrances sont totalement inutiles et ne permettent jamais à ceux qui les créent de triompher en détruisant les idéologies auxquelles ils s'attaquent. Ils peuvent diffamer, kidnapper, interner dans des asiles psychiatriques, torturer, créer des camps de concentration, donner aux lions, envoyer sur le bûcher, ou... crucifier même ceux dont les croyances les dérangent, les victimes sortent toujours renforcées et vainqueurs. Plus on a de martyrs et plus on se renforce. Mais quelle bêtise d'imposer pour rien toutes ces souffrances à des innocents.

En vérité, bien des religions auraient disparu depuis longtemps si leurs membres n'avaient pas été persécutés. D'elles-mêmes, simplement parce que leur idéologie aurait cessé de plaire au public. Les associations anti-sectes permettent dans un sens à certains mouvements peu intéressants de se renforcer dans leur martyre.

Il faut que les hommes comprennent qu'aucune violence, aucune guerre, aucune persécution ne peut éliminer une croyance ou une religion. Le Président de l'ex-URSS pouvait rire en demandant à son ministre qui lui parlait du pouvoir des Catholiques «Le Pape? Combien de divisions?» L'URSS deuxième plus grande puissance militaire n'existe plus. Tout

comme l'empire Romain qui les donnait aux lions. Et les Chrétiens sont toujours là.

Une croyance ou une religion ne disparaît que lorsqu'elle ne correspond plus à ce que les hommes attendent. Pas parce qu'un quelconque politicien ou dictateur décide de les supprimer. Le plus féroce tyran du monde ne peut rien contre la Liberté de pensée et de religion. L'Histoire le démontre.

Et si l'Eglise Catholique disparaît un jour, ce ne sera dû qu'à une conversion volontaire des fidèles de cette religion pour une nouvelle croyance qui leur apportera une satisfaction spirituelle supérieure. Aucun militaire et aucun Pape ne peut rien y changer.

Et parmi les Nouvelles Minorités Religieuses victimes actuellement de l'intolérance des «anti-sectes», se trouvent probablement les futures religions dominantes du troisième millénaire. Les pays qui leur manquent de respect prennent le risque d'être montrés du doigt par les générations futures comme le sont les pays qui ont abrité le nazisme.

Les jeunes générations ont besoin de religions et de philosophies qui correspondent à leurs aspirations et à leurs préoccupations.

Les religions et les philosophies du passé, qu'ils rendent à juste titre responsables de l'état lamentable dans lequel se trouvent la société et la planète, ne les satisfont plus.

Une société qui en est arrivée à accumuler des bombes dont la puissance est capable de détruire des millions de fois toute vie sur la Terre ne peut plus transmettre à la jeunesse ses vieilles valeurs. Surtout lorsqu'ils apprennent que les armées et les bombes en question étaient «bénies» par des aumôniers militaires. Chaque armée tentant de faire croire à ses soldats que «Dieu est avec elle».

Une société qui saccage la planète sur laquelle elle vit pour que les profits d'une petite minorité soient toujours plus grands

tandis que des milliers d'enfants meurent de faim chaque jour ne peut pas intéresser aux vieilles religions les jeunes qui ont l'intelligence d'accorder plus d'importance à ce qu'ils voient qu'à ce qu'on leur dit.

Cette société qui ravage l'écologie de la planète peut toujours essayer de donner de nouveaux modèles à la génération de l'an 2000, mais on ne lui fera pas prendre des vessies pour des lanternes. Les enfants de Tchernobyl sont dans leurs mémoires. Ils sont leurs frères et leur soeurs ces enfants déformés par l'inconscience de leurs gouvernements.

La désaffection des jeunes pour les élections prouve qu'ils n'ont bienheureusement aucune confiance dans les hommes politiques dont les mensonges ne peuvent heureusement plus être oubliés grâce aux enregistrements télévisés et radiophoniques. Ils passent leur temps à parler de la «crise» économique pour tenter de faire pardonner leur incompétence.

Lorsqu'on écoute ou qu'on relit les discours des hommes politiques des cent dernières années on s'aperçoit qu'ils parlent tous de la «crise» économique qui justifie les problèmes de la société. Mais si on ouvre un dictionnaire, on voit qu'une crise est quelque chose de court, limité dans le temps et qui arrive subitement... Pas quelque chose qui dure cent ans...

«Read my lips» (lisez sur mes lèvres) a dit Georges Busch, «pas d'impôts nouveaux si vous votez pour moi!» Six mois après avoir été élu, il augmentait les impôts... Et les exemples sont innombrables des mensonges des politiciens. Et les jeunes voient tout cela et s'en rappellent bien heureusement.

Alors le gouvernement essaie de trouver des Zoro pour redonner des modèles à la jeunesse. La réussite financière a été une de ces tentatives d'illusions gouvernementales. On a voulu faire croire aux jeunes que ce marchand de Tapie était un modèle pour lui. Un Monsieur Miracle capable d'inciter les nouvelles générations à lui ressembler et à s'enrichir toujours davantage

sur le dos des entreprises rachetées pour une bouchée de pain et revendues plusieurs millions après avoir «éliminé» parmi les employés ceux qui n'étaient pas assez «agressifs»...

L'argent à la place de la conscience et de l'Amour. Le retour du veau d'or. Sauf que les jeunes n'en veulent pas non plus.

Ils ont beau avoir leur walkman, la télé, une nouvelle chaîne stéréo ou une nouvelle voiture, cela ne les satisfait pas plus qu'un plan de carrière comme marchand de Tapie avec retraite garantie.

Non. Il manque quelque chose dans tout ça. Et ces visages creusés des enfants qui meurent de faim en Somalie tandis que les agriculteurs français jettent leurs fruits dans les rues.

Alors il reste l'alcool, la drogue ou... le suicide. Et ils sont des millions à se plonger dans les deux premiers pour éviter de penser au troisième. Utilisant parfois les drogues légales que sont les tranquillisants, les somnifères et les anti-dépresseurs et enrichissant les psychiatres qui sont des trafiquants de drogues légales. Sans autre but que d'oublier l'incohérence de cette existence passée à manger, dormir, produire, et se reproduire tandis qu'à quelques heures d'avion, des enfants ne peuvent que dormir pour oublier leur faim.

Et puis certains trouvent un jour. Ils rencontrent une philosophie ou une religion qui donne un sens à leur vie. Qui leur permet de se sentir reliés à l'univers qui les entoure. Qui les relie à eux-mêmes, aux autres humains, aux Dieux ou à un Dieu, à l'infini. Se sentir relié, c'est justement la racine du mot «religion».

Et ils cessent de prendre des drogues légales ou autres ou de l'alcool. Ils retrouvent le plaisir d'exister en se sentant plus que le pantin de chair et d'os qu'ils croyaient être auparavant. L'infini prenant conscience de lui-même par sa cristallisation dans l'Humain. Ils sont Amour. Ils sont.

Certains crient « laissez-les vivre », je préfère dire « laissez-les Etre »... Laissez-les aimer, laissez-les donner.

Car ce qui manque le plus dans notre société n'est ni l'argent, ni la sécurité, mais tout simplement l'Amour. L'Amour du prochain et surtout du lointain. L'Amour des différences. Car lorsque j'aime quelqu'un qui est différent de moi, je m'enrichis à son contact. Lorsque je n'aime que les gens qui me ressemblent, je m'appauvris dans le narcissisme. J'aime dans l'autre ce que je voudrais être. Ce n'est pas de l'Amour.

Aimer c'est aimer ce qui est différent de moi. D'autres cultures, d'autres races et d'autres religions. Et si chaque être humain s'enrichit de la différence des autres, c'est toute l'Humanité qui se développe et s'enrichit.

L'enfer serait d'être entouré d'une population composée de gens 100 % semblables à moi. Plus aucune évolution et plus rien à découvrir. Les mêmes sentiments et les mêmes idées en même temps. Tous. L'ennui absolu.

Notre privilège c'est d'être entouré d'êtres différents sur tous les plans, et vivre c'est se frotter à ces différences et les encourager pour que jamais l'Humanité ne devienne monotone.

Plus j'encourage les autres à être différents de moi et plus je leur permets de m'enrichir. Plus je veux les obliger à me ressembler et plus j'appauvris mon environnement.

Récemment un gérontologue américain disait qu'il était normal que les gens changent plusieurs fois de travail ou de partenaire sexuel dans leur vie. Il disait que notre morale actuelle a été forgée à une époque où l'on mourait en moyenne aux environs de 35 ans. Aujourd'hui la longévité moyenne dans les pays riches est d'environ 80 ans. Et elle sera très bientôt de 120 ans... S'il est facile de conserver le même travail quand on vit 35 ans, donc qu'on a environ 20 ans de vie active dans un milieu où la technologie n'évolue pas, lorsqu'on vit 80 ou 120 ans, avec une technologie qui se démode en général

tous les 20 ans, il devient impossible de garder le même emploi.

Et ce scientifique déclarait que les hommes allaient devoir apprendre à travailler sur des périodes d'une vingtaine d'années puis retourner étudier quelques années avant de repartir pour une période active et ainsi de suite, quatre ou cinq fois dans une vie.

C'est également ce qui se passe dans la vie des couples. Il n'est pas surprenant qu'un mariage sur deux se termine par un divorce. Il était facile de rester avec le même partenaire dans une vie où l'on mourait avant 40 ans. Mais si l'on vit près d'un siècle, on peut aussi avoir dans un couple des évolutions totalement différentes qui font qu'au bout de quelques années on a envie de vivre autre chose. C'est long un siècle, même si quelques privilégiés évoluent à la même vitesse et s'aiment jusqu'à la mort ce qui est admirable. Admirable mais pas obligatoire, et il ne faut pas culpabiliser ceux qui n'y arrivent pas et qui sont la majorité.

Sur le plan spirituel, c'est exactement la même chose. Il est facile de garder la même religion ou philosophie quand on a une vie très courte. Mais aujourd'hui, où l'on meurt en tous cas après 80 ans, il est normal d'avoir envie d'explorer toutes les possibilités spirituelles.

L'Homme du troisième millénaire va changer de religion et de philosophie jusqu'à ce qu'il en trouve une qui lui convienne, ne se contentant plus de suivre comme un mouton la trace de ses parents.

C'est ce qui explique le succès des Nouveaux Mouvements Religieux ou Philosophiques. Et cette évolution est irréversible. Quelle que soit l'énergie déployée par les «anti-sectes», les enfants d'aujourd'hui, qui sont les hommes et les femmes du troisième millénaire, entreprendront cette quête spirituelle qui les mènera à travers une foule d'organisations qui leur permettront de découvrir sans cesse d'autres facettes d'eux-mêmes.

Personne ne critique les jeunes qui veulent voyager pour découvrir le plus possible la planète sur laquelle ils vivent, même si les voyages sont coûteux. Mais les nouvelles générations sont en train de découvrir que les voyages les plus enrichissants ne sont pas ceux qui sont effectués en train ou en avion, mais bien les voyages intérieurs, ceux que seule une vie religieuse ou philosophique active peut engendrer.

A l'heure où il n'y a pratiquement plus de zones inexplorées sur notre petite planète bleue, le moment est peut-être arrivé de partir à la découverte d'un continent totalement inconnu et grand comme l'infini : notre conscience.

Le moment est peut-être arrivé de créer des agences de « voyage spirituel » qui organiseront des séjours dans les diverses communautés religieuses ou philosophiques existantes et où les humains du troisième millénaire pourront, dans le respect et la tolérance, s'enrichir des différences et développer leur amour du prochain comme du lointain.

Cet âge où les citoyens d'un monde sans frontières et sans armées pourront s'exercer à être le plus différent possible des autres pour mieux s'aimer, où les religions et philosophies se multiplieront à l'infini, jusqu'à ce que chaque être humain soit le seul et unique membre de sa propre « secte », celle de sa conscience, de son code génétique d'être vivant unique et incomparable.

Alors les hommes auront atteint ce que certains appellent dieu et que je préfère appeler la conscience cosmique.

ADRESSES

Fédération Internationale des Religions
et Philosophies Minoritaires (FIREPHIM),
Secrétaire Général : Jacques AIZAC
27, rue d'Ottrot, 67200 STRASBOURG, FRANCE
Tél : 88 26 27 08 – Fax : 88 27 23 34

SUISSE :
FIREPHIM, rue Enning 2, 1003 LAUSANNE

CANADA :
FIREPHIM, 1909 Jolicoeur, H4E 1X4 MONTRÉAL

Association Internationale pour
la Défense de la Liberté Religieuse,
Schosshaldenstrasse 17, 3006 BERNE, SUISSE
Tél 41 31 44 62 62, fax 41 31 44 62 66

Association des Victimes de l'ADFI
4, rue Burq, 75018 PARIS, FRANCE

Si vous souhaitez écrire à l'auteur de de livre,
écrivez lui :
RAEL
c/o M.R.I.
C.P. 225
CH 1211 GENEVE 8, SUISSE

BIBLIOGRAPHIE

«Les Juifs de France», de Simon SCHWARZFUCHS, Editions ALBIN MICHEL, collection Présence du Judaïsme, 1975.

«Nationalisme, antisémitisme et fascisme en France» de Michel WINOCK, Editions du SEUIL, 1982, 1990.

«La grande rafle du Vel d'Hiv», de Claude LEVY et Paul TILLARD, Editions Robert LAFFONT, 1967, 1992.

«La Rumeur d'Orléans», d'Edgar MORIN, collection Essais, Editions du SEUIL, 1969.

«La Bataille de Paris», de Jean Luc EINAUDI, collection Libre Examen, Editions du SEUIL, 1991.

«La Traite des Noirs», de Serge DAGET, collection De Mémoire d'Homme: «L'Histoire», Editions OUEST-FRANCE UNIVERSITE, 1990.

«Enquêtes sur les manipulations mentales, les méthodes de la CIA et des terroristes» de Gordon THOMAS, Editions ALBIN MICHEL, 1989.

Rapport «La psychiatrie et les chasseurs de sectes», de G. et L. SOLIMEO, Editions SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA DÉFENSE DE LA TRADITION, FAMILLE ET PROPRIÉTÉ, 1991.

Table des matières

Depuis quelques années, un véritable racisme anti-« sectes » s'est développé en France contre les minorités religieuses et philosophiques. Dans ce pays qui se targue d'être la « patrie des Droits de l'Homme » tous ceux qui sont membres d'une religion ou d'une philosophie minoritaire sont victimes d'une discrimination abominable et justement en contradiction avec ces mêmes Droits de l'Homme que la France prétend fièrement défendre dans les autres pays.

Le Gouvernement socialiste devrait commencer par balayer devant sa porte en protégeant en France même ces Droits de l'Homme si importants pour l'avenir de l'humanité. Comment est-il possible que dans un pays dit « civilisé » des êtres humains soient publiquement humiliés par des médias nationaux uniquement à cause de leur religion ou de leur philosophie ? Certains médias vont jusqu'à organiser de véritables incitations à la haine religieuse en contradiction avec la loi sans que personne ne réagisse. Mieux, la « justice » lorsqu'elle est saisie par les minorités humiliées se montre particulièrement bienveillante envers les médias coupables et ne les condamne pratiquement jamais !

Les directives permettant de telles ignominies semblent venir de très haut. Un député socialiste, Alain Vivien, est allé jusqu'à proposer une loi permettant de forcer un individu majeur à quitter une minorité religieuse ou philosophique à la demande de sa famille ou du ministère public, pour une période de « quelques semaines » pour lui permettre de « réfléchir à son engagement ». Le projet ne précisait pas si le malheureux aurait été placé dans un camp de rééducation ou dans un hôpital psychiatrique. C'est ce qui se passait en URSS le dernier S voulant dire socialiste... comme par hasard.

Le Gouvernement va même jusqu'à subventionner des associations comme l'ADFI dont l'objectif est de lutter contre des minorités religieuses ou philosophiques ce qui est contraire une fois de plus avec les Droits de l'Homme...

Au lieu, avec un mépris... sectaire de traiter de « secte » la religion ou la philosophie de notre prochain il serait préférable d'essayer de la comprendre afin de voir quels sont les éléments qui lui ont permis d'y trouver le bonheur et l'harmonie.